

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE SUR LES COÛTS D'EXPLOITATION  
QUE DOIT SUPPORTER UN DÉTAILLANT EN  
ESSENCE OU EN CARBURANT DIESEL

DOSSIER : R-4141-2020

RÉGISSEURS : Mme SYLVIE DURAND, présidente  
Mme ESTHER FALARDEAU  
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 13 OCTOBRE 2021  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 2

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE BELLEMARE  
avocat de la Régie;

INTERVENANTS :

Me HÉLÈNE SICARD  
Me SERENA TRIFIRO  
avocates de l'Association coopérative d'économie  
familiale de Québec (ACEFQ);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS  
avocat de l'Association des distributeurs d'énergie  
du Québec (ADEQ);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID  
avocat d'Option consommateurs (OC) et de  
l'Association pour la protection des automobilistes  
(APA).

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DE L'ADEQ	16
SONIA MARCOTTE	17
LUC HARNOIS	17
INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	17
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SERENA TRIFIRO	82
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	124
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ERIC McDEVITT DAVID	196

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (ADEQ) : Fournir une évaluation du nombre de centres de prix au Québec (demandé par ACEFQ)	96
E-2 (ADEQ) : Vérifier si un document ou une analyse décrivant les situations où les essenceries vendaient sous le prix minimum existe (demandé par ACEFQ).	116

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce treizième  
2 (13e) jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du treize (13)  
8 octobre deux mille vingt et un (2021) par  
9 visioconférence, dossier R-4141-2020. Audience sur  
10 les coûts d'exploitation que doit supporter un  
11 détaillant en essence ou en carburant diesel.  
12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont madame  
13 Sylvie Durand, présidente de la formation, de même  
14 que madame Esther Falardeau et maître Nicolas Roy.  
15 L'avocat de la Régie est maître Alexandre  
16 Bellemare.

17 Les intervenants qui participent à l'audience  
18 sont :

19 Association coopérative d'économie familiale de  
20 Québec représentée par maître Hélène Sicard et  
21 maître Serena Trifiro;

22 Association des distributeurs d'énergie du Québec  
23 représentée par Me Pierre-Olivier Charlebois;  
24 Option consommateurs et Association pour la  
25 protection des automobilistes représentées par

1 maître Éric McDevitt David.

2 Nous demandons aux participants de bien  
3 vouloir s'identifier à chacune de leurs  
4 interventions pour les fins de l'enregistrement.  
5 Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour à tous. Merci, Monsieur Specte. Mesdames,  
8 Messieurs, bienvenues à cette audience. D'abord, je  
9 voudrais vous présenter les membres de l'équipe de  
10 la Régie en charge d'examiner ce dossier. L'avocat  
11 est maître Alexandre Bellemare; notre chargée de  
12 projet, madame Christine Lafleur est accompagnée de  
13 madame Julie Trudel, de madame Zornitsa Stamenkova  
14 et de monsieur Marc-André Desaulniers. Comme vous  
15 l'avez déjà constaté, monsieur Julien Specte est  
16 notre greffier-audiencier, ainsi que notre  
17 organisateur dans Teams. Enfin, monsieur Claude  
18 Morin est notre sténographe.

19 Maintenant, quelques points d'intendance.  
20 La Régie vous a communiqué par sa lettre du huit  
21 (8) octobre à la pièce A-0023 les liens hypertexte  
22 pour le Guide de participants externes et le Guide  
23 technique à une audience de la Régie en fonction de  
24 Microsoft Teams. Plus particulièrement, je vous  
25 invite à prendre connaissance du Guide des

1 participants. Vous y trouverez les consignes à  
2 respecter en audience.

3 La plate-forme Teams permet notamment de  
4 configurer des salles privées virtuelles. Je vous  
5 informe que monsieur Specte a configuré des salles  
6 privées pour l'ADEQ, pour l'ACEFQ et pour OC-APA.  
7 Il assignera les bonnes personnes à chaque salle  
8 privée. Au besoin, il pourra nous diriger dans  
9 chacune de nos salles privées où il sera possible  
10 d'échanger en toute confidentialité. Lorsque  
11 l'audience reprendra, il vous ramènera dans la  
12 grande salle d'audience. Prenez note qu'à ce  
13 moment, vous devrez fermer de nouveau vos caméras  
14 et micros. Si vous le désirez, rien ne vous empêche  
15 d'utiliser vos propres moyens de communication lors  
16 des pauses.

17 S'il advenait qu'il y ait un problème  
18 technique vous empêchant de réintégrer la grande  
19 salle virtuelle après une pause, veuillez alors en  
20 informer monsieur Specte par courriel, dont je vous  
21 mentionnerai l'adresse plus loin. Aussi si, lors de  
22 vos interventions, vous désirez présenter des  
23 documents que vous avez déposés sur le SDÉ,  
24 simplement le demander à monsieur Specte.

25 À l'exception des trois régisseurs, de

1 l'avocat ou de l'avocate et des intervenants  
2 prenant la parole, nous demandons que les caméras  
3 des autres personnes présentes demeurent fermées.  
4 Également, nous demandons à ce que tous les micros  
5 demeurent fermés sauf lorsque l'un ou l'autre de  
6 vous souhaitez intervenir.

7 L'audience est enregistrée et sera diffusée  
8 en direct sur YouTube en contenu audio seulement.  
9 Les notes sténographiques seront déposées sur le  
10 site Internet de la Régie dans les meilleurs  
11 délais. Tout comme pour les audiences en personne à  
12 la Régie, il est interdit de filmer, de prendre des  
13 captures d'écran ou encore d'en enregistrer le  
14 contenu audio. De plus, il est important pour les  
15 fins des notes sténographiques de parler fort,  
16 lentement et de rapprocher vos micros de votre  
17 bouche.

18 Si vous éprouvez un problème technique,  
19 nous vous invitons à communiquer avec monsieur  
20 Specte par courriel à l'adresse suivante, et je  
21 vais l'épeler, si vous voulez la noter :  
22 julien.specte@regie-energie.qc.ca.

23 Ceci étant dit, nous avons une précision  
24 lexicale à souligner en ce qui concerne le  
25 vocabulaire relatif à la surveillance des prix des

1 produits pétroliers. En effet, dans le cadre de la  
2 simplification des processus le trois (3) septembre  
3 deux mille vingt et un (2021), la Régie a cessé de  
4 publier le prix minimum estimé, soit le PME, qui  
5 était affiché sur son site Internet tous les  
6 vendredis puisqu'une autre de ses publications,  
7 soit l'indicateur quotidien du coût d'acquisition,  
8 qu'on appelle l'IQCA, présente les mêmes  
9 informations quotidiennement. Il est important de  
10 préciser que pour l'application de l'article 67 de  
11 la Loi sur les produits pétroliers, la seule  
12 référence est l'IQCA du vendredi. Ainsi, pour les  
13 fins du dossier qui nous concerne, lorsqu'il est  
14 fait référence au terme PME il faut dorénavant  
15 comprendre que ce terme est remplacé par l'IQCA du  
16 vendredi. Cette précision étant apportée, entrons  
17 maintenant dans l'examen du dossier.

18 Dans le présent dossier, la Régie a décidé  
19 d'examiner les éléments suivants, éléments qui  
20 n'ont pas fait l'objet d'un examen détaillé depuis  
21 la décision D-2013-087. Je vous les rappelle  
22 sommairement. Il s'agit du modèle de référence  
23 établi depuis les décisions D-99-133 et D-2013-087,  
24 des éléments de coûts d'exploitation, de  
25 l'opportunité d'inclure le montant pour l'ensemble

1 du Québec et aussi de l'opportunité de déterminer  
2 des zones ou des régions.

3 La Régie est consciente que depuis ces  
4 décisions de deux mille treize (2013), deux mille  
5 quinze (2015) et deux mille dix-huit (2018)  
6 certains aspects contextuels, qu'ils soient  
7 structurels ou ponctuels, ont changé. La présente  
8 audience a donc pour objectif d'examiner ces  
9 éléments à la lumière de l'évolution contextuelle  
10 depuis ces décisions. C'est donc dans cette  
11 perspective que nous entendrons vos  
12 représentations.

13 La Régie vous demande également de traiter  
14 des sujets suivants lors des argumentations. Alors,  
15 Messieurs, Mesdames les avocats, prenez vos crayons  
16 pour noter les points, mais vous les retrouverez  
17 également dans les notes sténo. Le sujet... le  
18 premier sujet a trait à l'importance de l'intérêt  
19 de consommateurs et celui de la saine concurrence.

20 D'abord, l'article 59 de la Loi de la  
21 Régie, l'avant... à l'article 59, l'avant-dernier  
22 paragraphe se lit comme suit et je cite :

23 Aux fins du premier paragraphe, les  
24 coûts d'exploitation sont les coûts  
25 nécessaires et raisonnables pour faire

1                   le commerce au détail d'essence ou de  
2                   carburant diesel de façon efficace.  
3       Et je souligne ici « de façon efficace ». Donc,  
4       nous aimerions vous entendre en argumentation sur :  
5       en quoi vos propositions quant aux coûts  
6       d'exploitation permettent de faire le commerce au  
7       détail d'essence ou de carburant diesel de façon  
8       efficace?

9                   De plus, toujours dans ce même article 59  
10       de la Loi de la Régie, mais à la toute fin il est  
11       précisé et je cite :

12                   Dans l'exercice de ses pouvoirs, la  
13                   Régie doit assurer la protection des  
14                   intérêts des consommateurs.

15       Je ferme les guillemets. Dans le cadre de la  
16       décision D-099-133 à la page 15 il est notamment  
17       mentionné quant à l'article 59 de la Loi de la  
18       Régie et je cite :

19                   Mais ce qui, de l'avis de la Régie se  
20                   dégage de façon particulièrement  
21                   claire de la lecture de la Loi, c'est  
22                   que le législateur avait un objectif  
23                   clair, soit la protection des intérêts  
24                   des consommateurs et non celle des  
25                   intérêts commerciaux des détaillants

1 d'essence.  
2 Je ferme les guillemets. Je vous invite aussi à  
3 lire les paragraphes qui suivent celui dont je  
4 viens de vous lire à la page 15. Cette  
5 interprétation de la Régie a également été reprise  
6 dans la décision D-2013-087 au paragraphe 8. Ainsi,  
7 nous vous demandons lors de vos argumentations de  
8 préciser en quoi vos propositions respectives  
9 s'inscrivent ou non en continuité avec les  
10 interprétations de la Régie mentionnées  
11 précédemment.

12 Enfin, la Régie aimerait également vous  
13 entendre en argumentation sur la notion de régions  
14 énoncée à l'article 59 de la Loi de la Régie,  
15 ainsi, sur la notion de zones, telle qu'énoncée à  
16 l'article 67 de la Loi sur les produits pétroliers  
17 et à l'article 59 de la Loi de la Régie.

18 Plus particulièrement, nous aimerions vous  
19 entendre à savoir, d'une part, si le concept de  
20 régions doit oui ou non se comprendre comme faisant  
21 référence aux régions administratives du Québec et  
22 si, d'autre part, le concept de zones est le même  
23 ou s'il diffère selon que l'on réfère à l'article  
24 59 de la Loi de la Régie ou à l'article 67 de la  
25 Loi sur les produits pétroliers. Alors, voilà pour

1 les demandes spéciales quant aux argumentations.

2 J'aimerais aussi vous informer que par  
3 soucis d'efficacité, la Régie a déposé au dossier,  
4 hier après-midi, sous la cote A-0027, le  
5 recensement deux mille dix-neuf (2019) qui se  
6 trouve sur le site Internet de la Régie.

7 Finalement, quant au déroulement de  
8 l'audience, nous allons d'abord entendre la preuve  
9 des témoins de l'ADEQ. Ensuite, suivra l'ACEFQ et  
10 nous terminerons par OC-APA. Bien entendu, à la  
11 suite des présentations de la preuve, chacun des  
12 intervenants sera contre-interrogé. Enfin, nous  
13 entendrons l'argumentation, dans le même ordre.

14 Ainsi, avant de commencer, Maître  
15 Charlebois, la Régie vous a fait parvenir une  
16 DDR-2, vendredi. J'aimerais savoir où vous en êtes  
17 rendu quant à la réponse à cette DDR-là.

18 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

19 Oui, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Madame  
20 la Régisseuse, Monsieur le Régisseur, Pierre-  
21 Olivier Charlebois pour l'ADEQ. Alors, oui, Madame  
22 la Présidente, nous avons pris connaissance de la  
23 DDR numéro 2. Alors, quelques commentaires à ce  
24 sujet.

25 Nous avons débuté les recherches pour y

1 répondre. Par ailleurs, ce qu'on suggère, c'est  
2 qu'une partie de la réponse pourrait vous être  
3 fournie verbalement, aujourd'hui, de façon  
4 approximative, par le témoignage de monsieur  
5 Harnois.

6 Mais de par la nature de la question qui  
7 nécessite inévitablement, une consultation auprès  
8 des membres de l'ADEQ, malheureusement, ça va  
9 devoir prendre du temps pour vous fournir une  
10 réponse, dans la mesure où vous la souhaitez la  
11 plus précise possible.

12 Donc, on peut vous fournir une réponse  
13 approximative, verbalement, aujourd'hui, mais dans  
14 la mesure où vous souhaitez avoir une réponse plus  
15 précise, comme je vous le dis, la consultation est  
16 nécessaire et ça va prendre du temps.

17 Et je veux être très transparent avec vous,  
18 il y a plusieurs membres au sein de l'ADEQ. Les  
19 réponses doivent être obtenues. On fait notre  
20 possible pour les obtenir le plus rapidement  
21 possible, mais d'ici à votre délibéré, ça ne sera  
22 pas possible, malheureusement, de vous fournir une  
23 réponse précise.

24 Alors, une des options serait de vous  
25 fournir une réponse approximative, verbalement, et

1 vous fournir la réponse plus précise, le plus  
2 rapidement possible par écrit. Mais encore une  
3 fois, ça ne pourra pas se faire avant votre  
4 délibéré, là, qui, vraisemblablement va arriver  
5 vendredi. Alors, c'est un peu la position de  
6 l'ADEQ, à ce moment-ci, Madame la Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K., Merci, Maître Charlebois. Donc, je comprends  
9 qu'on va entendre votre preuve et la Régie va  
10 prendre connaissance de votre réponse, comme vous  
11 le dites, approximative, et la Régie va vous  
12 revenir à savoir si elle veut avoir une réponse  
13 plus complète ou si les informations que vous aurez  
14 fournies sont à sa satisfaction.

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Très bien, ça me convient.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Donc, on va vous revenir là-dessus, après avoir  
19 entendu vos témoignages.

20 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

21 Parfait, merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors, je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre  
24 qui souhaite émettre des questions ou émettre des  
25 commentaires, avant que nous débutions l'audience?

1 Sinon, Maître Charlebois, on est prêt à commencer  
2 avec vos témoins.

3 PREUVE DE L'ADEQ

4 Très bien, Madame la Présidente, merci beaucoup.  
5 Donc, bonne journée, bon matin à tous, bon début de  
6 journée. Merci beaucoup, un grand plaisir d'être  
7 présent avec vous, aujourd'hui, pour cette audience  
8 dans le dossier 4041-2020. Alors, je suis  
9 accompagné, aujourd'hui, des témoins de l'ADEQ,  
10 soit madame Sonia Marcotte et Monsieur Luc Harnois.  
11 Je vous demanderais, Madame Marcotte, Monsieur  
12 Harnois, d'allumer vos caméras si possible.  
13 Bonjour, Madame Marcotte. Monsieur Harnois devrait  
14 se joindre à nous d'une seconde à l'autre...  
15 voilà... très bien. Donc, peut-être allumer vos  
16 micros, Madame Marcotte et Monsieur Harnois, juste  
17 pour saluer.

18 M. LUC HARNOIS :

19 Bonjour.

20 Mme SONIA MARCOTTE :

21 Bonjour.

22 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

23 Très bien, on vous entend. Merci beaucoup. Alors,  
24 ce sont les deux témoins de l'ADEQ aujourd'hui.  
25 Monsieur le Greffier, les témoins sont disponibles

1 pour l'assermentation.

2

3 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce treizième  
4 (13e) jour du mois de octobre, ONT COMPARU :

5

6 SONIA MARCOTTE, PDG de l'ADEQ, boulevard 7811  
7 Louis-H. Lafontaine, bureau 206, Montréal.

8

9 LUC HARNOIS, vice-président exécutif Harnois  
10 Énergies, 80 route 158, Saint-Thomas.

11

12 LESQUELS AYANT ÉTÉ ASSERMENTÉS déposent et disent  
13 comme suit :

14

15 INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Q. **[1]** Alors, merci beaucoup, Monsieur le Greffier.  
17 Merci, Madame Marcotte, Monsieur Harnois. Donc,  
18 quelques questions procédurales. Avant de débiter  
19 le témoignage comme tel, nous allons procéder à  
20 l'adoption de la preuve.

21

22 Je vais commencer avec vous, Madame  
23 Marcotte. Donc, dans le présent dossier, vous avez  
24 déposé une preuve écrite, laquelle est cotée  
25 C-ADEQ-0006. Au support de cette preuve, vous avez  
également déposé les pièces C-ADEQ-0007 à C-ADEQ-

1 0040. Et finalement, vous avez déposé des réponses  
2 aux demandes de renseignements de la Régie de  
3 l'Énergie et de OC-APA, lesquelles sont  
4 respectivement cotées C-ADEQ-0044 et C-ADEQ-0045.

5 Je comprends, Madame Marcotte, que ces  
6 documents ont été préparés par vous ou sous votre  
7 supervision?

8 Mme SONIA MARCOTTE :

9 R. Oui.

10 Q. **[2]** Avez-vous des modifications à apporter à ces  
11 documents, aujourd'hui?

12 R. Non.

13 Q. **[3]** Et donc, adoptez-vous ces documents pour valoir  
14 comme votre témoignage en la présente instance?

15 R. Oui.

16 Q. **[4]** Merci beaucoup, Madame Marcotte. Monsieur  
17 Harnois, on va faire la même chose avec vous. Mêmes  
18 questions. Donc, dans le présent dossier, vous avez  
19 déposé une preuve écrite, cotée C-ADEQ-0006. Au  
20 support de cette preuve, des pièces ont également  
21 été déposées, les pièces C-ADEQ-0007 à C-ADEQ-0040.  
22 Et finalement, les demandes... les réponses aux  
23 demandes de renseignements de la Régie de l'énergie  
24 et de OC-APA, qui sont cotées respectivement  
25 C-ADEQ-0044 et C-ADEQ-0045.

1                   Je comprends que ces documents ont été  
2 préparés par vous ou sous votre supervision?

3 M. LUC HARNOIS :

4 R. Oui.

5 Q. **[5]** Et avez-vous des modifications à apporter à ces  
6 documents, aujourd'hui?

7 R. Non, pas de modifications.

8 Q. **[6]** Merci. Et donc, adoptez-vous ces documents pour  
9 valoir comme votre témoignage en la présente  
10 instance?

11 R. Oui.

12 Q. **[7]** Merci beaucoup, Monsieur Harnois. Maintenant,  
13 on va prendre quelques minutes, Madame la  
14 Présidente, pour présenter les témoins, comme tels,  
15 avant de rentrer dans le coeur du sujet. Je vais  
16 commencer avec vous, Madame Marcotte. Donc, on va  
17 faire une courte présentation de votre parcours  
18 professionnel, en débutant par votre formation  
19 académique. Donc, pourriez-vous nous dire quel  
20 est... faire un résumé, un peu, de votre formation  
21 académique?

22 Mme SONIA MARCOTTE :

23 R. Oui. J'ai un baccalauréat et une maîtrise en  
24 économie de l'Université de Sherbrooke.

25 Q. **[8]** Et pourriez-vous nous dire quel est votre poste

1 au sein de l'ADEQ?

2 R. Je suis présidente-directrice générale.

3 Q. **[9]** Et depuis combien de temps êtes-vous à l'ADEQ?

4 R. Je suis à l'ADEQ depuis mil neuf cent quatre-vingt-  
5 dix-sept (1997). J'ai d'abord débuté à titre  
6 d'économiste, et en deux mille trois (2003), je  
7 suis devenue la présidente-directrice générale.

8 Q. **[10]** Et de façon générale, Madame Marcotte,  
9 pourriez-vous nous décrire un peu vos fonctions, au  
10 sein de l'ADEQ? Quel est votre rôle, au sein de  
11 cette association, à titre de PDG?

12 R. Je suis responsable de l'élaboration des plans  
13 stratégiques, du personnel, de la bonne marche des  
14 dossiers qui me sont confiés par le conseil  
15 d'administration. Et je suis membre d'office de  
16 tous les comités.

17 Q. **[11]** Et avez-vous été impliquée dans les... dans  
18 l'ensemble des dossiers de la Régie, en ce qui  
19 concerne les produits pétroliers et la fixation des  
20 coûts d'exploitation, depuis mil neuf cent quatre-  
21 vingt-dix-neuf (1999)?

22 R. Oui, je suis impliquée dans tous les dossiers  
23 depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999),  
24 jusqu'à aujourd'hui.

25 Q. **[12]** Et donc, je comprends que vous avez déjà

1           témoiné devant la Régie de l'énergie à ce sujet?

2       R. J'ai témoiné à deux reprises. Une première fois,  
3           lors d'une audience sur l'inclusion. Et en deux  
4           mille douze (2012) lors de la détermination des  
5           coûts d'exploitation.

6       Q. **[13]** Très bien. J'aimerais maintenant que l'on  
7           prenne quelques minutes pour présenter l'ADEQ comme  
8           association. Donc, pourriez-vous en quelques mots  
9           nous décrire l'Association des distributeurs  
10          d'énergie du Québec et décrire un peu ses fonctions  
11          que l'association joue dans la province?

12      R. Bien, l'ADEQ regroupe les entreprises  
13          distributrices d'énergie oeuvrant au Québec. Donc,  
14          leur champ d'activités est lié à l'importation, la  
15          distribution, la vente au détail de biocarburants,  
16          de biocombustibles, d'énergie renouvelable de  
17          carburant traditionnel, de mazout et de lubrifiant  
18          et tout ça afin de répondre aux besoins  
19          énergétiques des consommateurs québécois.

20                   L'association représente près d'une  
21          cinquantaine de distributeurs et leurs deux mille  
22          trois cents (2300) stations-services qui desservent  
23          l'ensemble du territoire québécois et nos membres  
24          emploient plus de dix-sept mille (17 000)  
25          travailleurs.

1 Q. **[14]** Merci beaucoup. Maintenant, au sein de l'ADEQ,  
2 vous avez référé tantôt un peu plus tôt dans votre  
3 témoignage à des comités.

4 Il y a plusieurs comités au sein de l'ADEQ  
5 et il y en a un qui est particulièrement pertinent  
6 aux fins de la présente audience qui est celui du  
7 Comité des affaires économiques auquel on a référé  
8 dans le mémoire de l'ADEQ évidemment auquel on va  
9 revenir un peu plus tard, mais pourriez-vous s'il  
10 vous plaît pour le bénéfice de la Régie et des  
11 intervenants un peu nous décrire le rôle et les  
12 fonctions de ce comité au sein de l'ADEQ?

13 R. Le Comité des affaires économiques répond aux  
14 demandes du conseil d'administration qui touchent  
15 notamment le commerce de carburant.

16 Évidemment, le dossier de la Régie de  
17 l'énergie, mais il touche aussi différents dossiers  
18 comme la transition énergétique. Donc, c'est  
19 vraiment disons le comité au coeur des activités de  
20 l'ADEQ.

21 Q. **[15]** Et justement ce comité-là il est évidemment  
22 formé de plusieurs membres, mais pour le bénéfice  
23 encore une fois de la Régie pourriez-vous nous  
24 énumérer les membres de ce comité-là et aussi nous  
25 indiquer un peu leur représentativité de chacun de

1 ces membres-là au sein du marché québécois des  
2 produits pétroliers?

3 R. Oui. Donc, il y a tout d'abord Luc Harnois et  
4 Steve Lamontagne qui sont d'Harnois Énergies qui  
5 représentent quatre cent vingt-sept (427) postes  
6 d'essence.

7 Il y a Jean-François Crevier et Jean-Claude  
8 Clément du Groupe Crevier avec cent soixante-  
9 quatorze (174) postes. Jérôme Dufresne d'EKO/CADEKO  
10 avec deux cent quatre-vingt-neuf (289) postes,  
11 Sonny Lehoux de Filgo-Sonic avec deux cent quatre-  
12 vingt-huit (288) postes, Mathieu Lefebvre de  
13 Couche-Tard avec quatre cent quatre-vingt-cinq  
14 (485) postes, Luc Tessier de Sobeys avec deux cent  
15 quarante-six (246) postes et Éric Larouche de RL  
16 Énergies avec quarante (40) postes pour un total  
17 d'à peu près mille neuf cent quarante-neuf (1949),  
18 mille neuf cent cinquante (1950) postes.

19 Q. **[16]** Juste pour notre information, sur un total de  
20 postes au Québec? Vous dites mille neuf cents  
21 (1900). En tout il y en aurait combien à peu près  
22 au Québec?

23 R. Il y en a un petit peu plus. Autour de deux  
24 mille... Là, il faudrait voir. Dans le portrait de  
25 la Régie, je ne le sais pas si c'est deux mille six

1 cents (2600), deux mille huit cents (2800). Nous on  
2 représente à peu près deux mille trois cents (2300)  
3 postes d'essence et les membres du comité  
4 représentent à peu près mille neuf cents cinquante  
5 (1950) postes d'essence.

6 Q. **[17]** Très bien. Maintenant, pourriez-vous un peu  
7 nous décrire le mandat. La nature du mandat qui a  
8 été confié par l'ADEQ aux membres du Comité des  
9 affaires économiques dans le cadre du présent  
10 dossier? Quelle était sa mission? Quel était le  
11 mandat qui a été confié?

12 R. Le Comité des affaires économiques avait comme  
13 mandat de déterminer les coûts d'exploitation des  
14 détaillants efficaces selon la réalité du marché  
15 québécois et de produire le mémoire qu'on présente  
16 aujourd'hui.

17 Q. **[18]** Très bien. Merci beaucoup, Madame Marcotte.  
18 Maintenant, je vais passer à monsieur Harnois. On  
19 va faire un peu le même exercice de votre côté,  
20 Monsieur Harnois.

21 Donc, pourriez-vous de votre côté nous  
22 faire une courte présentation de votre parcours  
23 professionnel et décrire un peu vos fonctions  
24 actuelles et passées au sein d'Harnois Énergies?

25

1 M. LUC HARNOIS :

2 R. Bonjour, Madame la Présidente. Je suis avec  
3 Harnois Énergies depuis mil neuf cent quatre-vingt-  
4 six (1986). J'ai occupé divers rôles. Je me suis  
5 occupé de l'administration, de l'informatique, du  
6 crédit. Je suis maintenant vice-président exécutif.

7 C'est-à-dire que je fais seulement des  
8 mandats spéciaux et je suis aussi un des  
9 actionnaires principaux d'Harnois Énergies et je  
10 suis membre du conseil d'administration d'Harnois  
11 Énergies.

12 Q. **[19]** Et donc vous nous dites que vous êtes chez  
13 Harnois Énergies depuis mil neuf cent quatre-vingt-  
14 six (1986). C'est bien ça?

15 R. Exact.

16 Q. **[20]** Et pourriez-vous nous décrire justement un peu  
17 Harnois Énergies depuis ses débuts jusqu'à  
18 aujourd'hui? Je présume que ça a évolué beaucoup  
19 depuis mil neuf cent quatre-vingt-six (1986)?

20 R. Oui. En fait, Harnois Énergies a commencé en mil  
21 neuf cent cinquante-huit (1958) bien avant que  
22 j'arrive. Au début, Harnois Énergies ne faisait que  
23 vendre du mazout et des carburants pour les  
24 agriculteurs ou pour le marché commercial. Le  
25 début, dans les stations-service, ça adonne avec

1 mon arrivée, chez Harnois Énergies. Première  
2 station-service dans notre réseau en mil neuf cent  
3 quatre-vingt-six (1986).

4 Et une première station corporative, c'est-  
5 à-dire celle où nous étions propriétaires des lieux  
6 en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) et  
7 par la suite, bon, notre réseau corporatif s'est  
8 étendu, on a étendu aussi la gamme des énergies que  
9 nous distribuons.

10 On oeuvre maintenant dans la distribution  
11 de lubrifiants. On a plusieurs bornes de recharge,  
12 on est un des distributeurs qui a le plus de bornes  
13 de recharges au Québec, c'est-à-dire qu'on a seize  
14 (16) bornes de recharge.

15 Nous vendons aussi de l'hydrogène, on a une  
16 station-service où on fabrique de l'hydrogène sur  
17 place à partir du procédé d'électrolyse. De  
18 l'hydrogène cent pour cent (100 %) vert et pour  
19 vendre aux automobilistes qui roulent avec des  
20 autos à hydrogène.

21 Donc, ça fait un peu le tour, là, de nos  
22 activités.

23 Q. [21] Et donc, aujourd'hui, quelles sont les  
24 bannières sous lesquelles Harnois Énergies opère?

25 R. Bon, sur les bannières d'essence, les principales

1 bannière d'essence que nous utilisons sont  
2 évidemment la bannière Harnois. On utilise aussi la  
3 bannière Esso et un petit peu la bannière Pétro-T.

4 Et les autres bannières qui sont pas  
5 reliées à l'essence, on a une bannière de dépanneur  
6 qui s'appelle Proxi, ou une bannière de produits  
7 lubrifiants ou produits connexes qui s'appelle HO.

8 Q. **[22]** Très bien. Et tantôt, madame Marcotte a référé  
9 au Comité des affaires économiques et nous a  
10 indiqué que vous siégiez sur ce Comité-là. Pouvez-  
11 vous nous indiquer un peu quel est votre rôle au  
12 sein de l'ADEQ aujourd'hui, mais aussi l'évolution  
13 de ce rôle-là que vous avez pu jouer, là, dans les  
14 dernières années?

15 R. J'ai été, par le passé, membre du conseil  
16 d'administration de l'ADEQ, je me souviens pas des  
17 années exactes. Maintenant, je suis membre du  
18 conseil d'administration de l'ADEQ et président du  
19 conseil d'administration de l'ADEQ, maintenant et  
20 je fais aussi partie du Comité des affaires  
21 économiques de l'ADEQ.

22 Q. **[23]** Et, Monsieur Harnois, avez-vous déjà témoigné  
23 ou participé, dans le passé, au dossier de la Régie  
24 de l'énergie concernant la fixation des coûts  
25 d'exploitation?

1 R. Oui, à deux reprises, en deux mille huit (2008),  
2 lors d'une demande d'inclusion et en deux mille  
3 douze (2012), concernant la fixation des coûts  
4 d'exploitation.

5 Q. **[24]** Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Harnois.  
6 Donc, Madame la Présidente, je voudrais simplement  
7 que la Régie reconnaisse monsieur Harnois comme  
8 homme de métier, c'est-à-dire que monsieur Harnois  
9 a une expérience extensive dans ce secteur-là et  
10 c'est un peu comme ça que ça a fonctionné dans les  
11 audiences précédentes où on venait reconnaître, sur  
12 la base de l'expertise, de l'expérience de monsieur  
13 Harnois et qu'on reconnaissait monsieur Harnois  
14 comme étant un homme de métier.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Juste un instant, Maître Charlebois, je vous  
17 reviens.

18 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Charlebois, juste... on voudrait avoir des  
22 précisions avec vous de reconnaître monsieur  
23 Harnois comme homme de métier. Est-ce que c'est  
24 pour les fins de déterminer un statut d'expert  
25 ou... en fait...

1 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

2 Non, absolument pas, Madame la Présidente, c'est  
3 tout simplement de reconnaître l'expérience de  
4 monsieur Harnois, dans le secteur, mais ce n'est  
5 pas... l'objectif n'était pas de faire un voir-dire  
6 aux fins de déterminer que monsieur Harnois était  
7 un expert. Je vous l'aurais annoncé bien avant, si  
8 ça avait été l'objectif, là, c'est plutôt....

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K.

11 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

12 ... de faire reconnaître l'expérience de monsieur  
13 Harnois dans ce secteur-là en particulier.

14 Alors, non, non, je vous rassure, ce  
15 n'était pas un voir-dire et je n'ai pas l'objectif  
16 de faire reconnaître monsieur Harnois comme expert  
17 dans le présent dossier.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Maître Charlebois, ce qu'on va faire, c'est  
20 qu'on va prendre votre demande sous réserve puis on  
21 va vous revenir après la pause,

22 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

23 Parfait, très bien. Merci...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci beaucoup.

1 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

2 Merci, Madame la Présidente.

3 Q. [25] Alors, on peut continuer. Maintenant, nous  
4 allons, si vous me le permettez entrer dans le vif  
5 du sujet et donc aborder les éléments du mémoire de  
6 l'ADEQ, déposé dans le présent dossier sous la  
7 pièce C-ADEQ-0006.

8 Je vais commencer, évidemment, Madame la  
9 Présidente, comme vous l'aviez bien demandé, nous  
10 n'allons pas refaire l'exercice dans son ensemble  
11 qui a été fait dans le cadre du mémoire, là. Nous  
12 sommes tout à fait conscient que vous avez bien lu  
13 la preuve et donc, nous allons nous concentrer sur  
14 les éléments principaux et sur les nuances que nous  
15 souhaitons, sur lesquelles nous souhaitons attirer  
16 votre attention et qu'on considère les plus  
17 pertinents pour les fins de votre délibéré.

18 Alors, je vais commencer avec vous, Madame  
19 Marcotte. Avant justement de rentrer dans les  
20 détails de chacune des sections du mémoire,  
21 pourriez-vous nous résumer de façon sommaire les  
22 grandes conclusions de l'ADEQ dans le cadre du  
23 présent dossier?

24 R. Oui, bien l'ADEQ estime qu'il est le temps de  
25 réévaluer l'ensemble des coûts en tenant compte des

1 zones qu'impose la segmentation du marché actuel.  
2 L'ADEQ constate que les coûts doivent être revus  
3 pour tenir compte notamment de l'augmentation liée  
4 à l'inflation, du contexte de la pandémie et de la  
5 transition énergétique. Enfin, certains coûts ont  
6 été exclus par la Régie de l'énergie, alors qu'il  
7 est de plus en plus difficile de prétendre qu'ils  
8 ne font pas partie intégrante des coûts  
9 d'exploitation que doit assumer un détaillant en  
10 essence et en carburant diesel.

11 Q. **[26]** Très bien, merci. Alors maintenant regardons  
12 le mémoire. Donc, aux pages 3 à 7 du mémoire, et  
13 c'est pas nécessaire, Monsieur le Greffier, de  
14 l'afficher pour l'instant, là, nous y reviendrons  
15 un peu plus tard. Mais dans ce... dans le mémoire  
16 vous avez... vous avez dressé un portrait du marché  
17 québécois en le comparant notamment au marché  
18 américain et au marché canadien, notamment celui de  
19 l'Ontario. Pourriez-vous nous faire un court résumé  
20 de ce portrait-là du point de vue de l'ADEQ?

21 R. Oui. Le portrait du nombre de postes d'essence pour  
22 bien desservir la population québécoise est  
23 important et se compare avantageusement avec les  
24 États-Unis. Alors malgré la faible densité de la  
25 population au Québec relativement à celle des

1 États-Unis, au Québec un poste d'essence dessert  
2 trois mille trente-trois (3033) habitants, alors  
3 qu'un poste aux États-Unis dessert deux mille huit  
4 cent soixante-deux (2862) postes (sic), ce que vous  
5 retrouvez, là, dans nos documents. Deux mille...  
6 deux mille huit cent soixante-deux (2862)  
7 habitants, excusez-moi. Donc, aux États-Unis il y a  
8 un nombre légèrement plus élevé de postes par  
9 habitant qu'au Québec, en dépit de la densité de  
10 population américaine, qui est supérieure aux  
11 États-Unis. Donc, la densité de population au  
12 Québec est de six point trois (6,3), alors que la  
13 densité est de trente-six (36,3) aux États-Unis.

14           Donc, maintenant si on compare à d'autres  
15 marchés canadiens, malgré que le marché ontarien a  
16 subi une rationalisation, les consommateurs  
17 québécois se trouvent pourtant avantagés avec des  
18 prix hors taxes et hors coûts carbone plus bas  
19 qu'ailleurs au Canada. Donc, dans notre tableau que  
20 vous retrouvez en annexe, on a vraiment... on a  
21 fait, là, disons la comparaison des prix hors taxes  
22 des quatre grandes régions canadiennes et donc  
23 l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest  
24 canadien. Et c'est au Québec qu'on retrouve les  
25 prix hors taxes et hors coûts carbone les plus bas,

1           donc il faut comparer des comparables puisque les  
2           taxes et les coûts de carbone ne sont pas  
3           nécessairement les mêmes d'une région à l'autre. Et  
4           ça, c'est pas étranger justement à la Loi sur la  
5           Régie de l'énergie et la concurrence, là, le  
6           nombre... la diversité de détaillants qu'on  
7           retrouve au Québec. Et la concurrence qu'on  
8           retrouve, là, au Québec.

9                        Et si on examine deux grandes villes  
10           canadiennes, par exemple, là, comme Montréal et  
11           Toronto, les prix hors taxes encore une fois  
12           avantagent Montréal par rapport à Toronto, même si  
13           le volume de ventes pourrait être inférieur à  
14           Toronto... à Montréal par rapport à Toronto. Donc,  
15           c'est intéressant de voir que les consommateurs  
16           québécois sont nettement avantagés au Québec.

17       Q. [27] Merci beaucoup, Madame Marcotte. Monsieur  
18           Harnois, toujours sur la question du marché et plus  
19           précisément quant aux caractéristiques de ce  
20           marché-là, le marché du Québec. Comment pourriez-  
21           vous le décrire, notamment en ce qui concerne la  
22           dynamique entre... entre les compagnies majeures et  
23           les essenceries indépendantes, notamment quant à  
24           l'approvisionnement des différentes régions en  
25           produits pétroliers?

1 M. LUC HARNOIS :

2 R. Le marché a évolué au cours des... de la  
3 dernière... des deux dernières décennies, mais  
4 principalement au cours de la dernière décennie,  
5 c'est-à-dire lors de... depuis les dernières  
6 audiences. Les compagnies majeures se sont  
7 pratiquement complètement retirées de la  
8 distribution au détail. Les compagnies majeures,  
9 là, j'entends les raffineurs. Maintenant le modèle  
10 d'affaires qui existe au Québec c'est que ce sont  
11 des distributeurs indépendants, un peu comme chez  
12 Harnois Énergies, qui utilisons... qui utilisons  
13 les bannières majeures comme Esso, Pétro-Can, Shell  
14 ou Ultramar et nous achetons du produit des  
15 raffineurs et distribuons à travers le réseau de  
16 stations-service, que ce soit en utilisant une  
17 bannière majeure, c'est-à-dire une de celles que  
18 j'ai énumérées, qui appartiennent aux raffineurs.  
19 Ou encore en utilisant notre propre bannière.

20 Aussi, après le retrait des raffineurs du  
21 marché du détail, on a aussi vu, en parallèle,  
22 l'arrivée de certaines grandes surfaces qui vendent  
23 aussi de l'essence. Des magasins à grandes surfaces  
24 et, par contre, cette arrivée-là ne s'est faite que  
25 dans des grands centres, près des grands centres

1           urbains. Ils sont complètement absents des centres  
2           des régions. Leur modèle d'affaire ne leur  
3           permettrait pas d'être rentable en régions.

4                        Les régions sont desservies, aujourd'hui,  
5           au Québec, exclusivement par des distributeurs  
6           indépendants, les compagnies majeures s'étant  
7           retirées et les grandes surfaces, n'ayant fait  
8           aucune implantation en régions. C'est un peu  
9           l'évolution du marché qu'on a vue au cours des  
10          dernières décennies.

11        Q. **[28]** Et, justement, Monsieur Harnois, vous avez  
12          référé à plusieurs différents intervenants des  
13          grandes surfaces, des raffineurs, des détaillants  
14          indépendants. Pourriez-vous nous faire un peu un  
15          ménage là-dedans, là. Et, puis, pour le bénéfice de  
16          la Régie, nous indiquer un peu qui fait quoi puis  
17          c'est quoi les principales différences entre ces  
18          joueurs-là, entre ces différents intervenants-là?

19        R. Bon, comme on le disait, il y a quelques grandes  
20          surfaces, mais elles ne sont vraiment pas  
21          nombreuses au Québec. Le marché, la façon dont le  
22          marché fonctionne, actuellement, il y a des  
23          distributeurs qui achètent leurs produits, soit  
24          d'importateurs ou de raffineurs, et qui alimentent  
25          le réseau de détail.

1                    Dans le réseau de détail, il y a des sites  
2                    qui sont contrôlés par les distributeurs et il y a  
3                    d'autres sites qui sont contrôlés par des  
4                    détaillants. C'est-à-dire, quand le site est  
5                    contrôlé par les détaillants, le Distributeur vend  
6                    du produit au détaillant et le détaillant le vend  
7                    aux consommateurs, alors, que si je reviens aux  
8                    sites qui sont contrôlés par les distributeurs, là,  
9                    à ce moment-là, c'est un site qui est opéré par le  
10                   Distributeur et le Distributeur agit, lui-même,  
11                   comme détaillant pour vendre de l'essence aux  
12                   consommateurs.

13                   Q. **[29]** Et pour ce qui est des grands joueurs des  
14                   grandes compagnies majeures auxquelles vous  
15                   référiez, ça, c'est des raffineurs, aujourd'hui?

16                   R. En fait, c'est des raffineurs, exactement. Si on  
17                   revient à Esso ou encore à Shell ou la bannière  
18                   Ultramar, là qui appartenait à Valero, qui est un  
19                   raffineur à Lévis, à Saint-Romuald, près de Québec.  
20                   Ces grandes-là, qu'on appelle les compagnies  
21                   majeures ne contrôlent plus les ventes au réseau de  
22                   détail. À l'exception peut-être, encore, un petit  
23                   peu Petro Canada, Suncor, mais c'est encore une  
24                   dernière réception, l'évolution du marché pour ces  
25                   joueurs-là, à se retirer des ventes au détail.

1 Q. **[30]** Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Harnois.  
2 Maintenant, une fois qu'on a fait la revue du  
3 portrait du marché québécois, on va regarder la  
4 question de la détermination des zones.

5 Vous l'avez bien mentionné, Madame la  
6 Présidente, en introduction, que c'était un sujet  
7 sur lequel vous souhaitiez que l'on se penche en  
8 argumentation, mais évidemment, on a considéré  
9 important de l'aborder lors du témoignage en chef,  
10 considérant la proposition de l'ADEQ, dans le cadre  
11 de son mémoire.

12 Alors, vous le savez, je vais commencer  
13 avec vous, Madame Marcotte, en vertu du premier  
14 paragraphe de l'alinéa 1 de l'article 59 de la Loi  
15 sur la Régie, la Régie fixe le fameux montant au  
16 titre des prix d'exploitation et elle peut fixer  
17 des montants différents selon les régions qu'elle  
18 détermine. Et le troisième paragraphe de l'alinéa  
19 1, toujours de l'article 59, prévoit que la Régie  
20 peut déterminer des zones.

21 Ce que l'on constate, à la lecture du  
22 mémoire de l'ADEQ, c'est que l'ADEQ propose et  
23 recommande la création de trois zones pour le  
24 Québec.

25 Q. **[31]** Pourriez-vous, dans un premier temps, nous

1           dire pourquoi, du point de vue de l'ADEQ, il est  
2           nécessaire de créer ces trois zones?

3           Mme SONIA MARCOTTE :

4           R. Bien, ce qu'on a fait, c'est qu'on a évalué le  
5           marché québécois. Et pour mieux répondre aux  
6           différentes réalités des marchés, on a décidé de  
7           diviser le Québec en trois zones, afin d'établir  
8           une équité entre les particularités des marchés.

9                        Soit dit en passant, cette délimitation des  
10           zones-là, est la même depuis le début. On a  
11           toujours pensé qu'il était important d'avoir des  
12           zones pour mieux répondre aux besoins des marchés.

13                       Donc, on a fait une segmentation qui est  
14           essentielle, justement, pour la survie des  
15           détaillants qui supportent des coûts d'exploitation  
16           moyens qui sont différents d'une région à l'autre.

17                       Donc, nous nous sommes limités à trois  
18           zones pour faciliter l'application de la loi, pour  
19           ne pas multiplier, justement, disons, les zones qui  
20           auraient pu emmener d'autres distorsions, aussi.

21                       Donc, les zones sont segmentées selon les  
22           grandes zones de taxation, aussi. Et ça  
23           représentait bien, justement, les zones de  
24           taxation, là, regardent, eux-aussi, en fait, les  
25           particularités des marchés.

1                   Donc, la zone 1, elle représente le  
2 territoire de la communauté métropolitaine de  
3 Montréal et la Ville de Saint-Jérôme, où il y a  
4 justement une majoration de trois sous le litre  
5 (0,03/1) \$ sur la taxe sur les carburants.

6 Puis il y a aussi, c'est aussi, disons, un  
7 territoire où il y a une plus grande densité.

8                   Après ça, il y a la zone 2 qui représente  
9 le Québec central, avec des municipalités moyennes,  
10 et il n'y a pas de taxes supplémentaires et il n'y  
11 a pas de rabais de taxes non plus, là, sur la taxe  
12 sur les carburants, puis la densité est moyenne, la  
13 taxe est régulière.

14                   Et finalement, on a la zone 3 qui  
15 représente les régions éloignées. Donc, ce sont des  
16 régions aussi qui sont généralement avec une plus  
17 faible densité, un vaste territoire à couvrir. Et  
18 aussi, ils ont généralement un rabais de taxes sur  
19 la taxe sur les carburants. De plus, cette zone-là  
20 est souvent délimitée par des barrières naturelles.  
21 Par exemple, comme le parc des Laurentides, le parc  
22 de La Vérendrye. Vous avez la Côte-Nord, aussi, qui  
23 est délimitée.

24                   Donc, c'est trois zones qui étaient  
25 facilement distinguables, et aussi qui avaient des

1 barrières naturelles qui faciliteraient, justement,  
2 d'avoir trois zones.

3 Q. [32] Merci, Madame Marcotte. Maintenant, toujours  
4 sur la question des zones, je vais passer à vous,  
5 Monsieur Harnois.

6 Dans la décision D-2013-087, à laquelle  
7 madame la présidente a fait référence un peu plus  
8 tôt ce matin, la Régie avait décidé de ne pas  
9 déterminer de zone, pour différents motifs.

10 Et ce que je vous suggère que l'on fasse,  
11 c'est qu'on regarde plus précisément ces motifs-là  
12 et qu'on regarde ensemble, du point de vue de  
13 l'ADEQ, pourquoi la Régie devrait-elle rendre une  
14 décision différente dans le présent dossier.

15 Donc, le premier motif, il est exposé au 75  
16 de la décision D-2013-087, et je vais vous le dire  
17 quel était ce motif-là, on disait :

18 La Régie indique que comme les régions  
19 non urbaines sont bien desservies et  
20 qu'on n'y trouve pas de guerres de  
21 prix, elle considère que celle-ci ne  
22 requière pas une protection  
23 additionnelle.

24 Donc, une référence à la situation des régions non  
25 urbaines. Donc, pourriez-vous commenter, sur cette

1 position que la Régie avait prise en deux mille  
2 treize (2013)?

3 M. LUC HARNOIS :

4 R. La Régie dit que parce qu'il n'y a pas eu de  
5 guerres de prix, les zones ne sont pas nécessaires.  
6 C'est un peu ça que j'ai compris. En fait, ce n'est  
7 pas parce qu'il n'y a pas eu de demandes  
8 d'inclusion qu'il n'y a pas eu de guerres de prix,  
9 qui ont peut-être été plus courtes dans des régions  
10 et qui sont peut-être passées inaperçues aux yeux  
11 de la Régie.

12 Et ensuite, même s'il n'y en avait pas eu  
13 dans le passé, moi, je pense que le passé n'est pas  
14 garant de l'avenir. Ce n'est pas parce qu'il...  
15 s'il n'y avait pas eu de guerres de prix, ça ne  
16 veut pas dire qu'il n'y en aura pas dans le futur.

17 Et je voudrais aussi amener un autre  
18 élément, ici. La situation... on est à un tournant  
19 assez important, là. La prochaine décennie, dans le  
20 marché de l'essence au Québec, va être très  
21 différente de ce qu'elle a été lors des dernières  
22 décennies. On était, dans le passé, dans un marché  
23 en croissance, alors qu'on est maintenant, depuis  
24 l'année dernière, dans un marché en décroissance.

25 Un marché en décroissance va faire en sorte

1 qu'il va y avoir des détaillants qui vont être en  
2 situation plus fragile. Et dans les régions, ça va  
3 être très important de protéger ces détaillants-là  
4 pour continuer d'assurer la survie de ces stations-  
5 là, pour continuer d'assurer un service à la  
6 population, qui va encore avoir besoin d'essence  
7 pour quelques décennies.

8 Et le rétablissement des zones va mieux  
9 protéger les détaillants en région. Donc, c'est  
10 pour ça, moi, je pense qu'on a besoin des régions.  
11 Des zones c'est-à-dire.

12 Q. [33] Et, Monsieur Harnois, lorsque vous dites de  
13 protéger les détaillants en région, est-ce que vous  
14 pourriez élaborer un peu sur cet objectif-là, quant  
15 à l'impact de la disparition potentielle de  
16 certains détaillants en région sur le consommateur  
17 qui habite dans ces régions-là?

18 R. Bien, en fait, si on revient aux zones, il est  
19 clair que ça coûte plus cher opérer une station-  
20 service en région où la densité de population est  
21 plus faible, comme on l'a démontré dans notre  
22 mémoire. Et souvent, dans ces régions-là, ce sont  
23 des petits villages où il n'y a qu'une seule  
24 station-service par village. Ou parfois deux.

25 Mais, avec le déclin du marché qui

1 s'annonce, on va rapidement réduire le nombre de  
2 stations-service. Il ne faudrait pas se retrouver  
3 en situation où on n'aura aucune station-service  
4 dans un grand territoire. Il en va de la sécurité  
5 de la population.

6 Et avec... Si la Régie reconnaît des coûts  
7 d'exploitation qui sont plus élevés en région,  
8 comme... qui reflète la réalité, à ce moment-là, en  
9 cas de guerre de prix, on pourra inclure et mieux  
10 protéger ces détaillants-là pour continuer  
11 d'assurer le service à la population.

12 Q. **[34]** Et tantôt, vous avez parlé, justement, des  
13 guerres de prix qui auraient peut-être échappé à la  
14 Régie, qui n'auraient pas fait l'objet de demandes  
15 d'inclusion dans certaines régions. Au paragraphe  
16 80 de la décision D-2013-087, la Régie indiquait  
17 comme motif pour refuser de déterminer des  
18 zones que :

19 Seuls les marchés des centres urbains  
20 ont vécu des distorsions ayant milité  
21 en faveur d'une inclusion des coûts  
22 d'exploitation.

23 Donc, pourriez-vous justement formuler quelques  
24 commentaires à ce sujet-là?

25 R. J'aimerais laisser répondre Sonia Marcotte à cette

1 question-là.

2 Q. [35] Oui. Bien sûr.

3 Mme SONIA MARCOTTE :

4 R. Oui. Bien, en fait il y a des régions qui ont vécu  
5 disons des dysfonctionnements certainement dans des  
6 régions éloignées, parce que j'ai des détaillants  
7 qui m'appellent, qui m'ont déjà appelée dans  
8 certaines régions, ça peut être le Saguenay-Lac  
9 Saint-Jean si je me rappelle bien. Je vous dis ça  
10 de mémoire.

11 Mais c'est déjà arrivé aussi à Mont-  
12 Laurier. Des endroits comme ça, mais il y en a  
13 divers où les gens m'appellent, puis ils disent  
14 « Bien, il y a un problème. On n'arrive pas. On  
15 n'arrive pas à couvrir nos coûts d'exploitation. ».

16 Donc, oui, ça arrive. Souvent la période  
17 est peut-être un peu plus courte, mais ça fait très  
18 mal aux détaillants aussi et souvent aussi les  
19 détaillants sont, disons ils sont un peu effrayés  
20 par la complexité du processus de faire une demande  
21 d'inclusion.

22 Alors, c'est peut-être pour ça aussi, parce  
23 qu'il faut aller témoigner et tout ça et il y a  
24 souvent des détaillants qui sont un peu... Qui sont  
25 intimidés là par ce processus-là.

1                   Donc, mais oui. J'ai eu des appels de  
2 détaillants qui se plaignaient justement d'avoir de  
3 la difficulté à couvrir leurs coûts d'exploitation  
4 et ça dans différentes régions au Québec et pas  
5 seulement dans les grands centres. Dans les régions  
6 éloignées également.

7 Q. **[36]** C'est ça. Donc, votre témoignage est à l'effet  
8 que les fameuses distorsions qui pourraient militer  
9 en faveur d'une inclusion ne sont pas limitées au  
10 milieu urbain?

11 R. Non. Ce n'est pas... Il y a des dysfonctionnements  
12 dans... Puis il peut y en avoir partout. J'ai eu  
13 justement des détaillants qui m'ont appelée à cet  
14 égard-là un peu partout au Québec.

15 Q. **[37]** Maintenant, je reviens à la décision D-2013-  
16 087 pour reparler des motifs qui ont été utilisés  
17 par la Régie. Un autre motif c'était que la Régie  
18 soulevait qu'à l'intérieur d'une même zone il  
19 existe une démographie différente selon les villes  
20 et les villages qui fait en sorte que leurs  
21 essenceries pourraient avoir des caractéristiques  
22 fort différentes.

23                   Pourriez-vous expliquer en quoi la  
24 formation de zone en fonction de la densité de  
25 population de chaque ville ou village serait

1           problématique? Et j'adresse la question à monsieur  
2           Harnois ou madame Marcotte. Comme vous le  
3           souhaitez.

4           M. LUC HARNOIS :

5           R. Bien, en fait, je pense qu'il n'existe aucun modèle  
6           parfait, mais je pense que celui que nous  
7           présentons, c'est-à-dire trois zones, est le  
8           meilleur compromis.

9                        Si on avait une zone par densité de  
10           population, c'est-à-dire par exemple admettons que  
11           Saguenay il y aurait un prix minimum et qu'un petit  
12           village à côté il y aurait des coûts d'exploitation  
13           supérieurs, parce que la densité est plus faible,  
14           on se retrouverait à ce moment-là avec des... En  
15           cas d'inclusion avec un prix minimum plus élevé  
16           dans ce petit village qui est tout près d'une  
17           grande ville et ce ne serait peut-être pas  
18           bénéfique.

19                       Ça pourrait nuire à ce détaillant-là d'un  
20           petit village plutôt que de l'aider, parce que sur  
21           une base temporaire parfois un homme d'affaires va  
22           préférer vendre son produit légèrement à perte pour  
23           ne pas perdre de clients.

24                       Je sais que ce n'est pas une situation  
25           facile, mais en établissant des... En multipliant

1 le nombre de zones on pourrait nuire au marché  
2 plutôt que l'aider. On pense que les zones que nous  
3 avons suggérées sont effectivement la meilleure  
4 façon de protéger le marché.

5 Q. [38] Parfait. Donc, juste pour conclure sur la  
6 question des zones à l'égard des trois zones  
7 justement, donc pourriez-vous nous indiquer en quoi  
8 l'établissement de ces trois zones-là au Québec  
9 permettrait d'accorder une protection  
10 supplémentaire aux régions contre les comportements  
11 abusifs et permettrait aussi la survie des  
12 essenceries au bénéfice des citoyens de ces régions  
13 éloignées?

14 R. En fait, dans la passé la Régie ne retenait qu'un  
15 seul coût d'exploitation qui était... Tant qu'à  
16 nous si elle ne retenait encore qu'un seul coût  
17 d'exploitation qui ressemble à celui de la zone 1  
18 ne protégerait pas adéquatement les détaillants qui  
19 sont dans des zones où les coûts d'exploitation  
20 sont plus élevés.

21 Donc, si on veut les protéger, il faut  
22 reconnaître que les coûts d'exploitation sont plus  
23 élevés et pouvoir leur accorder ces coûts  
24 d'exploitation là en cas d'inclusion.

25 Donc, c'est pour ça que nous prétendons que

1 l'application de coûts d'exploitation par zone est  
2 nécessaire pour reconnaître la réalité des coûts  
3 d'exploitation plus élevés en région.

4 Q. [39] Merci beaucoup, Monsieur Harnois. Toujours sur  
5 la question des zones, mais sur un autre sujet,  
6 Madame Marcotte, pourriez-vous brièvement expliquer  
7 la méthodologie que vous avez employée pour en  
8 arriver à fixer des volumes de vente différents  
9 pour chacune des trois zones que vous proposez?

10 Mme SONIA MARCOTTE :

11 R. Oui. Bien comme on a déjà délimité les trois zones  
12 en fonction des régions administratives, puis on  
13 sait aussi qu'il y a quand même trois régions  
14 administratives qui sont scindées en deux, là,  
15 qu'il y a une partie qui est dans la zone 1 et  
16 l'autre partie qui est dans la zone 2, ça, ça  
17 comprend la Montérégie, Lanaudière et Laurentides,  
18 parce qu'il y a une partie des municipalités qui  
19 fait partie de la CMM.

20 Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a pris  
21 vraiment le volume de ventes totales pour ces  
22 régions. Donc, pour la zone 1, on a pris le volume  
23 de ventes totales de toutes les municipalités ou  
24 MRC, dépendamment comment c'était configuré dans le  
25 recensement des essenceries de la Régie de

1 l'énergie, et avec le nombre de postes d'essence de  
2 chacune de ces régions-là, et ce qu'on a fait, on a  
3 tout simplement divisé le volume par le nombre de  
4 postes total pour nous donner un volume moyen par  
5 zone. Et évidemment, comme j'ai dit, on exclut  
6 certaines municipalités pour les mettre dans la  
7 bonne zone. On a scindé deux zones, trois zones en  
8 deux pour pouvoir avoir le bon volume dans chacune  
9 des zones.

10 Q. **[40]** Monsieur Harnois, je m'adresse à vous  
11 maintenant. Dans les dossiers antérieurs, en ce qui  
12 concerne le volume, la Régie avait fixé à cinq  
13 point cinq millions (5,5 M) de litres le volume  
14 annuel de référence pour une essencerie efficace  
15 opérant dans un marché efficace. Donc, il y avait  
16 un seul volume pour l'ensemble du territoire  
17 québécois. Comme on vient de le voir dans le  
18 présent dossier, l'ADEQ propose des volumes  
19 différents pour chacune des trois zones, lesquelles  
20 sont toutes inférieures à cinq point cinq millions  
21 (5,5 M) de litres fixés antérieurement par la  
22 Régie. Pourriez-vous commenter sur cet écart, donc  
23 l'écart entre le cinq point cinq millions (5,5 M)  
24 et les différents volumes de référence pour chacune  
25 des trois zones qui ont été fixés et, en quelque

1 sorte, justifier cet écart-là dans le cadre du  
2 marché actuel?

3 M. LUC HARNOIS :

4 R. Les volumes que nous avons présentés dans les  
5 mémoires sont les volumes réels d'essence vendue au  
6 Québec. Et pourquoi la Régie avait retenu un volume  
7 de cinq point cinq millions (5,5 M) de litres par  
8 le passé? Je pense que seule la Régie peut répondre  
9 à cette question-là. Mais mon appréciation, c'est  
10 que la Régie peut-être espérait que les volumes  
11 augmentent au Québec et atteignent une moyenne de  
12 cinq point cinq millions (5,5 M) de litres.

13 Mais on sait qu'aujourd'hui la croissance  
14 des ventes d'essence est terminée au Québec avec  
15 l'avènement de l'électrification des transports. Et  
16 ça a été accéléré avec l'avènement du télétravail  
17 qui va être là pour rester, à tout le moins en  
18 partie. Donc, on entre dans une ère de  
19 décroissance. Et le volume de cinq point cinq  
20 millions (5,5 M) de litres, on ne pourra jamais  
21 atteindre ça en moyenne au Québec. Et de plus, on  
22 parle de disparité régionale. La réalité des ventes  
23 constatées montrent bien que les volumes moyens  
24 sont inférieurs plus on s'éloigne des grands  
25 centres.

1                   Donc, pour chacune des trois zones que nous  
2                   avons déterminées, c'est la réalité que les volumes  
3                   sont inférieurs dans la zone 2 par rapport à la  
4                   zone 1. Même chose pour la zone 3, c'est inférieur  
5                   à la zone 2 et la zone 1. Et ce sont les volumes  
6                   moyens réels, et que nous utilisons dans notre  
7                   modèle de stations-services efficaces. Et c'est un  
8                   volume, à mon opinion, qui est surestimé parce  
9                   qu'il va s'en aller maintenant à partir  
10                  d'aujourd'hui en décroissance, et ce pour les dix  
11                  (10), quinze (15) prochaines années, jusqu'à tant  
12                  qu'on ne vende plus d'essence au Québec.

13       Q. **[41]** Et dites-moi, la façon dont vous avez  
14                  considéré justement cette décroissance-là dans  
15                  votre modèle, pourriez-vous nous donner un peu de  
16                  détail sur cette façon dont vous avez considéré la  
17                  décroissance dans le modèle?

18       R. Dans notre modèle, on ne considère pas de  
19                  décroissance. On calcule les coûts d'exploitation  
20                  d'aujourd'hui. C'est pour ça que, moi, je dis que  
21                  ces coûts-là sont légèrement sous-estimés si on  
22                  regarde le futur. Parce que les volumes vont  
23                  diminuer dans le futur. Donc, inévitablement, les  
24                  coûts d'exploitation vont augmenter. Donc, dans  
25                  notre modèle, on ne considère pas de décroissance.

1 Mais la réalité, c'est qu'il y en a une  
2 décroissance qui est entamée maintenant.

3 Q. [42] Très bien. Passons maintenant à la question du  
4 modèle de référence. On a couvert la question des  
5 zones. Maintenant, deuxième élément de la  
6 présentation, le modèle de référence qui est  
7 proposé par l'ADEQ. Alors, Madame Marcotte, je  
8 m'adresse à vous, pourriez-vous s'il vous plaît  
9 décrire le modèle de référence que propose l'ADEQ  
10 en référant notamment à quelle zone chaque modèle  
11 s'applique et pourquoi?

12 Mme SONIA MARCOTTE :

13 R. Bien, après avoir déterminé nos trois zones avec  
14 leur volume respectif, on a déterminé un modèle et  
15 des installations optimales pour distribuer de  
16 façon efficace le volume de chacune des zones.  
17 Donc, le modèle qu'on utilise, c'est le modèle  
18 libre service avec dépanneur où on peut  
19 justement... ce sont deux commerces jumelés où on  
20 peut appliquer un partage de coûts entre ces deux  
21 commerces-là, qui est plus efficace. Et c'est aussi  
22 un des modèles les plus utilisés au Québec.  
23 Évidemment, les installations pétrolières sont  
24 spécifiques à chacune des zones, en fonction du  
25 volume, là.

1 INTERRUPTION - PROBLÈME DE TRANSMISSION -

2 DISCUSSION HORS DOSSIER

3 Mme SONIA MARCOTTE :

4 R. Je ne sais pas où ça a gelé mais... Donc, le modèle  
5 qu'on a choisi qui est le libre-service dépanneur,  
6 parce que c'est le modèle qui est le plus utilisé  
7 au Québec, mais aussi parce que c'est deux  
8 commerces jumelés, pour lesquels on peut faire un  
9 partage de coûts. Et par la suite, on a déterminé  
10 les installations pétrolières en fonction du volume  
11 moyen de chacune des régions et de la région elle-  
12 même. Donc, ça a été déterminé en Comité des  
13 affaires économiques, selon l'expérience des  
14 membres, là, qui ont une vaste expérience dans ce  
15 domaine-là.

16 Q. **[43]** Toujours sur la question du modèle de  
17 référence, évidemment, chaque zone va avoir ses  
18 propres installations distinctes et donc, Monsieur  
19 Harnois, pourriez-vous nous décrire chacune des  
20 trois installations et expliquer pourquoi ces  
21 installations-là sont différentes pour chacune des  
22 zones?

23 M. LUC HARNOIS :

24 R. Bon, on est allés avec notre expérience du marché,  
25 avec nos calculs, on a trouvé quel est le volume

1           moyen qui est vendu dans chacune des zones et nous  
2           avons établi quelle est l'installation nécessaire  
3           pour être en mesure de vendre ces volumes moyens  
4           là.

5                        Par exemple à la page 18 de notre mémoire,  
6           au tableau 10, si on regarde la zone 1, dans la  
7           zone 1, on voit que le volume moyen réel des  
8           essenceries dans la zone 1, est un peu plus de  
9           quatre point deux millions de litres (4,2 M/l/a).

10                      Pour vendre efficacement quatre point deux  
11           millions de litres par année (4,2 M/l/a), on a  
12           besoin d'une installation avec trois îlots en  
13           façade, là, qu'on appelle communément dans le  
14           marché starting gate, avec trois distributrices  
15           d'essence, pour un coût, avec les réservoirs requis  
16           aussi, pour un coût total d'un investissement de  
17           six cent trente-deux mille dollars (632 000 \$).

18                      Et on a fait le même exercice pour la zone  
19           2 et la zone 3 qui, pour des volumes inférieurs,  
20           ont besoin d'installations plus petites. Donc,  
21           c'est la façon dont on a procédé pour déterminer  
22           quelles sont les installations requises dans  
23           chacune des zones.

24    Q. **[44]** Et pourquoi, du point de vue du Comité des  
25           affaires économiques, est-il important d'avoir des

1 installations en lien avec le volume que chacune  
2 des zones est susceptible de vendre?

3 Q. [45] Bien, en fait, c'est une question  
4 d'efficacité. Par exemple, dans la zone 1, si on  
5 utilisait les installations que nous avons  
6 utilisées dans notre modèle de la zone 3, ces  
7 installations-là seraient trop petites et seraient  
8 insuffisantes pour satisfaire adéquatement les  
9 consommateurs.

10 Donc, avec une installation comme on montre  
11 en zone 3, il serait impossible de vendre quatre  
12 point deux millions de litres par année (4,2 M/l/a)  
13 efficacement.

14 Inversement, si dans la zone 3, on  
15 utilisait les mêmes installations que celles qu'on  
16 a prévues à la zone 1, bien, ça coûterait trop cher  
17 pour rien. On n'a pas besoin de ça, donc on ne  
18 serait pas efficace non plus, on investirait trop.

19 Et je voudrais aussi apporter un autre  
20 point, là. Dans le passé, la Régie utilisait un  
21 volume supérieur à celui que nous avons prévu. Il  
22 est vrai que, par exemple, si on revient à la zone  
23 1, le volume moyen qui existe dans la zone 1 est  
24 quatre point deux millions de litres (4,2 M/l). Je  
25 pense qu'on pourrait faire... il est dans... c'est

1 un volume moyen et effectivement il y a certaines  
2 stations qui vendent un peu plus que quatre  
3 millions point deux millions de litres (4,2 M/l),  
4 d'autres qui vendent un peu moins de quatre  
5 millions de litres (4,2 M/l).

6 Ça serait faire erreur d'utiliser les coûts  
7 d'installation de six cent trente-deux mille  
8 dollars (632 000 \$) que nous avons prévus à la zone  
9 1, et d'utiliser un volume plus grand avec ces  
10 mêmes installations-là. Si on utilise un volume  
11 plus grand, il faut nécessairement des  
12 installations qui coûtent plus cher. Donc, ça serait  
13 faire erreur, comme je vous dis, d'utiliser ces  
14 coûts d'installation là avec un volume plus grand  
15 et de tout simplement faire un ratio entre les  
16 deux, là.

17 Q. [46] Très bien. Donc, ceci complète pour la partie  
18 du modèle de référence.

19 Maintenant, on va entrer dans le coeur,  
20 bien, nous étions déjà dans le coeur, mais on va  
21 regarder maintenant des éléments des coûts  
22 d'exploitation.

23 Et Madame Marcotte, je commencerais avec  
24 vous. Donc, cette question, évidemment, elle est  
25 traitée de façon... de façon extensive dans le

1 mémoire de l'ADEQ aux pages 10 à 28. Évidemment,  
2 aussi, l'ADEQ a répondu à de nombreuses demandes de  
3 renseignements à ce sujet.

4 Comme je l'ai dit, Madame la Présidente, en  
5 introduction, on n'a pas l'intention de reprendre  
6 systématiquement chacun des items, chacune des  
7 composantes du coût d'exploitation, mais on veut  
8 quand même revenir sur certains... sur certaines de  
9 ces composantes-là, considérant leur importance ou  
10 considérant le traitement que celles-ci ont obtenu  
11 de la part de la Régie dans les décisions  
12 antérieures. Donc, dans un premier temps, Madame  
13 Marcotte, pourriez-vous s'il vous plaît décrire la  
14 méthodologie que vous avez utilisée afin de  
15 déterminer les coûts d'exploitation présentés dans  
16 le mémoire de l'ADEQ?

17 Mme SONIA MARCOTTE :

18 R. Oui, le comité des affaires économiques s'est réuni  
19 virtuellement à de nombreuses reprises,  
20 virtuellement étant donné la pandémie, ce qui a  
21 compliqué justement le travail, là, c'était un peu  
22 plus compliqué. Donc, dans un premier temps le  
23 comité a déterminé, comme le dit monsieur Harnois,  
24 les installations pétrolières optimales pour  
25 chacune des zones en fonction du volume, donc lors

1 de ces réunions-là avec l'expertise qu'ils avaient.  
2 C'est ce qu'on... ce qu'on a fait.

3 Par la suite, le comité a déterminé les  
4 éléments de coût nécessaires pour opérer une  
5 station-service, donc encore lors de réunions on a  
6 eu... on a pu déterminer ces éléments de coût-là.  
7 Et exceptionnellement, puisque nous devions  
8 travailler en mode virtuel et que c'était compliqué  
9 étant donné le nombre de personnes, là, qui sont  
10 impliquées, j'ai travaillé individuellement avec  
11 chacun des membres pour évaluer les coûts de chacun  
12 des éléments. Et après nous sommes revenus en  
13 réunion à plusieurs reprises justement pour  
14 s'assurer que tout était logique parce  
15 qu'évidemment l'expertise c'est bien important, là,  
16 que ça... disons qu'on s'assure que les coûts  
17 soient conformes à la réalité de l'ensemble des  
18 membres. Donc, nous avons repris nos réunions en  
19 comité des affaires économiques, là, le gros  
20 comité, pour compléter et finaliser la  
21 détermination des coûts.

22 Q. [47] Maintenant, Monsieur Harnois, aux pages 12 et  
23 13 du mémoire on présente les tableaux 4 et 5. Le  
24 tableau 4 expose les coûts d'exploitation par zone  
25 et le tableau 5 expose les coûts d'exploitation

1           indexés par zone. Alors la proposition de l'ADEQ  
2           prévoit donc un ajustement des coûts d'exploitation  
3           afin de tenir compte des projections  
4           inflationnistes. L'ADEQ propose un ajustement de  
5           trois point quatre pour cent (3,4 %) dans le  
6           présent dossier. Comme vous le savez, la Régie  
7           s'est déjà prononcée en défaveur de la prise en  
8           compte de l'inflation dans la détermination des  
9           coûts d'exploitation. Alors j'aurai deux questions  
10          pour vous à ce sujet. La première : pourriez-vous  
11          nous indiquer comment l'ADEQ a fixé le trois point  
12          quatre pour cent (3,4 %) ? Et ensuite pourquoi la  
13          Régie devrait-elle adopter une position différente  
14          dans le présent dossier à l'égard de la prise en  
15          compte de l'inflation dans la fixation des coûts  
16          d'exploitation?

17          M. LUC HARNOIS :

18          R. Tout d'abord, comment on a déterminé le trois point  
19          quatre pour cent (3,4 %), on a regardé les  
20          prévisions inflationnistes pour les trois  
21          prochaines années puisque nous sommes ici pour  
22          fixer les coûts d'exploitation des trois prochaines  
23          années. Et au cours des trois prochaines années les  
24          prévisions montrent qu'il y aura une inflation de  
25          six virgule huit pour cent (6,8 %). Et si on veut

1           fixer un coût moyen pour les trois ans, bien on  
2           divise le six point huit (6,8 %) en deux, ça fait  
3           une moyenne de trois point quatre pour cent (3,4 %)  
4           de plus que les coûts d'aujourd'hui.

5                       Maintenant pourquoi la Régie devrait rendre  
6           une décision différente? Peut-être que par le passé  
7           la Régie présumait qu'il y aurait une augmentation  
8           de volume dans le temps, qui viendrait augmenter  
9           l'efficacité et qui viendrait contrebalancer les  
10          coûts qui augmentent avec l'inflation. Mais cet  
11          argument-là ne tient plus puisqu'il n'y aura plus  
12          d'augmentation de volume, c'est terminé. Comme je  
13          vous le disais tantôt, on est entré dans un marché  
14          décroissant pour les ventes d'essence au Québec,  
15          donc pour cette raison-là, si c'était la raison  
16          pour laquelle la Régie refusait d'inclure  
17          l'inflation, elle doit maintenant inclure  
18          l'inflation.

19        Q. **[48]** Merci. Maintenant on va regarder en détail,  
20        plus en détail certains coûts, certaines  
21        composantes comme telles en commençant par le poste  
22        associé au salaire. Alors à la page 15 du mémoire  
23        de l'ADEQ on présente le tableau 6 dans lequel des  
24        informations relatives au salaire sont exposées.  
25        Monsieur Harnois pourriez-vous s'il vous plaît nous

1 expliquer ce tableau en attirant l'attention sur  
2 les principaux éléments, notamment le choix de  
3 considérer le salaire minimum?

4 R. Bon, en fait on a considéré le salaire minimum par  
5 un souci d'obtenir les coûts d'exploitation les  
6 plus efficaces possible, autrement dit les plus bas  
7 possible, tout en sachant très bien que dans la  
8 réalité d'aujourd'hui il est presque impossible de  
9 payer le salaire minimum pour un salaire d'entrée.  
10 Ce qui vient... donc on sous-estime légèrement les  
11 coûts d'exploitation en utilisant le salaire  
12 minimum, mais puisque certains détaillants peut-  
13 être encore aujourd'hui pourraient payer le salaire  
14 minimum, c'est le salaire minimum qu'on a utilisé.  
15 Mais je voudrais insister sur le fait que c'est  
16 pratiquement impossible, aujourd'hui, de payer le  
17 salaire minimum. On paie plus que ça.

18 Puis concernant le salaire du gérant, comme  
19 je vous l'ai dit, le gérant est absolument requis,  
20 aujourd'hui, pour opérer une station service, de  
21 plus en plus vrai avec la pénurie de main-d'oeuvre,  
22 le nombre d'entrevues qu'il faut passer pour  
23 embaucher des caissiers et des caissières, là. Ça  
24 prend absolument un gérant sur place pour tout  
25 gérer ça.

1 Q. [49] Et toujours sur les salaires, Monsieur  
2 Harnois, on a établi certaines proportions entre le  
3 carburant et le dépanneur. On a établi ça. On  
4 disait, dans le mémoire, que les salaires des  
5 employés ont été attribués à quarante pour cent  
6 (40 %) aux commerces du carburant et à soixante  
7 pour cent (60 %) à celui du dépanneur. Alors que  
8 vingt-cinq pour cent (25 %) du salaire du gérant  
9 est attribué aux tâches reliées à la gestion du  
10 commerce des carburants.

11 Pourriez-vous, en plus de nous expliquer la  
12 façon que vous avez employée pour déterminer ces  
13 différents pourcentages-là, en ce qui concerne les  
14 salaires?

15 R. On est allé avec notre analyse du travail effectué  
16 par chaque catégorie d'employés, par notre  
17 expérience. Par exemple, le caissier qui travaille  
18 dans un dépanneur va devoir servir, à la fois, les  
19 clients qui viennent prendre de l'essence et, à la  
20 fois, les clients qui viennent acheter des produits  
21 à l'intérieur du dépanneur.

22 Et notre expérience nous montre qu'il peut  
23 passer un peu plus de son temps, légèrement plus de  
24 son temps, pour les ventes de dépanneur que pour  
25 les ventes d'essence. Nous, on est arrivé à une

1 proportion d'environ soixante pour cent (60 %) pour  
2 les ventes de dépanneur et d'environ quarante pour  
3 cent (40 %) pour les ventes d'essence.

4 Et on a fait le même exercice pour le  
5 travail du gérant. Le travail du gérant, lui, sa  
6 proportion est encore plus grande que le dépanneur  
7 parce qu'il doit, entre autres, s'assurer du  
8 réapprovisionnement du produit sur les tablettes de  
9 dépanneur. Et, donc, on est arrivé avec les  
10 proportions qu'on a, ici, de soixante-quinze  
11 (75 %), vingt-cinq (25 %).

12 Q. [50] Très bien. On va changer de poste, maintenant.  
13 Allons-y avec les frais de garanties bancaires.  
14 Toujours avec vous, Monsieur Harnois, la Régie  
15 avait refusé, en deux mille treize (2013),  
16 d'ajouter cet élément dans la liste des composantes  
17 du coût d'exploitation.

18 Aux paragraphes 196 et 197 de la décision  
19 D-2013-087, la Régie justifiait ainsi la position  
20 prise, et je vais vous indiquer la citation,  
21 Monsieur Harnois. On disait :

22 En 1999, la Régie précisait que les  
23 frais de financement des inventaires  
24 surviennent lorsqu'un commerçant  
25 dépasse les termes de crédit de

1 l'essence et du carburant diesel avec  
2 son fournisseur. Il a été mis en  
3 preuve en 1999 que les fournisseurs  
4 accordaient généralement 10 jours pour  
5 l'acquittement de la facture de  
6 livraison. Ainsi, aucuns frais  
7 d'intérêts ne sont réclamés avant  
8 l'expiration de ce délai de 10 jours.  
9 La Régie considérait qu'en pratique,  
10 le délai de 10 jours créait un fonds  
11 de roulement pour l'entreprise.

12 Alors, pourriez-vous, Monsieur Harnois, nous  
13 indiquer, aujourd'hui, pourquoi la Régie devrait-  
14 elle rendre une décision différente en ce qui  
15 concerne les frais de garanties bancaires,  
16 considérant la proposition de l'ADEQ dans son  
17 mémoire, à l'égard de cette composante-là?

18 R. Premièrement, sauf tout le respect que je dois à la  
19 Régie, je pense que la Régie n'avait pas très bien  
20 compris comment ça fonctionne. C'est vrai que la  
21 plupart des détaillants ont dix (10) jours pour  
22 payer, mais pour avoir droit à ces dix (10) jours-  
23 là, il faut fournir une lettre de garantie  
24 bancaire.

25 Et c'est ce qu'on a mis. Une lettre de

1           garantie bancaire coûte environ un pour cent (1 %).  
2           Un détaillant qui n'est pas en mesure de fournir  
3           une lettre de garantie bancaire, de façon générale,  
4           dans le marché, il doit payer sur livraison. Donc,  
5           c'est un coût obligatoire de fournir une lettre de  
6           garantie bancaire pour avoir droit aux dix (10)  
7           jours. Et c'est le coût le plus efficace pour le  
8           détaillant.

9                       L'autre solution, c'était de dire qui  
10           serait de payer sur livraison, exigerait que le  
11           détaillant utilise ces fonds provenant de sa marge  
12           de crédit, qui seraient encore plus onéreux que le  
13           un pour cent (1 %).

14                      Et, en plus de ça, j'ajouterais que ce  
15           coût-là est sous-estimé, il est incomplet parce  
16           qu'un détaillant qui paye en dix (10) jours,  
17           autrement dit, il paye une fois par livraison. Ça  
18           lui coûte un pour cent (1 %), mais il va devoir,  
19           aussi, quand même, un peu piger dans sa marge de  
20           crédit parce que lors de...

21                      Prenons l'exemple d'un détaillant qui  
22           commence en affaire. Il fait remplir ses  
23           réservoirs, sa première livraison. Pour avoir droit  
24           aux termes de crédit, il fournit une note de  
25           garantie bancaire qui lui coûte un pour cent (1 %).

1 Et lors de la deuxième livraison, il devra  
2 payer la première. Il reste encore de l'inventaire,  
3 là. Il n'a pas vendu toute sa première livraison,  
4 donc il n'a pas récolté tout l'argent pour être en  
5 mesure de payer sa première livraison au moment où  
6 il reçoit la deuxième.

7 Donc, il va devoir, aussi, piger un peu  
8 dans sa marge de crédit. Et, ça, on ne l'a pas mis  
9 parce que c'est difficile de déterminer qu'on a mis  
10 où, en voulant maintenir le coût minimum.

11 Donc, le seul coût qu'on a retenu, c'est le  
12 coût de la lettre de garantie bancaire, qui est  
13 requise pour profiter du terme de paiement de dix  
14 (10) jours.

15 Q. [51] Très clair, merci. Sur la question des  
16 uniformes, une autre composante qui avait été  
17 écartée en deux mille treize (2013) par la Régie,  
18 où la Régie indiquait que « l'uniforme n'occupait  
19 pas une place importante pour le consommateur.  
20 Celui-ci, le consommateur, se préoccupant davantage  
21 du prix qu'il paye pour son essence que de l'image  
22 de qualité et de propreté que pourrait dégager  
23 l'uniforme porté par le commis. »

24 Initialement, en quatre-vingt-dix-neuf  
25 (99), la Régie avait accepté de l'intégrer dans la

1 liste des composantes. Ça a été retiré en deux  
2 mille treize (2013).

3 L'ADEQ le demande, d'intégrer aujourd'hui  
4 dans les coûts de l'exploitation. Monsieur Harnois,  
5 pourriez-vous un peu... Dans le contexte de la  
6 pénurie de main-d'oeuvre, là, que le Québec vit à  
7 l'heure actuelle, pourriez-vous nous indiquer  
8 quelle importance revêt l'uniforme pour un employé,  
9 et justement, le rôle que l'employeur a à jouer  
10 dans tout ça?

11 R. Bon, premièrement, concernant l'opinion de la Régie  
12 lors de la dernière décision, bon, je peux... je  
13 suis partiellement en désaccord avec ce que la  
14 Régie a affirmé, que le consommateur... seul le  
15 prix est important. Mais, la confiance du  
16 consommateur envers son lieu d'achat est importante  
17 aussi, donc l'uniforme compte un peu.

18 Mais, l'argument le plus important  
19 aujourd'hui, pour lequel retenir les coûts de  
20 l'uniforme, c'est qu'on est dans une période de  
21 pénurie de main-d'oeuvre. Il est très difficile de  
22 trouver des employés. Et pour les employés eux-  
23 mêmes, non seulement il faut fournir des uniformes,  
24 il faut fournir des uniformes qui leur plaisent.

25 Alors, on ne peut pas fournir un uniforme

1 qui ne va pas leur plaire. Ces employés-là sont en  
2 mesure de choisir où ils veulent travailler, ils  
3 vont aller travailler à l'endroit où ils se sentent  
4 le mieux. Et aujourd'hui, c'est impossible  
5 d'embaucher un caissier si on ne fournit pas  
6 d'uniforme.

7 Q. [52] Très bien. On passe maintenant à la question  
8 des coûts environnementaux. La Régie avait refusé,  
9 aussi, d'intégrer cet élément dans la liste des  
10 composantes du coût d'exploitation, en deux mille  
11 treize (2013). Elle indiquait à l'époque que ces  
12 coûts-là, ça ne s'agissait « ni d'une exigence de  
13 la loi ni d'une obligation systématique des  
14 institutions financières. » Alors, pourriez-vous  
15 commenter sur cette position-là, et en quoi est-ce  
16 différent aujourd'hui?

17 R. En fait, ça a toujours été une obligation du  
18 marché. Lorsqu'on change des réservoirs, il faut  
19 financer, on n'a pas le choix. En tout cas, un  
20 détaillant qui... un homme d'affaires avisé va  
21 financer ses installations. Et pour financer les  
22 installations, les banques exigent des analyses  
23 environnementales de phase 1. Et ce sont des coûts  
24 réels auxquels il faut faire face et qu'on doit  
25 inclure dans les coûts d'exploitation.

1 Les seuls coûts qu'on a mis ici, les coûts  
2 environnementaux, ce sont les coûts d'analyses  
3 requises par les institutions financières. On n'a  
4 pas mis ici les coûts de décontamination qui vont  
5 arriver dans plusieurs sites lors de changements de  
6 réservoirs. Lors de changements de réservoirs, si  
7 on trouve de la contamination, il faut  
8 décontaminer.

9 Et à plus forte raison dans un marché de  
10 décroissance, il y a des stations-service qui...  
11 Faut qu'on prévoie la fermeture de la station-  
12 service en fin de vie, qui va arriver dans les dix  
13 (10), quinze (15), vingt (20) prochaines années.  
14 Et, un homme d'affaires avisé devrait aussi  
15 mettre... faire une provision pour décontamination  
16 en fin de carrière... en fin de vie du site. Et on  
17 n'a pas mis ce coût-là non plus.

18 Les seuls coûts que nous avons mis, ce sont  
19 les coûts d'analyses requis par les institutions  
20 financières pour le financement, lors des  
21 changements d'installations.

22 Q. [53] Très bien. Maintenant, autre composante, la  
23 question des pertes d'inventaire. Donc, en deux  
24 mille treize (2013), la Régie indiquait que ces  
25 pertes ne constituaient pas une charge, mais une

1 diminution des revenus. Dans les circonstances,  
2 elle refusait d'intégrer cet élément dans la liste  
3 des composantes du coût d'exploitation.

4 Or, vous le savez, Monsieur Harnois, dans  
5 le mémoire de l'ADEQ, on indique que ces pertes,  
6 dues notamment à l'évaporation, sont de réels coûts  
7 que doivent assumer les détaillants. Donc,  
8 pourriez-vous commenter sur cette question-là, des  
9 pertes d'inventaire, et justement nous expliquer en  
10 quoi c'est une perte réelle pour les détaillants?

11 R. Bon, encore là, moi... nous prétendons que c'est  
12 une perte réelle et parce que... C'est vrai que  
13 c'est un... Ce n'est pas un manque de revenu, c'est  
14 un coût d'exploitation. Le taux d'évaporation, bon,  
15 il est un peu... Prenons, par exemple, qu'il soit à  
16 un pour cent (1 %). Dans la réalité, il est environ  
17 un demi d'un pour cent (0.5 %).

18 Autrement dit, pour chaque cent litres (100  
19 l) d'essence qu'on achète, c'est un phénomène  
20 naturel, il y a environ un demi-litre d'essence qui  
21 va s'évaporer. C'est du produit qu'on achète qu'on  
22 ne pourra jamais vendre. C'est un coût  
23 d'acquisition qu'on paye pour ce produit-là, qui va  
24 être impossible de vendre.

25 Donc, c'est un coût d'exploitation, ce

1 n'est pas un manque de revenus, là.

2 Q. **[54]** Très bien. Maintenant, Monsieur Harnois,  
3 j'allais vous poser des questions sur une autre  
4 composante, qui est celle des frais de financement.  
5 Mais, peut-être, avant d'aborder cette question-là,  
6 ça serait peut-être un bon moment pour vous,  
7 d'aborder la DDR numéro 2 de la Régie. Comme je  
8 l'ai dit, mentionné en introduction, Madame la  
9 Présidente, monsieur Harnois serait disposé à vous  
10 fournir une réponse approximative, verbale,  
11 aujourd'hui, et peut-être que je vous inviterais,  
12 Monsieur Harnois, donc, je vais vous lire la  
13 question, je ne sais pas si vous l'avez devant  
14 vous, alors, on disait...

15 R. J'ai la demande de renseignements devant moi.

16 Q. **[55]** Très bien. Alors, je vous inviterais peut-être  
17 à dire quelques mots à ce sujet-là.

18 R. Bien, en fait, premier point que je voudrais  
19 apporter, bon, il y a six catégories de détaillants  
20 qui ont été identifiés dans la demande de  
21 renseignements. Moi, ce que je vois, c'est que ça  
22 couvre vraiment le spectre des situations possibles  
23 au Québec, là, je pense que c'est complet comme  
24 éventail.

25 Cependant, j'aimerais porter l'attention

1 sur... de prendre au hasard des détaillants  
2 corporatifs. Un détaillant corporatif, dans votre  
3 demande de renseignements est défini comme suit :

4           Détaillant qui exploite la station-  
5           service, mais n'est pas propriétaire  
6           du site. Le site est la propriété d'un  
7           distributeur grossiste qui fournit le  
8           carburant et décide du prix de vente  
9           au détail du carburant.

10           Ce type de détaillant est donc lié à  
11           un centre de prix.

12           Dans les six catégories, il y a quelques  
13           autres catégories où on dit que le site est la  
14           propriété du distributeur grossiste.

15           Moi, je remplacerais cette définition-là.  
16           Le site est, je dirais, contrôlé, je suis pas  
17           certain que c'est le bon mot, par distributeur  
18           grossiste. Parce qu'en fait, le distributeur  
19           grossiste peut être, soit propriétaire du site ou  
20           le locataire principal.

21           Comme, par exemple, chez nous, chez Harnois  
22           Énergies, dans nos sites corporatifs, il y en a une  
23           grande partie où on est propriétaire des lieux, une  
24           autre grande partie, on a loué ce site-là d'un  
25           promoteur immobilier et je voulais faire cette

1 distinction-là, bien je voulais faire... je voulais  
2 profiter de cette demande de renseignements-là,  
3 premièrement, peut-être pour modifier la  
4 définition, pour dire : le site est contrôlé par le  
5 distributeur grossiste plutôt que propriété du  
6 distributeur grossiste.

7 Et ça m'amène, et pour répondre aux  
8 proportions, ce que je demanderais à la Régie, je  
9 suis capable, je serais capable, sur une heure de  
10 pause, parce que j'ai eu la question seulement ce  
11 matin, sur l'heure de pause de ce midi ou si on en  
12 a une ce matin, de dresser un petit tableau  
13 sommaire avec mes connaissances du marché, j'aurais  
14 besoin de quelques minutes pour arriver avec des  
15 valeurs approximatives de ce qu'on peut retrouver  
16 comme part de marché de chacune des six catégories-  
17 là, au Québec.

18 Et puis si on revient à la question du  
19 financement, vous allez voir le parallèle que je  
20 fais entre les deux, le site contrôlé par le  
21 distributeur. En fait, nous, on a mis comme coût de  
22 financement, les frais qu'il faut payer à la  
23 banque, pour emprunter soixante pour cent (60 %) de  
24 l'investissement.

25 Si un propriétaire met quarante pour cent

1 (40 %) de ses poches, il emprunte l'autre soixante  
2 pour cent (60 %), c'est les coûts qu'on a mis ici.

3 Et moi, je vous soumets que ce sont des  
4 coûts sous-estimés, parce que c'est des coûts qu'il  
5 faut mettre, c'est pas nécessairement les coûts de  
6 financement, c'est les coûts d'occupation des  
7 lieux. On peut occuper les lieux soit en étant  
8 locataire ou en étant propriétaire et nous sommes  
9 d'avis que les coûts sont à peu près semblables.

10 Les coûts d'occupation des lieux, il faut  
11 calculer les coûts de financement et/ou le coût du  
12 capital investi. Et on n'a pas mis le coût du  
13 capital investi ici, on a mis seulement le coût de  
14 financement.

15 Pour avoir un modèle plus clair de la  
16 réalité, parce que c'est plus simple à estimer un  
17 loyer à payer que le coût d'occupation des lieux,  
18 il faudrait dire : c'est quoi le rendement  
19 nécessaire sur l'argent investi par l'actionnaire  
20 d'entreprise.

21 Donc, moi, ce que je voulais soulever ici,  
22 c'est qu'il y a soixante pour cent (60 %), le coût  
23 de financement équivalent à soixante pour cent  
24 (60%) du coût d'investissement, ça ne tient pas  
25 compte du coût total d'occupation des lieux. C'est

1 le point que je voulais soulever ici, à ce moment-  
2 là. C'est à Sonia.

3 Q. [56] Oui, Sonia, allez-y, Madame Marcotte.

4 Mme SONIA MARCOTTE :

5 R. Oui, ce que je voulais dire, c'était que dans les  
6 coûts de financement, là, on comprend tout  
7 l'investissement pétrolier, mais aussi  
8 l'investissement pour le terrain, là, que la Régie  
9 avait exclus, donc, c'est important de comprendre  
10 que le coût du loyer, dont monsieur Harnois  
11 parlait, comprend l'investissement de  
12 l'infrastructure, là, mais également le coût du  
13 terrain. C'est tout ce que je voulais ajouter.

14 Q. [57] Merci. Dernier item sur lequel on voulait  
15 attirer l'attention de la Régie c'est celui de la  
16 publicité, Monsieur Harnois.

17 Donc, en deux mille treize (2013) la Régie  
18 avait décidé de n'attribuer aucun montant  
19 supplémentaire à la publicité et de retirer cet  
20 élément de la liste des composantes.

21 La Régie estimait alors que les éléments de  
22 publicité étaient déjà inclus dans la liste des  
23 immobilisations proposées par l'ADEQ. C'est-à-dire  
24 la marquise, les luminaires, les boîtiers lumineux,  
25 le pylône à DEL, l'indicateur des prix et enseigne.

1                   À la page 25 du mémoire, l'ADEQ intègre les  
2                   frais de publicité dans les coûts d'exploitation.  
3                   On indique que ce coût comprend la publicité  
4                   locale, les chapeaux de pompe et autocollants pour  
5                   publiciser les promotions et les commandites à la  
6                   communauté locale.

7                   Donc, pourriez-vous commenter sur cette  
8                   position-là et indiquer pourquoi la Régie devrait  
9                   intégrer cette composante dans les coûts  
10                  d'exploitation?

11                 M. LUC HARNOIS :

12                 R. Oui. Il est vrai qu'à première vue les dépenses en  
13                 commandite, la publicité, peuvent sembler  
14                 optionnelles et on pourrait dire ne sont pas  
15                 nécessaires pour l'opération d'un lieu, mais en  
16                 homme d'affaires avisé si on veut maximiser le  
17                 rendement, on veut avoir une certaine visibilité  
18                 dans la communauté et on n'a pas le choix de faire  
19                 un peu de commandites, s'impliquer plus dans la  
20                 partie locale dans la communauté, il faut  
21                 s'impliquer dans la communauté.

22                 Un homme d'affaires qui ne s'impliquerait  
23                 pas dans la communauté n'obtiendrait pas son  
24                 chiffre d'affaires maximal et c'est requis de  
25                 s'impliquer dans la communauté pour opérer

1           efficacement.

2       Q. **[58]** Merci beaucoup. Dernière question, Madame la  
3       Présidente, et elle sera adressée à madame  
4       Marcotte. C'est concernant la procédure de vente  
5       d'inclusions.

6                        Le mémoire de l'ADEQ propose un certain  
7       changement ce sujet-là. Donc, on indiquait dans la  
8       décision D-2021-034 que la Régie aurait indiqué  
9       donc aux intervenants que l'un des enjeux devant  
10      être traité dans le cadre du présent dossier était  
11      l'opportunité d'inclure ou non le montant au titre  
12      des coûts d'exploitation dans le calcul du prix  
13      minimum estimé pour l'ensemble du Québec ou pour  
14      certaines zones.

15                      Aux pages 28 à 31 de son mémoire, l'ADEQ  
16      aborde cet enjeu; l'ADEQ ne propose pas comme c'est  
17      assez clair dans son mémoire d'inclusion dans le  
18      présent dossier, mais quand même formule une  
19      proposition quant à la démarche à suivre pour  
20      déposer une demande d'inclusion.

21                      Alors, Madame Marcotte, pourriez-vous s'il  
22      vous plaît décrire cette proposition en précisant  
23      notamment en quoi elle permettrait une plus grande  
24      accessibilité à la démarche de demande d'inclusion?

25

1 Mme SONIA MARCOTTE :

2 R. Oui. L'ADEQ demande une procédure de demande  
3 d'inclusion sur dossier, afin de permettre une  
4 meilleure accessibilité à la demande d'inclusion  
5 pour contrer justement les marchés dysfonctionnels  
6 qui mettent en péril la saine concurrence et le  
7 service à la population, le service essentiel à la  
8 population.

9 D'ailleurs, la Régie est à même de  
10 constater les marchés dysfonctionnels, puisqu'elle  
11 réalise des relevés de prix quotidiens et elle a  
12 aussi le prix d'acquisition.

13 Donc, elle peut d'elle-même voir les  
14 dysfonctionnements dans les marchés. Jusqu'à  
15 maintenant il n'y a eu que quatre demandes  
16 d'inclusions avec audience qui se sont toutes  
17 soldées par une décision d'inclusion, puisque les  
18 derniers révélaient clairement un marché  
19 dysfonctionnel avec un prix de détail qui ne  
20 permettait pas de couvrir les coûts d'exploitation.

21 Donc, un processus sur dossier permettrait  
22 une plus grande accessibilité, puisque les  
23 ressources financières nécessaires à ce processus-  
24 là vont être moins importantes.

25 Donc, ça va permettre d'aller faire la

1 demande d'inclusion et justement permettre une  
2 saine concurrence à long terme, parce que c'est ce  
3 qu'on veut garder, un saine concurrence à long  
4 terme pour le consommateur, mais aussi un service à  
5 la population.

6 Puis de plus, les audiences publiques sont  
7 très intimidantes pour un détaillant, parce que le  
8 détaillant doit venir témoigner. Et donc c'est  
9 arrivé à certains moments où justement j'ai eu des  
10 détaillants qui m'ont dit « Bien, dans mon marché  
11 il y a un dysfonctionnement. » et puis quand je  
12 lui ai expliqué le processus et qu'il fallait aller  
13 témoigner devant la Régie, ah là il avait tout de  
14 suite un frein.

15 Donc, évidemment, si c'était un processus  
16 sur dossier ça serait plus simple pour le  
17 détaillant d'aller de l'avant et en même temps on  
18 permettrait justement de s'assurer de contrer les  
19 marchés dysfonctionnels dans toutes les régions du  
20 Québec où des fois les détaillants sont moins à  
21 l'aise pour venir témoigner.

22 Q. [59] Très bien. Merci beaucoup, Madame Marcotte.  
23 Alors, Madame la Présidente, ça terminerait le  
24 témoignage en chef de l'ADEQ. Je vous remercie pour  
25 votre écoute et les témoins sont disponibles pour

1 contre-interrogatoires.

2 Juste revenir sur la question de la DDR-2  
3 pour les fins de votre réflexion que vous pourriez  
4 avoir pendant la pause. Monsieur Harnois a indiqué  
5 qu'il serait disposé à revenir avec plus  
6 d'informations après la pause du lunch.

7 Donc, évidemment, je vous invite à  
8 considérer cet élément-là aussi dans votre  
9 réflexion à ce sujet-là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Absolument, Maître Charlebois. Donc, on va attendre  
12 la réponse de monsieur Harnois après la pause-  
13 lunch. Donc, ça va être une évaluation  
14 approximative. C'est ce que je comprends. Et puis,  
15 merci pour vos témoignages. On va prendre une pause  
16 de quinze minutes (0 h 15). Donc, on reviendrait à  
17 onze heures quarante (11 h 40). Excusez-moi. Dix  
18 heures quarante (10 h 40) pour poursuivre avec le  
19 contre-interrogatoire de l'ACIG.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21

22 (10 h 45)

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bonjour à tous. Nous sommes de retour. Désolé pour

1 ce léger retard. Maître Charlebois, avez-vous  
2 quelque chose à ajouter?

3 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

4 Non, pas du tout, Madame la Présidente.  
5 Habituellement, en contre-interrogatoire, on  
6 réaffiche le visage du procureur des témoins tout  
7 simplement.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K. Je voulais juste m'assurer. Donc, on va  
10 procéder au contre-interrogatoire. Maître Sicard?

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 En fait, ce sera maître Trifiro en premier, et je  
13 prendrai la suite après.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Parfait. Vous pouvez débiter. Merci.

16 Me SERENA TRIFIRO :

17 Merci.

18 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

19 J'allais demander à mes témoins de réouvrir leur  
20 caméra si possible. Je vois madame Marcotte.  
21 Monsieur Harnois devrait arriver d'une minute à  
22 l'autre. Voilà!

23 Me SERENA TRIFIRO :

24 Parfait. Est-ce que vous m'entendez bien?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, on vous entend bien.

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SERENA TRIFIRO :

4 Parfait. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et  
5 Madame les Régisseurs, Madame Marcotte et Monsieur  
6 Harnois. Serena Trifiro pour l'ACEFQ.

7 Q. [60] Je vais vous poser des questions par rapport  
8 en premier lieu le modèle de référence. Je vais  
9 commencer avec monsieur Harnois qui vient de  
10 témoigner. Et il vient de dire à deux reprises  
11 qu'il y a un déclin du marché, que le marché est en  
12 décroissance pour les prochaines années. Et je  
13 voulais savoir, vous vous basez sur quelles données  
14 quand vous faites cette déclaration?

15 M. LUC HARNOIS :

16 R. Bonjour. Bon, pour estimer que la décroissance est  
17 déjà entamée, on se base sur les ventes de la  
18 dernière année qui sont inférieures à celles de  
19 l'année précédente. Il y a longtemps qu'on avait  
20 prévu une décroissance du marché. Il y a plusieurs  
21 facteurs qui vont dans cette direction-là.  
22 Premièrement, je vais y aller... Ils ne sont pas  
23 nécessairement par ordre d'importance. Dans le parc  
24 automobile existant, qui sont des véhicules à  
25 combustion essence, l'histoire nous montre que

1 l'efficacité de ces véhicules-là s'améliore d'année  
2 en année, environ un pour cent (1 %) de  
3 consommation de moins à chaque année pour les  
4 nouveaux véhicules vendus.

5 Par contre, au cours de la dernière  
6 décennie, il y avait... la proportion des véhicules  
7 plus énergivores, comme les VUS et les  
8 camionnettes, allait en s'accroissant. Ça venait  
9 compenser... L'augmentation d'efficacité des  
10 véhicules était compensée par le fait que les  
11 consommateurs choisissaient de plus en plus des  
12 véhicules énergivores.

13 Par contre, cette tendance-là, tant qu'à  
14 nous, est pas mal terminée parce qu'on ne peut pas  
15 avoir plus que cent pour cent de véhicules VUS dans  
16 notre flotte, elle est rendue tellement élevée  
17 qu'on pense qu'elle a atteint un sommet. Donc, dans  
18 le futur, les véhicules qui vont continuer à rouler  
19 à l'essence vont consommer moins d'essence au total  
20 au Québec. C'est le premier facteur.

21 Deuxième facteur qui, lui, est très  
22 clairement annoncé au Québec, c'est la transition  
23 énergétique. C'est-à-dire que les véhicules à  
24 essence vont être remplacés graduellement par des  
25 véhicules électriques. Et ce qu'on constate

1           actuellement, c'est que le nombre de véhicules  
2           vendus à chaque année double à chaque année. Donc,  
3           ça va faire une croissance exponentielle du nombre  
4           de véhicules électriques dans le parc de véhicules  
5           au Québec.

6                        Ça, c'est, tant qu'à moi, le facteur  
7           principal qui va expliquer la décroissance. C'est  
8           même annoncé qu'en deux mille trente-cinq (2035),  
9           on ne pourra plus vendre de véhicules à essence.  
10          Donc, ce serait un peu utopique de croire qu'on va  
11          vendre cent pour cent de véhicules à essence  
12          jusqu'à deux mille trente-cinq (2035) et, du jour  
13          au lendemain, on va vendre cent pour cent de  
14          véhicules électriques. C'est une transition qui va  
15          se faire de façon croissante.

16                       Et le dernier facteur qui a été accéléré  
17          par la pandémie, la décroissance, nous, on l'avait  
18          prévue chez nous à partir de deux mille vingt,  
19          vingt et un (2020-2021), est arrivée à partir de  
20          deux mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020)  
21          en fait à cause de la pandémie. Et ça a mis en  
22          place des habitudes de travail. Plein d'entreprises  
23          ont développé une expertise technologique pour  
24          faire du télétravail. C'est une expertise qui a été  
25          développée parce que c'était nécessaire à cause de

1 la pandémie.

2 Mais cette expertise-là qui est maintenant  
3 développée, c'est maintenant un outil de plus pour  
4 permettre le télétravail. Et tout le monde s'entend  
5 pour dire que le télétravail ne va pas disparaître  
6 complètement, même après la fin de la pandémie, il  
7 va continuer à en avoir. Et c'est une partie  
8 importante de la consommation d'essence, les gens  
9 qui prennent leurs automobiles pour aller  
10 travailler.

11 Effectivement, nous, chez nous, on a une  
12 prévision de décroissance. Je ne partagerai pas les  
13 détails, les prévisions de Harnois Énergie, c'est  
14 un secret d'entreprise, mais tout le monde s'entend  
15 pour dire que dans l'industrie, que c'est terminé  
16 la croissance, qu'il va y avoir une décroissance.

17 Les seules divergences d'opinions, c'est à  
18 quel rythme cette décroissance-là peut se faire. Ça  
19 peut varier les prévisions d'une entreprise à  
20 l'autre, mais je pense qu'il n'y a personne, ici,  
21 qui va pouvoir dire qu'il va y avoir de la  
22 croissance dans le futur.

23 Q. **[61]** Parfait. Et j'ai compris de votre réponse que  
24 la décroissance du marché, ce n'est pas lié  
25 seulement à la pandémie. Et, même à ça, le

1 télétravail, c'est quelque chose qui serait  
2 survenu, sans pandémie, là?

3 R. Je ne sais pas. On va probablement atteindre un  
4 niveau de télétravail plus élevé que s'il n'y avait  
5 pas eu de pandémie parce qu'on y a goûté puis on a  
6 appris que ça fonctionne quand même, là. Il y a  
7 peut-être des gens qui n'auraient pas osé. Des  
8 entreprises qui n'auraient pas osé d'aller vers ça.

9 Mais même s'il n'y avait pas eu de  
10 télétravail, le changement de composition de la  
11 flotte de véhicules qui va s'en aller vers les  
12 véhicules électriques et l'augmentation de  
13 l'efficacité des véhicules à combustion, ces deux  
14 facteurs-là, à eux seuls, sont suffisants pour  
15 expliquer une décroissance. Et à ça, maintenant, on  
16 ajoute le télétravail, qui va faire une  
17 décroissance encore plus rapide.

18 Q. **[62]** Parfait. Alors, pour la prochaine question,  
19 j'ai un peu un petit préambule. Je vais commencer  
20 avec une référence à la preuve de l'ACEFQ. Ce n'est  
21 pas nécessaire de l'afficher. Je vais référer à la  
22 section pertinente. Donc, c'est la preuve de  
23 l'ACEFQ, la pièce C-ACEFQ-0011, à la page 8, où  
24 l'ACEFQ dit que cette situation donne lieu à des  
25 mouvements de prix cycliques. Et on parle de la

1 hausse des prix à la pompe et ensuite, ça tombe  
2 brusquement puis ça augmente encore.

3 Dans la demande de renseignements de la  
4 Régie à l'ADEQ, donc la pièce C-ADEQ-0044, à la  
5 page 3. La Régie demande à l'ADEQ, quels sont les  
6 facteurs commerciaux qui pourraient expliquer les  
7 fortes fluctuations mentionnées par l'ACEFQ.

8 Et dans sa réponse, l'ADEQ mentionne que  
9 ces importantes fluctuations surviennent lorsque  
10 les prix au détail baissent graduellement sur une  
11 période de quelques jours, sous l'influence d'une  
12 féroce concurrence.

13 Ensuite, dans la DDR de la Régie à l'ACEFQ,  
14 c'est la pièce C-ACEFQ-0015, page 12. L'ACEFQ  
15 mentionne que ce sont des épisodes de guerres de  
16 prix initiés par de grosses essenceries qui  
17 occasionnent les mouvements cycliques de baisse et  
18 de hausse de prix à la pompe.

19 Donc, après tout ça, ma question  
20 c'est : Comment expliquez-vous les variations  
21 cycliques des prix à la pompe qu'on a pu observer,  
22 en particulier dans la région de Montréal, soit la  
23 zone 1 proposée?

24 R. Écoutez, il y a un très grand nombre  
25 d'intervenants, un très grand nombre de

1 détaillants, ce qui fait qu'il y a une diversité de  
2 détaillants et qu'il y a beaucoup de concurrence.  
3 Expliquer en détail, c'est difficile, on ne connaît  
4 pas les stratégies de nos concurrents, on connaît  
5 seulement la nôtre.

6 Force est de constater que, oui, ça arrive  
7 souvent que quelqu'un baisse son prix d'un cent le  
8 litre (1 ¢/l) et un peu plus tard, un autre cent le  
9 litre (1 ¢/l) et le prix...

10 Quand vous parlez de grandes fluctuations.  
11 En fait, les grandes fluctuations qu'on observe  
12 sont à la hausse. On va augmenter, tout d'un coup,  
13 de plusieurs sous le litre, parce que précédemment,  
14 dans les jours ou les semaines qui ont précédé, on  
15 a descendu plusieurs fois d'environ une cenne le  
16 litre (1 ¢ /l). Ce qui fait que, bon, on part d'un  
17 prix qui est, disons raisonnable, et que les prix  
18 diminuent sous la force de la concurrence, pour se  
19 retrouver à un point où il n'y a plus personne qui  
20 fait d'argent.

21 Puis là, il y a quelqu'un dans le marché, à  
22 un moment donné, qui dit : « Regarde. Là, moi, j'ai  
23 besoin de profits et je réaugmente mon prix à la  
24 pompe de... » Si ça a baissé dix (10) fois d'une  
25 cenne (1 ¢), ça va réaugmenter une seule fois de

1 dix sous le litre (10 ¢/l).

2 Et les autres concurrents, qui voient cette  
3 augmentation-là de dix sous le litre (10 ¢/l) qui  
4 vient de se produire sur un coin de rue, à quelque  
5 part dans leur marché, vont en profiter pour dire :  
6 « Bien, moi aussi je perds de l'argent, je vais  
7 réaugmenter au même prix que ce concurrent-là. »  
8 Les prix sont affichés sur le bord de la rue, c'est  
9 très facile de voir le prix des concurrents.

10 Je n'ai pas d'explication plus claire à  
11 donner.

12 Q. **[63]** O.K. Est-ce que vous êtes d'accord avec  
13 l'affirmation de l'ACEFQ, par rapport aux épisodes  
14 de guerres de prix?

15 R. Excusez-moi, est-ce que vous pourriez répéter la  
16 question?

17 Q. **[64]** Oui. Est-ce que vous êtes d'accord avec  
18 l'affirmation de l'ACEFQ, par rapport aux épisodes  
19 de guerres de prix?

20 R. Je ne l'ai pas devant moi, est-ce que vous pourriez  
21 me la relire? Parce que, qu'est-ce que vous voulez  
22 dire, « être d'accord »?

23 Q. **[65]** Bien, que c'est un facteur... Je vais relire  
24 le paragraphe, donc c'est ACEFQ... C-ACEFQ-0015,  
25 page 12 :

1 Les essenceries forcées de vendre sous  
2 le seuil de rentabilité lorsque les  
3 prix sont trop bas cherchent à relever  
4 les prix suffisamment pour récupérer  
5 les bénéfices perdus l'autre moitié du  
6 temps. Ce sont donc les épisodes de  
7 guerres de prix initiées par de  
8 grosses essenceries qui occasionnent  
9 les mouvements cycliques de baisse et  
10 de hausse des prix à la pompe.

11 R. Hum... Moi, je ne suis pas prêt à affirmer que ce  
12 sont des épisodes de guerres de prix causés par les  
13 grosses essenceries. Il est parfois difficile de  
14 voir dans le marché qui initie ces baisses-là. Des  
15 fois, il y a un joueur qui baisse, et immédiatement  
16 un autre baisse, et quand on constate la baisse,  
17 des fois il y en a déjà deux, trois qui ont baissé.  
18 C'est difficile de savoir qui a causé les... ce que  
19 vous appelez une « guerre de prix ».

20 Ces mouvements cycliques là, à notre  
21 connaissance, sont moins fréquents qu'ils étaient  
22 il y a une dizaine d'années, mais ils existent  
23 encore.

24 Q. **[66]** Est-ce que vous pouvez vous prononcer sur qui  
25 amorce les baisses de prix et quoi... ou qui

1 amorcent les hausses?

2 R. Hum...

3 Q. **[67]** De façon générale.

4 R. Non, je ne peux pas prononcer là-dessus. Ça peut  
5 varier d'un marché à l'autre, c'est... Ça peut  
6 varier dans le temps. Et souvent, on n'est même pas  
7 en mesure d'identifier qui a causé... a débuté les  
8 baisses de prix et qui a... Puis, même les hausses,  
9 les hausses c'est souvent plus facile à identifier,  
10 parce que des fois, il y a des délais... ils sont  
11 plus remarquables, là, parce que les hausses sont  
12 plus grandes. Mais, ça varie d'une région à  
13 l'autre, ça varie dans le temps, on... Je ne pense  
14 pas qu'on peut identifier un joueur plus qu'un  
15 autre.

16 Q. **[68]** O.K. Est-ce que vous avez identifié une  
17 tendance, que c'est plutôt les vendeurs de gros  
18 volumes qui baissent les prix, et les vendeurs  
19 petits-moyens qui cherchent à remonter les prix?

20 R. Je ne suis même pas en mesure d'affirmer ça non  
21 plus.

22 Q. **[69]** O.K. Merci. Je vais passer maintenant aux  
23 fixations de prix, les centres de prix. Je vais  
24 référer au document C-ADEQ-0010, c'est le  
25 recensement des essenceries. C'est la pièce ADEQ-4,

1 page 29, où on voit le tableau E.

2 Et je vais référer particulièrement au  
3 paragraphe 59, je vais le lire :

4 Par ailleurs, soixante-quinze virgule  
5 cinq pour cent (75,5 %) des  
6 essenceries sont liées, d'une manière  
7 ou d'une autre, à un centre de prix  
8 qui leur dicte le prix à afficher. En  
9 termes de volume, cela signifie que  
10 quatre-vingt-trois virgule un pour  
11 cent (83,1 %) des volumes d'essence  
12 sont vendus à un prix déterminé par un  
13 centre de prix.

14 Je veux juste attendre madame Marcotte.

15 Mme SONIA MARCOTTE :

16 R. Allez-y. C'est juste que je n'ai pas le document  
17 mais bon...

18 Q. **[70]** O.K. Est-ce que vous voulez que relise le  
19 passage?

20 R. Oui s'il vous plaît.

21 Q. **[71]** Parfait. Donc, c'est le paragraphe 59 :

22 Par ailleurs, soixante-quinze virgule  
23 cinq pour cent (75,5 %) des  
24 essenceries sont liées d'une manière  
25 ou d'une autre à un centre de prix qui

1                   leur dicte le prix à afficher. En  
2                   termes de volume cela signifie que  
3                   quatre-vingt-trois virgule un pour  
4                   cent (83,1 %) des volumes d'essence  
5                   sont vendus à un prix déterminé par un  
6                   centre de prix.

7           Donc, la question : comment fonctionne la fixation  
8           des prix au détail actuellement?

9           M. LUC HARNOIS :

10          R. La question est pour moi ou pour madame Marcotte?

11          Q. **[72]** La personne qui est plus disposée à répondre.

12          R. O.K. Donc, votre question est : comment fonctionne  
13          la fixation des prix au détail?

14          Q. **[73]** Oui.

15          R. Bon, en fait, quand ça ne provient pas d'un centre  
16          de prix c'est-à-dire que c'est le détaillant qui  
17          est maître lui-même du prix qu'il va fixer, parce  
18          qu'il est propriétaire de son inventaire. Donc, là,  
19          c'est le détaillant qui prend sa décision.

20                    Dans les centres de prix, bien là c'est  
21                   chaque entreprise qui détermine en fonction du  
22                   marché local où est situé chaque station-service.

23                    Par exemple, chez Harnois Énergies, on a  
24                   quelques centaines de sites dont le prix est fixé  
25                   par le centre de prix. C'est-à-dire que l'essence

1 est en consignation. L'essence nous appartient.

2 Nous sommes les vendeurs d'essence et le détaillant  
3 reçoit une commission pour vendre l'essence.

4 Dans ces cas-là, on détermine pour chaque  
5 marché, Joliette, Lanaudière, Montréal, Repentigny,  
6 Charlemagne, quelle est notre stratégie, qu'est-ce  
7 qu'on fait pour fixer les prix?

8 Effectivement, on ne va pas faire part de  
9 notre stratégie pour chacune des régions. Tout ce  
10 que je peux dire c'est que la décision est prise  
11 chez nous en fonction du marché et on décide quel  
12 prix on veut vendre.

13 Q. [74] Merci. Pouvez-vous nous dire il y a combien de  
14 centres de prix à votre connaissance?

15 R. Ça va être difficile à évaluer. Il y en a sûrement  
16 plus d'une dizaine. Peut-être même une quinzaine.  
17 Ça dépend du nombre d'entreprises qui opèrent des  
18 réseaux.

19 En fait, c'est quand on opère un réseau  
20 qu'on va fixer un centre de prix et où la décision  
21 est prise centralement pour les stations-services  
22 qui font partie du réseau.

23 Je pourrai sur mon heure de lunch essayer  
24 d'estimer, en tout cas approximativement, combien  
25 il peut y avoir de centres de prix quand je vais

1 aussi faire mon petit travail pour la demande de  
2 renseignements.

3 Q. **[75]** Parfait. Donc, est-ce que je dois formuler un  
4 engagement là-dessus, Maître Charlebois?

5 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

6 Si la réponse qui vous est fournie par monsieur  
7 Harnois ne vous satisfait pas, effectivement, ça  
8 pourrait être formulé sous engagement.

9 Me SERENA TRIFIRO :

10 Parfait.

11 R. Mais je voudrais ajouter que cette réponse-là que  
12 je vais vous faire va être très approximative et il  
13 pourrait même être impossible d'avoir une réponse  
14 précise et s'il y a des centres de prix qui  
15 appartiennent à des entreprises qui ne sont pas  
16 membres de l'ADEQ, l'ADEQ ne pourrait pas être en  
17 mesure d'obtenir cette information-là.

18 Q. **[76]** O.K. Bien, vous pouvez dans votre réponse  
19 indiquer cela, puis je vais formuler la demande.  
20 Donc, ça serait comme engagement, combien à votre  
21 connaissance, selon les informations que vous avez  
22 approximatives, il y a combien de centres de prix?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Donc, ça sera l'engagement numéro 1?

25

1 Me SERENA TRIFIRO :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me SERENA TRIFIRO :

6 Merci.

7

8 E-1 (ADEQ) : Fournir une évaluation du nombre de  
9 centres de prix au Québec (demandé par  
10 ACEFQ)

11

12 Q. **[77]** Prochaine question, est-ce qu'il y a plus ou  
13 moins d'essenceries qui fixent leurs prix de façon  
14 indépendante dans les dernières trois années? Est-  
15 ce que ça monte ou ça baisse selon votre  
16 connaissance de la tendance?

17 R. C'est difficile à dire. En fait, je ne suis pas en  
18 mesure de répondre à votre question. Ce n'est pas  
19 clair pour moi.

20 Q. **[78]** Est-ce que c'est quelque chose que vous pouvez  
21 vérifier?

22 R. La seule vérification que je pourrais faire c'est  
23 de parler à d'autres personnes du marché pour  
24 connaître leurs impressions, mais il n'y a pas de  
25 données disponibles. En fait, on ne pourrait jamais

1 répondre de façon précise à cette question-là.

2 Q. **[79]** O.K. C'est ça que je voulais savoir. Est-ce  
3 qu'il existe des données pour faire la  
4 vérification?

5 R. Non.

6 Q. **[80]** O.K. Je vais passer maintenant à l'inclusion  
7 des coûts d'exploitation. Donc, ma référence, je  
8 réfère à la preuve de l'ADEQ, C-ADEQ-0006, page 28.

9 La démarche d'inclusion qui a été  
10 privilégiée jusqu'à maintenant a été  
11 de conduire des audiences publiques  
12 afin de déterminer l'opportunité  
13 d'inclure le montant des coûts  
14 d'exploitation.

15 Jusqu'à maintenant il y a eu que quatre  
16 demandes d'inclusion qui se sont toutes soldées par  
17 une décision d'inclusion.

18 Ensuite l'ADEQ vient dire :

19 Sans demander d'inclusion lors de  
20 cette présente audience, nous  
21 demandons à la Régie de mettre en  
22 place une procédure afin de procéder  
23 aux demandes d'inclusion sur dossier.

24 Donc, on comprend de votre preuve que  
25 l'ADEQ ne demande pas l'inclusion des coûts

1 d'exploitation pour tout le Québec, mais plutôt de  
2 façon exceptionnelle, sur demande d'une partie.

3 Êtes-vous d'accord que cela impliquerait  
4 quand même des délais et des frais d'honoraires,  
5 même si la Régie procède sur dossier?

6 Mme SONIA MARCOTTE :

7 R. Bien oui, effectivement, puis évidemment, on  
8 aimerait avoir un processus qui soit beaucoup plus  
9 souple encore, que ce qu'on demande.

10 On est allés dans cette première étape, si  
11 on veut, mais effectivement, il va y avoir quand  
12 même des coûts. On aimerait que les coûts soient au  
13 minimum pour justement permettre de demander  
14 l'inclusion de façon beaucoup plus facile,  
15 lorsqu'un marché est dysfonctionnel, et de toute  
16 façon, la Régie a toutes les données pour être  
17 capable de juger du marché dysfonctionnel. Puis  
18 lorsqu'on va en inclusion, on n'a pas besoin de  
19 savoir qui est le coupable. On ne cherche pas de  
20 coupable. Tout ce qu'on veut faire en inclusion,  
21 c'est de regarder : Est-ce que le marché permet de  
22 couvrir les coûts d'exploitation sur une période  
23 suffisante? Oui ou non?

24 Alors, on pourrait même accélérer le  
25 processus, si on voulait, pour que ça soit plus

1 facile, beaucoup moins coûteux, mais c'est ce qu'on  
2 cherche à avoir pour justement privilégier, là, les  
3 demandes lorsqu'il y aura un marché dysfonctionnel  
4 qui met en péril les détaillants et ultimement la  
5 concurrence dont les consommateurs ne pourront plus  
6 profiter, là, si on ne résout pas le problème de  
7 dysfonctionnement de marché.

8 Q. **[81]** Parfait. Je vais référer maintenant à le DDR  
9 de la Régie à l'ADEQ, c'est la pièce C-ADEQ-0044,  
10 page 16.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Trifiro, je voulais juste vous indiquer que  
13 parfois votre... on vous entend moins fort, là. Je  
14 ne sais pas si c'est possible de garder toujours la  
15 même distance avec votre micro, ou....

16 Me SERENA TRIFIRO :

17 Je vais essayer. Merci...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ah, maintenant, c'est bon.

20 Me SERENA TRIFIRO :

21 ... pour m'avoir informée.

22 Q. **[82]** Donc, DDR de la Régie à l'ADEQ...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 On vous perd encore un peu, je comprends pas, là...

25

1 Me SERENA TRIFIRO :  
2 Un instant, un instant. Je vais essayer quelque  
3 chose. Je vais essayer si ça, ça va mieux?  
4 LA PRÉSIDENTE :  
5 Oui, ça a de l'air beaucoup mieux, on va voir...  
6 Me SERENA TRIFIRO :  
7 Ça va mieux? Désolée...  
8 LA PRÉSIDENTE :  
9 ... si ça va perdurer.  
10 Me SERENA TRIFIRO :  
11 Parfait.  
12 LA PRÉSIDENTE :  
13 Woop! On vous reperd.  
14 Me SERENA TRIFIRO :  
15 O.K.  
16 LA PRÉSIDENTE :  
17 C'est peut-être quand vous penchez la tête, je le  
18 sais pas.  
19 Me SERENA TRIFIRO :  
20 O.K. Je vais essayer comme ça.  
21 Q. **[83]** Donc, c'est...  
22 LA PRÉSIDENTE :  
23 Non, c'est pas la bonne position.  
24 Me SERENA TRIFIRO :  
25 Un instant, je vais essayer sans casque.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me SERENA TRIFIRO :

4 O.K. Est-ce que vous m'entendez?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oups! oui, là, on vous entend bien.

7 Me SERENA TRIFIRO :

8 Est-ce que c'est mieux?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui, je pense que c'est mieux, on va voir à  
11 l'usage. Je vous l'indiquerai, si jamais on vous  
12 reperd.

13 Me SERENA TRIFIRO :

14 Merci. Donc, DDR de la Régie à l'ADEQ, C-ADEQ-0044,  
15 page 16. La demande de la Régie, c'était :

16 De l'avis de l'ADEQ, le faible nombre  
17 de demandes d'inclusion présentées à  
18 la Régie jusqu'à maintenant, peut-il  
19 témoigner de la saine concurrence dans  
20 le marché?

21 Et la réponse donnée par l'ADEQ, c'était que :

22 Le faible nombre de demandes  
23 d'inclusion relève davantage de la  
24 complexité et du coût élevé en temps,  
25 ressources humaines et honoraires.

1 En fait, on vient d'en discuter.

2 Q. [84] Donc, la question qu'on avait, c'était : Selon  
3 vous, est-ce que la possibilité d'un recours  
4 occasionnel à la Régie pour l'inclusion des coûts,  
5 soit par audience ou sur le dossier, suffit-elle à  
6 dissuader les essenceries de vendre sous le prix  
7 minimum?

8 M. LUC HARNOIS :

9 R. Je vais répondre. Il y a des marchés  
10 dysfonctionnels plus fréquents que les faibles  
11 demandes d'inclusion qu'il y a eu dans le passé.  
12 Par contre, je pense que dans la majorité des cas,  
13 le marché est quand même fonctionnel. Les  
14 dysfonctionnalités sont sous-évaluées, avec  
15 seulement quatre demandes.

16 Même s'il y avait eu des demandes  
17 d'inclusion dans chaque dysfonctionnalité, ça  
18 demeurerait, quand même, je dirais, de nature  
19 exceptionnelle, si on regarde l'étendue du temps et  
20 du territoire.

21 Le deuxième volet de votre question,  
22 c'était : « Est-ce que ça serait suffisant, est-ce  
23 que notre demande d'allégement serait suffisante  
24 pour empêcher des gens de vendre en bas du prix  
25 minimum », c'est ça?

1 Q. **[85]** Bien, en fait, ce n'était pas nécessairement  
2 votre suggestion de procéder sur le dossier, mais  
3 dans le cas, soit sur dossier ou par audience, est-  
4 ce que la possibilité d'un recours occasionnel est  
5 suffisante pour dissuader?

6 R. Bien, en fait, je pense que les gens ne peuvent pas  
7 vendre en bas du prix minimum. Actuellement, les  
8 gens peuvent vendre à un prix qui est inférieur au  
9 coût d'exploitation qui est fixé par la Régie quand  
10 il n'y a pas d'inclusion.

11 Le fait qu'il y ait une demande  
12 occasionnelle, on ne peut pas dissuader  
13 complètement quelqu'un de vendre en bas du coût  
14 d'exploitation puisque ce n'est pas illégal de le  
15 faire, tant qu'il n'y a pas d'inclusion. Puis je  
16 pense que ça répond à votre question?

17 Q. **[86]** Oui, ça répond à la question, merci.

18 R. O.K., parfait.

19 Q. **[87]** Ensuite, je vais référer à la preuve de  
20 l'ADEQ, pièce C-ADEQ-0006, à la page 10. Donc, dans  
21 votre mémoire, l'ADEQ insiste sur le fait que le  
22 seuil de rentabilité commerciale pour une  
23 essencerie correspond à son coût d'acquisition plus  
24 son coût unitaire d'exploitation. Et je cite :

25 Toute activité commerciale ne mérite

1 d'être entreprise que lorsque  
2 l'ensemble des revenus qu'elle génère  
3 est égal ou supérieur à l'ensemble de  
4 tous les coûts qu'elle cause.

5 Et vous citez, professeur Naciri qui dit :

6 Exprimé différemment, un entrepreneur  
7 ne peut prétendre avoir réalisé un  
8 profit que lorsque tous ses coûts ont  
9 été re-absorbés et à même ses revenus  
10 d'exploitation.

11 L'ADEQ souligne également dans son mémoire,  
12 l'importance du maintien d'une concurrence  
13 suffisante et le fait qu'il s'agit de l'objectif  
14 visé par le LTP, en prévenant des pratiques  
15 commerciales déloyales.

16 Ensuite, dans votre preuve, à la page 32,  
17 l'ADEQ dit :

18 La Régie doit donc continuer à  
19 observer de près le phénomène de la  
20 concentration du marché pétrolier  
21 québécois et son impact sur la  
22 concurrence. Elle doit demeurer  
23 vigilante à cet effet.

24 Dans cette perspective, la Régie affirme,  
25 d'ailleurs, qu'elle ne considère pas que le court

1 terme, et je cite :

2 Le législateur cherche plutôt à  
3 assurer qu'il ait suffisamment de  
4 compétiteurs de sorte que les  
5 consommateurs bénéficient d'un prix  
6 concurrentiel à long terme.

7 Donc, la question : qu'est-ce qui amène l'ADEQ à  
8 conclure qu'un processus simplifié, donc votre  
9 proposition d'examen des demandes d'inclusion sur  
10 dossier, plutôt que faire une audience de vive  
11 voix, serait suffisamment dissuasif pour empêcher  
12 la récurrence de prix à la pompe sous le prix  
13 minimum?

14 R. Bon, je pense qu'il n'y a jamais de prix à la pompe  
15 inférieur au prix minimum, parce que le prix  
16 minimum, c'est le coût d'acquisition. Je pense que  
17 ce que vous voulez peut-être dire, c'est qu'il y a  
18 parfois des ventes qui sont inférieures au prix  
19 minimum, plus le coût d'exploitation.

20 Q. **[88]** C'est exact.

21 R. Bon. Et effectivement, notre demande n'est pas  
22 suffisante pour empêcher ça, puisque - comme je  
23 disais tantôt - ce n'est pas illégal de vendre à un  
24 prix qui ne couvre pas tous les coûts  
25 d'exploitation.

1                   Cependant, une demande allégée, comme on le  
2 suggère, va permettre de mieux protéger les  
3 distributeurs qui auraient besoin d'avoir le coût  
4 d'exploitation inclus dans le prix minimum.

5                   Et, comme madame Marcotte l'a mentionné  
6 tantôt, il y a des cas où il n'y a pas eu de  
7 demandes d'inclusion à cause de la complexité du  
8 système actuel. Et notre prétention est qu'avec une  
9 demande simplifiée, on protégerait beaucoup mieux  
10 les distributeurs qui auraient besoin d'une  
11 inclusion.

12 Q. **[89]** Mais pourquoi ne pas demander tout simplement  
13 l'inclusion générale du montant reconnu au titre de  
14 dépense d'exploitation?

15 R. Bon, si on ne pense qu'à la protection des  
16 détaillants les plus vulnérables, ça pourrait  
17 sembler une bonne solution. Cependant, je pense  
18 aussi, comme citoyen, qu'on doit penser à la saine  
19 concurrence. Et les coûts d'exploitation que nous  
20 avons évalués, à l'ADEQ, sont des coûts d'un modèle  
21 théorique que nous présumons efficace, et que nous  
22 pensons aussi qui est sous-estimé.

23                   Par contre, c'est un marché complexe,  
24 l'essence. Les prix coûtants changent à tous les  
25 jours sous des pressions économiques mondiales, là,

1 c'est un prix qui est coté à la bourse.

2 Les prix à la pompe sont aussi des prix qui  
3 réagissent à la concurrence et on peut se retrouver  
4 où, parfois, pendant quelques jours, on peut vendre  
5 légèrement en bas des coûts d'exploitation. Et  
6 ensuite, pendant quelques jours, légèrement au-  
7 dessus.

8 Ce qui fait qu'il est normal dans notre  
9 marché d'avoir des fluctuations de marges. Et je  
10 pense qu'il serait utopique de penser qu'on  
11 pourrait vendre toujours un prix à la pompe qui est  
12 exactement... qui est le prix coûtant plus les  
13 coûts d'exploitation. Ça ferait des variations de  
14 quelques dixièmes de cenne de litre à tous les  
15 jours, à la hausse, à la baisse.

16 Nous sommes d'avis qu'un système où on  
17 laisse aller le libre marché, mais qui a un rempart  
18 suffisant pour protéger contre les  
19 dysfonctionnements, c'est-à-dire avec une demande  
20 d'inclusion simplifiée, serait suffisant pour  
21 protéger les détaillants plus vulnérables, tout en  
22 maintenant une saine concurrence.

23 Q. [90] Je vais vous poser la question d'une manière  
24 légèrement différente. Qu'est-ce que l'inclusion du  
25 montant empêcherait, au juste? Versus : qu'est-ce

1 que l'inclusion favoriserait? C'est quoi, le but de  
2 ne pas l'inclure? What's the downfall?

3 R. O.K. Ce que l'inclusion permanente empêcherait,  
4 elle empêcherait peut-être un certain niveau de  
5 concurrence, comme je vous dis, puisque les modèles  
6 qu'on a suggérés sont des modèles théoriques. Et il  
7 peut être normal, dans notre marché, où se  
8 retrouver pendant de courtes périodes avec des prix  
9 légèrement... comme je dis, très légèrement  
10 inférieurs, qui ne couvriraient pas cent pour cent  
11 (100 %) des coûts d'exploitation. Et ce n'est pas  
12 nécessairement signe d'un marché dysfonctionnel si  
13 la différence de prix est minime et de très courte  
14 durée.

15 Et pour permettre une saine concurrence, je  
16 pense qu'on peut tolérer des petites différences.  
17 Ce qu'on ne pourrait pas faire si on avait une  
18 inclusion permanente.

19 Q. **[91]** Prochaine question, c'est en référence à la  
20 preuve de l'ADEQ, pièce C-ADEQ-0006, page 31, par  
21 rapport à l'audience publique. Donc, vous  
22 mentionnez dans votre preuve, et vous avez parlé en  
23 témoignage également :

24 [...] bien que les demandes  
25 d'inclusion puissent faire l'objet

1 d'une audience publique, les  
2 dispositions applicables de la Loi sur  
3 la Régie de l'énergie ne l'obligent  
4 pas.

5 Selon l'ADEQ est-ce que la Régie doit  
6 nécessairement tenir une audience même si ce  
7 n'était que sur dossier pour décider d'inclure le  
8 montant déterminé aux coûts à titre de dépenses  
9 d'exploitation?

10 Mme SONIA MARCOTTE :

11 R. Bien, non. En fait, la Régie a tous les outils pour  
12 faire l'inclusion si elle le voulait à notre avis.  
13 Donc, elle pourrait faire aussi une inclusion étant  
14 donné qu'elle est capable de constater le  
15 dysfonctionnement des marchés, puisqu'elle fait des  
16 relevés de prix à tous les jours et les coûts  
17 d'acquisition à tous les jours. Elle est capable de  
18 calculer les marges.

19 Donc, non. Ce n'est pas une obligation et  
20 on va dans ce processus-là, mais ce n'est pas une  
21 obligation. Elle pourrait procéder autrement  
22 également.

23 Q. **[92]** Donc, elle pourrait procéder par sa propre  
24 initiative sans nécessiter d'être saisie d'une  
25 demande spécifique à cet effet selon vous?

1 R. Oui. C'est ce qu'on croit.

2 Q. [93] Je vais passer maintenant aux lignes de  
3 question par rapport à l'écart de prix à la pompe  
4 et l'IQCA.

5 Donc, pour ces questions-là je vais vous  
6 référer à la preuve de l'ACEFQ. C'est la pièce C-  
7 ACEFQ-0011, pages 8 et 9 et c'est les tableaux qui  
8 se retrouvent dans la preuve de la l'ACEFQ, ainsi  
9 que les tableaux qui se retrouvent en réponse aux  
10 DDR de l'ACEFQ. C'est les tableaux avec du jaune.

11 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

12 Maître Trifiro, peut-être pour le bénéfice des  
13 témoins, peut-être que les tableaux pourraient être  
14 affichés à l'écran par monsieur le greffier?

15 Me SERENA TRIFIRO :

16 Oui.

17 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

18 Ça serait peut-être plus facile à suivre.

19 Me SERENA TRIFIRO :

20 Très bonne idée, Maître Charlebois. Merci. Donc,  
21 pour le greffier c'est la pièce... Voilà. Donc, ça,  
22 je pense que c'est la preuve de l'ACEFQ.

23 Donc, on voit le tableau pour la période du  
24 trente (30) juillet au dix (10) août deux mille  
25 dix-huit (2018).

1 Et monsieur le greffier pourrait, je ne  
2 sais pas s'il peut le faire en même temps, mais  
3 juste pour l'avoir près, c'est la réponse aux DDR  
4 de l'ACEFQ, C-ACEFQ-0015, pages 7 et 9, où on voit  
5 les tableaux pour les années deux mille...

6 Non. Je me suis trompée. C'est la page 7 et  
7 9 de la DDR où on voit les tableaux.

8 LE GREFFIER :

9 Maître Trifiro?

10 Me SERENA TRIFIRO :

11 Excusez-moi. C'est juste prévenir tout le monde.  
12 L'ordinateur a complètement gelé. Donc, parce que  
13 j'ai bien les pièces, mais en fait l'écran est  
14 complètement gelé y compris pour tout ce qui  
15 s'affiche. Y compris Teams. De par ce fait,  
16 j'attends que l'ordinateur « se dégèle », puisque  
17 c'est... Il a comme planté présentement.

18 Me SERENA TRIFIRO :

19 O.K.

20 LE GREFFIER :

21 Merci.

22 Me SERENA TRIFIRO :

23 Merci à vous.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Est-ce que, Monsieur Specte, une pause de cinq

1 minutes vous irait?

2 LE GREFFIER :

3 Oui, parce que je pense que je vais référer à la  
4 technique, parce que là ce n'est pas normal.

5 L'ordinateur est gelé depuis au moins une minute  
6 là. Ce n'est pas normal.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Donc, on va suspendre pour dix minutes le temps de  
9 régler ces problèmes-là. Donc, on reviendrait à  
10 onze heures trente-cinq (11 h 35).

11 Me SERENA TRIFIRO :

12 Parfait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bonjour à tous. On est supposé avoir réglé le  
20 problème technique. Alors on peut poursuivre,  
21 Maître Trifiro, oui, avec les témoins. Maître  
22 Trifiro, avant de poursuivre, je voulais avoir une  
23 idée. Vous aviez annoncé deux heures de contre-  
24 interrogatoire. Il est onze heures trente-six  
25 (11 h 36). Donc, il va falloir prendre une pause

1 lunch au milieu de votre contre-interrogatoire.

2 Avez-vous une idée à un moment qui serait opportun  
3 pour prendre cette pause?

4 Me SERENA TRIFIRO :

5 Oui. En fait, je vais commencer une lignée de  
6 questions par rapport à l'écart des prix à la pompe  
7 et l'IQCA. J'ai plusieurs questions là-dessus. Puis  
8 ensuite j'aurais une autre section avec des  
9 questions. Et peut-être en révisant, je vais voir  
10 si j'ai manqué quelque chose. Mais j'aurais pour  
11 peut-être trente (30) minutes à peu près.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K. C'est bon. Donc, vous allez nous indiquer  
14 quand vous allez avoir terminée cette ligne de  
15 questions?

16 Me SERENA TRIFIRO :

17 Parfait.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Merci. On peut poursuivre.

20 Me SERENA TRIFIRO :

21 Pour monsieur le greffier... Monsieur Harnois, je  
22 ne le vois pas, mais est-ce qu'il est là?

23 M. LUC HARNOIS :

24 R. Oui, je suis là.

25 Q. [94] Parfait. Donc, pour monsieur le greffier, je

1       vais référer à la preuve de l'ACEFQ page 8 le  
2       tableau pour la période du trente (30) juillet au  
3       dix (10) août deux mille dix-huit (2018). Et je  
4       vais référer également aux autres tableaux produits  
5       dans la réponse aux DDR pages 8 et suivantes,  
6       pardon, 7 et suivantes. Ce serait les tableaux pour  
7       les années deux mille dix-sept (2017) et deux mille  
8       dix-neuf (2019). Est-ce que l'ADEQ observe elle  
9       aussi que les prix à la pompe ont été souvent  
10      inférieurs au seuil de rentabilité pendant  
11      plusieurs jours dans certaines municipalités?

12      Mme SONIA MARCOTTE :

13      R. Oui, on observe qu'il peut arriver des moments où  
14      les écarts ou le prix de détail ne permet pas de  
15      couvrir les coûts d'exploitation.

16      Q. **[95]** Et au cours des dernières quatre ou cinq  
17      années, disons depuis deux mille seize (2016), est-  
18      ce que l'ADEQ a été témoin de plusieurs situations  
19      où les essenceries vendaient sous le prix minimum?

20      R. Vous parlez sous le prix d'acquisition?

21      Q. **[96]** Sous le prix de l'IQCA plus les coûts  
22      d'exploitation.

23      R. Oui. Oui, effectivement, on le voit. Oui.

24      Q. **[97]** Sommairement, et sans rentrer en détail d'une  
25      énumération exhaustive, pourriez-vous nous dire où

1 se sont produits les cas de dérogation au prix  
2 minimum selon l'ADEQ, dans quelles municipalités et  
3 dans quelles des trois zones proposées?

4 R. Là, il faudrait que j'aie vu les données qu'on  
5 suit, parce que je ne les ai pas en tête. Mais,  
6 oui, on a des régions. C'est dans les Laurentides,  
7 à Saint-Jérôme. On peut penser peut-être aussi à  
8 Saint-Lin. Mais je dis ça de façon, de mémoire.  
9 Mais il y a différents endroits où c'est arrivé.

10 Q. **[98]** Je pense que vous l'avez dit tantôt, mais je  
11 veux juste confirmer. Vous avez observé ces écarts  
12 dans toutes les trois zones proposées?

13 R. Oui. Oui, oui, oui. Autant, si je me rappelle bien,  
14 au Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est arrivé, oui. En  
15 Abitibi aussi probablement. Donc, un peu partout,  
16 là.

17 Q. **[99]** De mémoire, est-ce que cela s'est produit de  
18 façon fréquente et pour plusieurs jours  
19 consécutifs?

20 R. Bien, c'est sûr que, nous, quand on compile, on le  
21 compile en termes de mois. Donc, oui, c'est arrivé  
22 sur plusieurs jours. Consécutifs, je ne le sais  
23 pas, parce que, des fois, on fait une compilation  
24 sur un mois. Donc, la moyenne sur un mois peut  
25 arriver à être plus bas, effectivement.

1 Q. **[100]** Est-ce que vous avez un document avec ces  
2 données précises déjà en existence?

3 R. Bien, il faudrait que je fasse le travail.

4 Q. **[101]** Ah, O.K.

5 R. Bien...

6 Q. **[102]** Donc, il manque un tel exercice.

7 R. On suit les prix, on suit ça, mais je veux dire, on  
8 ne le fait pas nécessairement systématiquement,  
9 mais je vais vérifier.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K. Peut-être qu'on peut prendre un engagement,  
12 simplement de vérifier s'il existe un document ou  
13 une analyse qui décrit les situations où les  
14 essenceries vendaient sous le prix minimum.

15 Me SERENA TRIFIRO :

16 Donc, engagement numéro 2, merci.

17

18 E-2 (ADEQ) : Vérifier si un document ou une analyse  
19 décrivant les situations où les  
20 essenceries vendaient sous le prix  
21 minimum existe (demandé par ACEFQ).

22

23 Q. **[103]** Comment expliquez-vous que les prix à la  
24 pompe ne respectent pas le prix minimum, c'est-à-  
25 dire le coût d'acquisition plus le trois point

1 virgule cinq cents par litre (3,5 ¢/l), fréquemment  
2 et pendant plusieurs jours consécutifs dans  
3 certaines municipalités? Et, ici, je réfère, par  
4 exemple, à Saint-Jérôme, Lachute et Saint-Lin.

5 M. LUC HARNOIS :

6 R. Bon, concernant Saint-Jérôme, La Tuque et Saint-  
7 Lin, est-ce que vous avez des données plus précises  
8 concernant le nombre de jours, le nombre de sous en  
9 bas, qui ne couvrent pas les coûts d'exploitation?  
10 Si j'avais ces données-là à l'écran, ça m'aiderait  
11 à répondre à votre question.

12 Q. **[104]** Parfait. Donc, je vais vous référer, donc...  
13 Donnez-moi un petit instant. O.K., je vais vous  
14 référer, donc, à la réponse à la DDR de l'ACEFQ,  
15 c'est la pièce C-ACEFQ-0015, et je vous réfère à la  
16 page 8, où vous avez le tableau R2.1-B.

17 Et vous voyez, ici, Saint-Lin, Lachute et  
18 Saint-Jérôme et vous voyez, là, en jaune, pendant  
19 plusieurs jours consécutifs, où on a les numéros en  
20 négatif.

21 Et si vous voulez répondre, sinon c'est  
22 juste pour vous dire qu'on a aussi un tableau. Ça,  
23 c'est par rapport à l'année deux mille dix-sept  
24 (2017). On a aussi le même tableau pour l'année  
25 deux mille dix-neuf (2019), qui se trouve être le

1           tableau R-2.1-B. C'est la même tendance, là, où on  
2           voit pendant plusieurs...

3           R. Je vois bien le tableau. Bon, je pense qu'on peut  
4           garder le même tableau, si c'est un cas semblable,  
5           pour vous donner une explication. Mais pourriez-  
6           vous répéter votre question, s'il vous plaît?

7           Q. **[105]** Oui. Donc, la question c'est : Comment  
8           expliquez-vous que le prix à la pompe ne respecte  
9           pas le prix minimum, donc le coût d'acquisition  
10          plus trois virgule cinq par litre(3,5 ¢/l),  
11          fréquemment et pendant plusieurs jours consécutifs,  
12          dans certaines municipalités? Ici, je vous réfère  
13          précisément à Saint-Jérôme, Lachute et Saint-Lin.

14          R. Je ne pourrais pas donner d'explication précise ou  
15          exacte. Je peux y aller avec des suppositions,  
16          seulement. D'abord, effectivement, la grande  
17          question : Est-ce qu'il s'agit d'un marché  
18          dysfonctionnel ou pas?

19                   Là, le tableau qu'on a devant nous, ça  
20          couvre une période, une douzaine de journées, mais  
21          si ce ne sont que les seules douze (12) journées  
22          dans l'année, je ne pense pas qu'on pourrait  
23          prétendre qu'il s'agit d'un marché dysfonctionnel.

24                   Si sur cette période-ci, si ces données-là  
25          se retrouvent pendant très longtemps, plus qu'une

1 semaine peut-être un mois, et avec des grands  
2 écarts, comme on le voit à l'écran. Effectivement,  
3 je pense qu'on pourrait qualifier ça de marché  
4 dysfonctionnel.

5 Et quelles sont les raisons pour lesquelles  
6 il n'y a pas eu de demande d'inclusion? Je pense  
7 que madame Marcotte a bien répondu à cette  
8 question-là. Si on avait un mécanisme d'inclusion  
9 plus simple, peut-être que ces régions-là...  
10 Évidemment, ça prendrait plus de données. Les  
11 données qui sont devant nous ne sont pas  
12 suffisantes pour conclure qu'il y avait un marché  
13 dysfonctionnel.

14 Mais, si c'était le cas, pour ces régions-  
15 là, effectivement, un mécanisme simplifié qui  
16 permettrait une inclusion... soit par une décision  
17 de la Régie, qui observerait elle-même le  
18 dysfonctionnement, ou par une demande simplifiée  
19 par un détaillant, effectivement, ça pourrait aider  
20 la cause.

21 Q. **[106]** Merci. Est-ce que l'inclusion des coûts  
22 d'exploitation n'est pas justifiée, pour éviter la  
23 concentration du marché par certains grands  
24 joueurs?

25 R. Bien, comme j'ai dit tantôt, une inclusion

1 permanente, je ne pense pas que ce soit approprié.  
2 Il y a plusieurs raisons qui peuvent faire que  
3 pendant quelques jours, le prix à la pompe ne  
4 permette pas de recouvrer tous les coûts  
5 d'exploitation. Par exemple le prix coûtant, c'est  
6 un prix qui est influencé par la bourse, en fait,  
7 c'est un marché... le pétrole, c'est un produit qui  
8 est transigé sur les bourses à travers le monde.  
9 Donc, le prix coûtant, il change à tous les jours.

10 Il peut arriver, parfois, des situations où  
11 le prix coûtant augmente à cause d'une conjoncture  
12 mondiale et que les détaillants tardent à augmenter  
13 le prix à la pompe. Donc, on peut se retrouver  
14 pendant quelques jours à un prix qui ne couvre pas  
15 les frais d'exploitation.

16 Je ne pense pas que... Cette situation-là  
17 est temporaire et pour un montant qui n'est pas  
18 très important. Je ne pense pas que ce soit un  
19 signe de marché dysfonctionnel si on se retrouve  
20 temporairement à un prix... qui ne couvre pas les  
21 frais d'exploitation. Pour cette raison-là, inclure  
22 de façon permanente pourrait limiter la  
23 concurrence.

24 Q. **[107]** Je vais vous amener maintenant à la preuve de  
25 l'ACEFQ. C'est la pièce C-ACEFQ-0011, à la page 14.

1 À la fin de la page :

2 L'ACEFQ soumet que, afin de limiter  
3 l'avantage dont bénéficient les  
4 essenceries à plus forts volumes (même  
5 dans des zones comportant de plus  
6 faibles écarts par rapport aux  
7 moyennes) et de maintenir un incitatif  
8 à l'amélioration de l'efficacité des  
9 essenceries, le volume de référence  
10 utilisé pour le calcul du coût  
11 d'exploitation unitaire devrait être  
12 le volume moyen de chaque zone  
13 augmenté de vingt pour cent (20 %)  
14 dans le cas de la zone 1, de quinze  
15 pour cent (15 %) dans le cas de la  
16 zone 2 et de dix pour cent (10 %) dans  
17 le cas de la zone 3.

18 Question : c'est quoi, la position de l'ADEQ sur  
19 cette proposition de l'ACEFQ?

20 Mme SONIA MARCOTTE :

21 R. Bien, en fait, nous, nous préférons avoir les  
22 volumes réels des détaillants, puisqu'on n'est pas  
23 dans un marché en croissance, mais on est un marché  
24 en décroissance. On pense que le volume réel  
25 reflète la réalité des marchés et que ce sont les

1           bons volumes à utiliser. Je ne sais pas si monsieur  
2           Harnois voulait compléter?

3           M. LUC HARNOIS :

4           R. Oui. En fait, l'ACEFQ prétend qu'on pourrait  
5           augmenter les volumes moyens. Autrement dit, qu'un  
6           détaillant efficace, dans la zone 1, serait celui  
7           qui vend vingt pour cent (20 %) de plus que le  
8           volume moyen. Est-ce que... c'est un peu ça votre  
9           prétention.

10                        Et si on devait retenir votre proposition,  
11           il faudrait revoir les coûts d'exploitation totaux,  
12           par contre. Parce que le travail qu'on a fait,  
13           nous, on a déterminé pour le volume moyen donné  
14           combien coûte opérer une station-service avec ce  
15           volume-là.

16                        Si on devait refaire le même travail, avec  
17           une station-service avec un volume majoré de vingt  
18           pour cent (20 %), il faudrait revoir les coûts à la  
19           hausse, aussi. Parce que là, ça va prendre plus de  
20           salaires, plus d'investissements. Ça va peut-être  
21           prendre une pompe de plus, une distributrice de  
22           plus, peut-être plus de réservoirs.

23                        Donc, on ferait erreur si on augmentait  
24           simplement le volume de vingt pour cent (20 %) et  
25           en divisant ce volume-là par les coûts

1 d'exploitation totaux que nous avons identifiés. Si  
2 on veut faire cet exercice-là avec un volume  
3 supérieur à vingt pour cent (20 %), il faut refaire  
4 tout le travail pour calculer les coûts  
5 d'exploitation totaux requis pour opérer des  
6 volumes... des stations avec les volumes suggérés.

7 Q. **[108]** Par rapport à la déclaration, là, que ça  
8 serait un incitatif à l'amélioration de  
9 l'efficacité, qu'est-ce que vous en pensez?

10 R. Je pense qu'on n'a besoin d'aucun incitatif pour  
11 l'amélioration de l'efficacité. Je pense que tous  
12 les hommes d'affaires essaient toujours d'améliorer  
13 leur efficacité.

14 Je pense que la concurrence fait en sorte  
15 qu'on est toujours en train d'améliorer notre  
16 efficacité et l'exercice ici est de calculer un  
17 coût d'exploitation pour une façon efficace est à  
18 inclure en cas de besoin pour protéger les  
19 détaillants efficaces d'un marché dysfonctionnel.

20 Q. **[109]** Merci. Donc, ça complète les questions que  
21 j'avais pour madame Marcotte et monsieur Harnois.  
22 Je vous remercie. Donc, j'ai respecté mon temps. Et  
23 maître Sicard avait des questions par rapport aux  
24 sections 3 et 4. Je ne sais pas si ça va poursuivre  
25 après la pause?

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Bonjour, Madame la Présidente. Hélène Sicard pour  
3 l'ACEFQ. Est-ce que vous m'entendez bien?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Je vous entend bien, Maître Sicard.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Alors, si vous permettez, comme il est onze heures  
8 cinquante et une (11 h 51) et que c'est mon tour de  
9 continuer ce contre-interrogatoire, j'aurais peut-  
10 être une question qui complète le contre-  
11 interrogatoire de maître Trifiro et après je  
12 pourrai carrément passer aux deux autres sections  
13 tel qu'annoncé dans notre lettre de planification  
14 d'audience.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Allez-y, Maître Sicard, pour votre question.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

18 Q. **[110]** O.K. Alors, dans votre témoignage, c'est pour  
19 monsieur Harnois, vous nous avez indiqué que la  
20 croissance était déjà amorcée. Vous avez complété  
21 cette information.

22 Maintenant, la décroissance a été amorcée,  
23 mais vous avez également mentionné que certaines  
24 entre autres des stations d'Harnois ont maintenant  
25 des postes de recharge. On parle de la recharge

1           pour les véhicules électriques. Vous signe « Oui »  
2           de la tête. Donc, j'ai bien compris?

3           M. LUC HARNOIS :

4           R. Oui. Vous avez bien compris.

5           Q. **[111]** Et que certaines avaient même le moyen de  
6           nourrir les voitures qui fonctionnent à  
7           l'hydrogène. J'ai bien compris?

8           R. Exact. Une seule station en fait.

9           Q. **[112]** O.K. Est-ce que ça c'est un mouvement,  
10          l'inclusion de ce type de recharge nouvelle, qui  
11          est en croissance et va s'avancer rapidement dans  
12          toutes les stations à essence qui existent  
13          présentement?

14          R. En fait, mon opinion à moi c'est que ça va demeurer  
15          marginal, parce que les autos hydrogènes... On va  
16          commencer par les autos hydrogènes. C'est plus  
17          facile à conclure.

18                        Il n'existe actuellement qu'une  
19          cinquantaine d'autos hydrogènes au Québec. Elles  
20          sont toutes concentrées dans la Ville de Québec. Il  
21          n'existe qu'une seule station-service hydrogène.  
22          Elle est à Québec aussi.

23                        C'est un projet-pilote qui a démarré il y a  
24          environ trois ans et pour le moment il n'y a rien  
25          qui indique que ça va prendre son envol. Ce projet-

1           là bat de l'aile en fait.

2       Q. **[113]** O.K. Alors, on oublie l'hydrogène. Par  
3           contre, pour ce qui est des recharges électriques?

4       R. Des recharges, effectivement, au cours des quinze  
5           (15) vingt (20) prochaines années, on devrait se  
6           retrouver avec un parc de véhicules qui va  
7           éventuellement tomber cent pour cent (100 %) à  
8           batterie.

9                   Cependant, aujourd'hui les stations-  
10           services sont là pour servir les besoins des  
11           consommateurs qui ont besoin de carburant fossile.

12                   L'approvisionnement en recharge pour les  
13           autos à batterie peut se faire d'une façon  
14           complètement différente de ce qu'on est habitués  
15           pour les carburants fossiles.

16                   La grande majorité des propriétaires d'auto  
17           électrique vont pouvoir faire les recharges chez  
18           eux dans leur stationnement la nuit et utiliser  
19           leur véhicule le jour.

20                   Donc, pour les stations-services situées en  
21           milieu urbain, il va être très rare qu'on va  
22           pouvoir retrouver une borne de recharge. Les client  
23           n'en auront pas besoin. Ils vont avoir fait le  
24           plain chez eux.

25                   Les seuls endroits où on va pouvoir en

1 trouver des bornes de recharge dans les stations-  
2 services sont celles qui sont situées le long des  
3 grands axes autoroutiers.

4 Par contre, c'est par exemple si vous  
5 partez de Montréal et allez à Rivière-du-Loup, vous  
6 allez avoir besoin de faire une recharge en route  
7 et là, il va y avoir quelques stations-services qui  
8 vont être bien situées pour offrir la recharge.

9 Et encore là, on n'est pas aujourd'hui, les  
10 stations-services les mieux placées stratégiquement  
11 obtenir la recharge. Les recharges telles qu'on les  
12 connaît aujourd'hui ça prend un minimum de trente  
13 minutes (0 h 30).

14 Souvent les consommateurs vont préférer  
15 arrêter à un endroit où il y a un restaurant plutôt  
16 qu'un dépanneur pour faire le plein.

17 Ceci étant dit, dans notre industrie, on  
18 est là pour offrir toute l'énergie, toutes les  
19 formes d'énergie requise par les automobilistes,  
20 mais ça serait utopique de penser que la revente de  
21 recharge va remplacer les revenus de la vente  
22 d'essence, là, ça va être beaucoup moindre que  
23 qu'est-ce qu'on peut faire pour la revente  
24 d'essence.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Q. [114] O.K. Alors, le but de ces questions, puis  
3 vous allez me confirmer si votre explication, là,  
4 vient expliquer ça, c'était vous partagez les coûts  
5 d'exploitation en gros, là, soixante pour cent  
6 (60 %) pour le dépanneur et quarante pour cent  
7 (40 %) pour la station-essence et nous nous étions  
8 posé la question : n'y aurait-il pas un pourcentage  
9 à penser à allouer, si c'est pas aujourd'hui, bien,  
10 il faudra que ça soit demain, aux bénéfices qui  
11 peuvent être faits par ces autres formes de  
12 recharge, soit des recharges électriques?

13 Est-ce qu'il n'y a pas une partie des coûts  
14 qui devrait être alloué à ça?

15 R. En fait, ça serait très hypothétique, si on voulait  
16 faire ça maintenant. Si on prend la situation  
17 actuelle, les bornes de recharge, nous en avons  
18 seize (16) et nous en avons quatorze (14) qui sont  
19 déficitaires. Donc, on ne peut pas allouer des  
20 coûts d'exploitation à une opération qui est  
21 déficitaire.

22 On a fait ça pour être des citoyens  
23 précurseurs pour offrir un nouveau service et comme  
24 je vous expliquais, c'est un marché compliqué, la  
25 borne de recharge contrôlée par Hydro-Québec, on

1 peut difficilement prévoir quels sont les revenus  
2 qu'on va pouvoir en tirer.

3 Et aussi, comme j'ai expliqué tantôt, ça va  
4 être un marché très marginal et si on pouvait  
5 établir, si jamais il y avait un pourcentage des  
6 coûts d'exploitation qu'on pouvait attribuer aux  
7 bornes de recherche, ça serait très faible et  
8 seulement dans certaines stations, la grande  
9 majorité des stations qui sont situées en milieu  
10 urbain, pourront probablement pas avoir de bornes  
11 de recharge.

12 Q. **[115]** Alors, merci pour ces réponses. Madame la  
13 Présidente, je pourrais continuer après le lunch.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, merci, Maître Sicard. Nous allons prendre  
16 une pause lunch et revenir à treize heures  
17 (13 h 00).

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Merci.

20 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

21 Excusez-moi. Juste avant de faire la pause, est-ce  
22 que ça serait possible au greffier de nous envoyer,  
23 dans notre salle privée?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Juste un instant, Monsieur Specte?

1 LE GREFFIER :

2 Oui, je vais vous envoyer dans les salles privées,  
3 dans quelques instants.

4 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

5 Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, merci tout le monde, on se retrouve à treize  
8 heures (13 h 00).

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

---

(13 h)

11

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Rebonjour à tous.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Bonjour.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Sicard, on serait prêt à reprendre le  
19 contre-interrogatoire.

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Absolument, si les témoins sont présents.

22 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

23 Maître Sicard, si vous me permettez, juste quelques  
24 mots avant de vous laisser aller.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Absolument.

3 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

4 Madame la Présidente, monsieur Harnois serait  
5 disposé à répondre verbalement à l'engagement  
6 numéro 1 de même qu'à la DDR numéro 2 de la Régie,  
7 tel qu'indiqué ce matin. On peut faire ça  
8 maintenant ou on peut faire ça après la suite du  
9 contre-interrogatoire de maître Sicard. Je laisse  
10 ça à votre discrétion.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Sicard, avez-vous une préférence?

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Non. C'est à votre discrétion, Madame la  
15 Présidente. Vous êtes en contrôle total.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 En fait, je pense que ça serait peut-être bien  
18 qu'on l'entende avant que vous ayez terminé votre  
19 interrogatoire parce que vous auriez la preuve...  
20 vous auriez de la preuve additionnelle...

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Absolument.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... si vous aviez des questions. Alors, Maître  
25 Charlebois, on va interrompre le contre-

1 interrogatoire pour entendre la réponse.

2 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

3 Très bien. Merci, Madame la Présidente. Je vois que  
4 monsieur Harnois n'a pas encore allumé sa caméra.  
5 Ça ne saurait tarder, je présume.

6 Mme SONIA MARCOTTE :

7 R. Il est en connexion. Ça ne sera pas long.

8 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

9 Très bien. Merci.

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 Et si monsieur le greffier pouvait me confirmer,  
12 parce que je ne vois pas ses initiales, que  
13 monsieur Blain a réussi à se reconnecter.

14 LE GREFFIER :

15 Je regarde cela et je vais vous le confirmer dans  
16 un instant.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Merci. Parce que j'aimerais que notre analyste  
19 entende. Puis il me fait part qu'il avait eu un  
20 problème de déconnexion sur l'heure du lunch, et  
21 qu'il se reconnecterait.

22 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

23 Voulez-vous qu'on attende une minute ou deux,  
24 Madame la Présidente?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, effectivement, on peut attendre quelques  
3 minutes.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Je m'en excuse. La technologie étant ce qu'elle  
6 est.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Et oui, il n'y a pas que des avantages. Des fois,  
9 on a des problèmes techniques, puis on vit avec.

10 M. LUC HARNOIS :

11 R. Pendant l'attente, je me permettrais d'intervenir.  
12 J'ai changé d'appareil sur l'heure du lunch. Je  
13 voulais juste être sûr que vous m'entendiez.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 On vous entend très bien en ce qui me concerne.

16 M. LUC HARNOIS :

17 R. Je vous remercie beaucoup. Donc, je suis en mesure  
18 de continuer.

19 LE GREFFIER :

20 Juste pour confirmer que monsieur Blain, pour  
21 l'instant, n'est pas là. J'ai vérifié la liste des  
22 personnes présentes sur le logiciel Teams. Il n'est  
23 pas dans la liste pour l'instant.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Si vous permettez, je vais juste vérifier par les

1       vieux moyens technologiques s'il a toujours des  
2       problèmes.

3       LA PRÉSIDENTE :

4       J'avoue que ça fait longtemps que je n'avais pas  
5       vu...

6       Me HÉLÈNE SICARD :

7       En fait, je vous dirais que ce moyen, surtout en  
8       cas de panne d'électricité ou quand toutes les  
9       batteries sont à terre, fonctionne très bien.

10      LA PRÉSIDENTE :

11      Oui, je m'en souviens d'ailleurs.

12      Me HÉLÈNE SICARD :

13      Alors, ce que je vais vous proposer s'il ne réussit  
14      pas, c'est que monsieur Harnois commence à répondre  
15      à la demande de la Régie, en espérant que d'ici à  
16      ce que ce sujet-là soit couvert qu'on puisse avoir  
17      monsieur Blain à l'écran ou, en tout cas, connecté  
18      pour entendre.

19      LA PRÉSIDENTE :

20      O.K. Donc, Monsieur Harnois, vous pouvez y aller.

21      Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

22      Parfait. Monsieur Harnois donc je vous invite à  
23      prendre la demande de renseignements numéro 2 de la  
24      Régie à la question 1.1. Et, par la suite, on  
25      passera à l'engagement numéro 1. Alors le plancher

1 est à vous.

2 M. LUC HARNOIS :

3 R. Bonjour. J'ai, pendant l'heure du lunch, tenté de  
4 compiler avec les données que j'ai dans ma tête  
5 concernant l'état du marché au Québec, c'est-à-dire  
6 chez nous et chez tous nos concurrents. Il faut  
7 vraiment noter que ces données-là sont très, très,  
8 très approximatives. Je ne peux pas savoir chez un  
9 concurrent le nombre exact de sites qu'il y a sous  
10 le modèle numéro 1, numéro 2. Et j'y vais avec ce  
11 que je pense du marché.

12 Donc, je vais vous donner les résultats que  
13 j'ai obtenus en faisant ma petite compilation sur  
14 l'heure du lunch. Il y a six catégories  
15 d'essenceries qui ont été identifiées dans la  
16 demande de renseignements. Je vais y aller avec des  
17 pourcentages pour chacune des six catégories. La  
18 catégorie numéro 1, j'arrive à dix-huit pour cent  
19 (18 %).

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[116]** Monsieur Harnois, vous parlez dix-huit pour  
22 cent (18 %) des essenceries et pas de vos membres,  
23 là.

24 R. Non. Dix-huit pour cent (18 %) des essenceries au  
25 Québec.

1 Q. [117] O.K. Parfait. Merci.

2 R. Parce que si je vais avec la connaissance du  
3 marché, je connais aussi bien ou aussi mal le  
4 marché de mes concurrents, qu'ils soient membres ou  
5 pas. Ensuite pour la catégorie numéro 2 j'arrive à  
6 trente-six pour cent (36 %). La catégorie numéro 3,  
7 deux pour cent (2 %). La catégorie numéro 4, dix-  
8 huit pour cent (18 %). La catégorie numéro 5 un  
9 pour cent (1 %) et finalement la catégorie numéro 6  
10 vingt-cinq pour cent (25 %). Et j'ai pris la  
11 liberté de faire une petite contre-vérification.  
12 Dans le recensement des essenceries effectué par la  
13 Régie il est mentionné à la page 20... 29 que  
14 soixante-quinze pour cent (75 %) des essenceries...  
15 pour soixante-quinze pour cent (75 %) des  
16 essenceries, le prix est contrôlé par un centre de  
17 prix. Dans les six catégories que vous avez  
18 énumérées dans votre demande de renseignements, les  
19 catégories pour lesquelles le prix est considéré...  
20 est contrôlé par un centre de prix sont les  
21 catégories 1, 2 et 6. Si on fait la somme des trois  
22 chiffres que je vous ai donnés pour ces trois  
23 catégories-là on arrive à soixante-dix-neuf pour  
24 cent (79 %), ce qui est quand même pas trop loin du  
25 soixante-quinze pour cent (75 %) mentionné par la

1 Régie. Ça vient un petit peu me conforter dans mon  
2 estimation approximative.

3 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

4 Q. **[118]** Merci beaucoup, Monsieur. Donc, ça termine  
5 votre réponse pour la DDR numéro 2, Monsieur  
6 Harnois?

7 R. Oui, ça termine.

8 Q. **[119]** Très bien. Merci beaucoup. Maintenant je vous  
9 demanderais de passer à la réponse à l'engagement  
10 numéro 1, qui était, selon votre connaissance, le  
11 nombre de centres de prix au Québec.

12 R. Je vais commencer par y aller par ma définition de  
13 centre de prix. Un centre de prix, si j'ai bien  
14 compris, c'est un endroit situé dans un siège  
15 social ou un bureau central, qui contrôle les prix  
16 de plus d'une station-service. Avec ça, j'en ai  
17 identifié de façon certaine, des entreprises que je  
18 connais, j'en ai identifiées dix-neuf (19). Mais  
19 j'en ai certainement oublié parce que quand j'ai  
20 commencé l'exercice à midi (12 h) j'arrivais à  
21 douze (12), puis après ça bien j'ai pensé à un  
22 treizième (13e), quatorzième (14e), ainsi de suite,  
23 jusqu'au dix-neuvième (19e) que j'ai ajouté sur ma  
24 liste il y a environ cinq minutes. Ce qui me fait  
25 dire que j'en ai sûrement oublié d'autres, donc le

1 nombre de centres de prix qu'il y a au Québec est  
2 probablement vingt-cinq (25) ou trente (30), je ne  
3 le sais pas, mais c'est certain qu'il y en a plus.  
4 Au moins dix-neuf (19) et sûrement plus que dix-  
5 neuf (19).

6 Q. **[120]** Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Harnois,  
7 donc ça complète la réponse à l'engagement numéro  
8 1, Madame la Présidente. Pour ce qui est de  
9 l'engagement numéro 2, quelques mots tout  
10 simplement pour vous dire qu'un document sera  
11 déposé sur le SDÉ en fin de journée aujourd'hui ou  
12 demain matin tôt au plus tard, pour consultation  
13 évidemment.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci beaucoup, Maître Charlebois et la Régie vous  
16 reviendra, là, à l'effet... pour savoir si... si  
17 les estimés de monsieur Harnois, là, répondent  
18 adéquatement à la demande de renseignements numéro  
19 2.

20 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

21 Très bien.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors merci.

24 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

25 Merci à vous.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Sicard, on va poursuivre avec vous.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Q. **[121]** Oui, alors Hélène Sicard pour l'ACEF de  
5 Québec. Alors mes questions... alors je constate,  
6 juste pour le noter, que monsieur Blain ne semble  
7 toujours pas avoir réussi à se connecter. Je vais  
8 demander à monsieur le greffier s'il a besoin de  
9 votre autorisation pour rentrer dans la salle avec  
10 nous, vous assurer que cette autorisation lui est  
11 donnée. Autrement, bien je lui ferai part plus tard  
12 de ce qui s'est dit ou il verra dans les notes.  
13 Alors ma première ligne de questions évidemment  
14 porte sur l'opportunité de déterminer des zones et,  
15 Madame Marcotte, sentez-vous libre d'intervenir,  
16 mais ce matin monsieur Harnois a répondu en partie  
17 à nos questions. Est-ce que tout le monde m'entend  
18 bien? Je suis toujours bien inquiète parce que moi  
19 j'ai la voix... merci. Alors...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous entends bien.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Q. **[122]** Merci. Alors vous avez indiqué ce matin que  
24 la création de ces trois zones permettrait la  
25 protection du marché. Vous avez indiqué également

1 que ça donnerait une représentation plus réelle,  
2 parce que vous calculez avec les volumes réels, des  
3 ventes par régions ou zones qui seraient ainsi  
4 créées.

5 Et ma première question, pour vous,  
6 c'est... Vous parlez de protection du marché, mais  
7 est-ce que cette création de zones, permet  
8 également, selon vous, et comment, la protection  
9 des consommateurs?

10 R. Je pense que la raison pour laquelle on veut  
11 protéger le marché, c'est pour protéger la  
12 concurrence. S'il n'y a pas suffisamment un grand  
13 nombre de joueurs, il n'y aura plus de concurrence.  
14 Et je pense que ça prend de la concurrence pour  
15 protéger les consommateurs.

16 Et j'irais même plus loin que la  
17 concurrence parce que, lors des dernières  
18 audiences, je pense que notre seule préoccupation,  
19 c'était la préoccupation de conserver la  
20 concurrence en empêchant des joueurs plus riches et  
21 moins efficaces, de faire mourir des joueurs  
22 efficaces et plus pauvres.

23 Maintenant, ça va plus loin que ça, ça va  
24 même à la conservation du service en région  
25 éloignée qui, pour la prochaine décennie, ou les

1 deux prochaines décennies, pour la sécurité des  
2 gens, on va devoir s'assurer qu'il existe toujours  
3 un nombre de stations services suffisant pour  
4 alimenter les gens qui se promèneront toujours avec  
5 des autos à l'essence, de pouvoir alimenter leurs  
6 autos. Donc, c'est encore plus vrai, plus on  
7 s'éloigne des grands centres.

8 Q. **[123]** O.K. Donc vous prenez en considération, là,  
9 l'accès des consommateurs à la ressource?

10 R. En plus de la concurrence, oui, l'accès.

11 Q. O.K. Maintenant, si la Régie devait retenir votre  
12 proposition de créer trois zones distinctes, est-ce  
13 qu'il ne resterait pas, de toute façon, une  
14 certaine distorsion à l'intérieur de chacune des  
15 zones? C'est-à-dire qu'on aurait, là, dans chaque  
16 zone, possiblement quelques très grosses  
17 essenceries et quelques autres plus petites?

18 R. Comme je le mentionnais ce matin, il n'y a aucun  
19 modèle parfait. Je pense que l'objectif, c'est de  
20 trouver le modèle, avec le meilleur compromis  
21 possible, qui se rapproche le plus près possible de  
22 la réalité. Des distorsions, il va toujours y en  
23 avoir, peu importe la solution qu'on va retenir,  
24 là. Il faut juste s'assurer de trouver un bon  
25 équilibre. Nous, on pense que notre solution

1 propose un meilleur équilibre... notre proposition.

2 Q. **[124]** O.K., dans ce sens-là, je vais vous demander  
3 si, carrément, si selon l'ADEQ, la création de  
4 trois zones distinctes pourrait permettre de  
5 réduire les écarts volumétriques entre les plus  
6 petites et les plus grosses essenceries, dans  
7 chacune des zones?

8 R. Je ne crois pas que la proposition va changer quoi  
9 que ce soit aux écarts de volume. Tant que le  
10 marché n'est pas dysfonctionnel, c'est la  
11 concurrence et la densité de population disponible  
12 dans chaque marché, qui va donner des résultats des  
13 volumes moyens qu'on va avoir dans chaque marché,  
14 qui va donner le résultat des volumes moyens qu'on  
15 va avoir par station service.

16 L'inclusion ou les zones, les trois coûts  
17 d'exploitation proposés vont permettre la  
18 protection du marché dans les cas de  
19 dysfonctionnalité, mais il va toujours y avoir des  
20 disparités entre les volumes, d'une région à  
21 l'autre.

22 Q. **[125]** O.K., mais selon vous, il demeure qu'il y a  
23 des avantages à avoir trois zones?

24 R. Oui, en cas de marché dysfonctionnel. Je pense que  
25 si le marché est dysfonctionnel, il faut que

1 l'inclusion, s'il y a inclusion, il faut que le  
2 coût d'exploitation soit le plus près possible de  
3 la réalité. Et si on ne se limite qu'à une zone, on  
4 s'éloigne de cette réalité-là parce qu'il y a  
5 vraiment des réalités différentes au Québec, qu'on  
6 soit à Montréal ou qu'on soit à Chibougamau, par  
7 exemple, là.

8 Q. **[126]** O.K. Maintenant, dans votre preuve, parce que  
9 vous avez estimé les coûts d'exploitation typiques  
10 d'une essencerie en fonction du volume annuel moyen  
11 pour chacune des trois zones proposées. Et si je  
12 vais à la page 10, Monsieur le Greffier, vous  
13 n'avez pas besoin d'y aller. Je suis certaine que  
14 le témoin connaît ses chiffres. C'est la page 10 de  
15 votre preuve. Ce n'est pas la page 10, PDF, parce  
16 qu'il y a une distorsion. Je pense que pour les  
17 gens qui vont au PDF, je pense que c'est la page  
18 13, c'est la section IV, modèle de référence, page  
19 10, là, manuscrite, dans le bas de la page, où vous  
20 nous dites que sur la base des chiffres de deux  
21 mille dix-neuf (2019), c'est ce que je comprends,  
22 vous avez estimé la zone à quatre point deux  
23 millions (4 200 000) de litres. La zone 2, à trois  
24 point deux millions (3 200 000) de litres, la zone  
25 3 à deux millions (2 000 000) et quelque chose, et

1 des poussières, à la suite de la consommation pour  
2 chacune des zones.

3 Est-ce que vous maintenez ces chiffres,  
4 encore aujourd'hui, ou si vous avez des nouveaux  
5 chiffres à nous donner, considérant que vous  
6 avez... ces chiffres-là datent... Bien, ils ont été  
7 compilés, si j'ai bien compris, au trente et un  
8 (31) décembre deux mille dix-neuf (2019), c'est  
9 bien ça? À partir...

10 R. Si vous permettez, je vais laisser Sonia répondre à  
11 cette...

12 Q. **[127]** Oui, oui, oui.

13 R. ... question-là.

14 Q. **[128]** Le meilleur témoin répond à la question,  
15 c'est certain.

16 Mme SONIA MARCOTTE :

17 R. Oui. Afin que ça reflète le mieux possible le  
18 marché, on prend le recensement des essenceries. Je  
19 pense que c'est les données qui sont les plus  
20 complètes. Donc, c'est pour ça que les données  
21 datent de deux mille dix-neuf (2019), parce que  
22 c'est le dernier recensement.

23 En deux mille douze (2012), on avait fait  
24 des projections, là, et on était arrivé très près  
25 du recensement. Donc, maintenant, on utilise les

1 données réelles, je pense que c'est plus... Et là,  
2 il n'y a pas de nouvelles données.

3 Et ce n'est pas par sondage, on n'a jamais  
4 fonctionné par sondage pour ça, c'est trop...

5 Q. [129] O.K. Mais...

6 R. On veut vraiment être plus précis.

7 Q. [130] Mais, vous avez une certaine expérience, là,  
8 entre vous et monsieur Harnois, de l'industrie. Et  
9 dans vos témoignages, vous nous avez parlé de cette  
10 décroissance amorcée. Entre autres avec la  
11 pandémie, il y aurait eu moins de ventes et tout.

12 Alors, face à tout ça, avez-vous un  
13 pourcentage, peut-être, à mettre sur ces chiffres-  
14 là qui, en vingt, vingt et un (20-21), nous  
15 donneraient des chiffres différents pour chaque  
16 zone? Je ne sais pas, moi, un pourcentage de  
17 réduction?

18 R. Dans notre mémoire, on a déjà dit que pendant le  
19 plus fort de la crise, on avait eu des stations qui  
20 avaient diminué de soixante-dix pour cent (70 %),  
21 donc, pendant la pandémie. Là, c'est remonté.  
22 Évidemment, c'est...

23 Q. [131] Mais, vous avez... Je me permets, là, vous  
24 avez aussi dit que ce n'était pas remonté aux  
25 chiffres d'avant.

1 R. Non, ce n'est pas remonté aux chiffres d'avant,  
2 mais là, c'est une appréciation. Moi, je n'ai pas  
3 les données, puis on n'a pas les données, mais  
4 c'est une appréciation. Là, je vais laisser  
5 monsieur Harnois continuer.

6 M. LUC HARNOIS :

7 R. Bon, il est... On n'a pas de chiffres précis, mais  
8 les volumes sont inférieurs actuellement à ce  
9 qu'ils étaient en deux mille dix-neuf (2019), de  
10 façon générale, au Québec. Mais, c'est variable  
11 d'une région à l'autre, ce n'est pas toutes les  
12 régions qui ont subi les mêmes baisses, par rapport  
13 à deux mille dix-neuf (2019).

14 Et on est encore dans un marché, je dirais  
15 perturbé. On n'est pas encore sorti de la pandémie,  
16 les habitudes de voyage des gens sont différentes.  
17 On estime que d'ici deux ans, on va retrouver un  
18 marché plus normal, et tout le monde va être à la  
19 baisse par rapport à deux mille dix-neuf (2019).

20 Si on regarde simplement deux mille vingt  
21 et un (2021), il est possible que certaines  
22 régions, comme la Gaspésie, qu'il y ait un volume  
23 légèrement supérieur à ce qu'il y avait en deux  
24 mille dix-neuf (2019), parce que le tourisme se  
25 dirige en Gaspésie et ne va pas aux États-Unis.

1                   Mais, on va retomber à la normale bientôt,  
2 et même en Gaspésie, on va se retrouver avec une  
3 baisse, par rapport à ce qu'on avait en deux mille  
4 dix-neuf (2019).

5                   Là, on a une baisse moyenne générale au  
6 Québec et je pense que ce serait... pas une bonne  
7 façon, d'estimer... de prendre des volumes deux  
8 mille vingt et un (2021), qui est un... un marché  
9 qui est perturbé temporairement, avec des  
10 frontières fermées aux États-Unis, avec encore  
11 beaucoup de télétravail - il va en rester, du  
12 télétravail. Mais, je pense qu'il va y avoir une  
13 baisse généralisée dans chacune des zones qu'on a  
14 identifiées.

15 Q. **[132]** O.K. Mais, vous n'êtes pas capable de me  
16 donner, là, une évaluation, une projection de ce  
17 pourcentage de baisse pour les, par exemple, les  
18 trois prochaines années?

19 R. Non. En fait, si je vous en donnais une, ce serait  
20 celle de Harnois Énergies, que je ne veux pas  
21 partager avec mes concurrents.

22 Q. **[133]** O.K. Mais, est-ce que vous seriez prêt à  
23 partager ces chiffres-là de façon confidentielle  
24 avec la Régie, si elle les désirait?

25 R. Oui, ça serait les estimés, là, Harnois Énergies

1 pour les trois prochaines années.

2 Mais, il y a une façon assez simple... pas  
3 assez simple... On peut prévoir que dans quinze  
4 (15) ans, ça va être presque rendu... on va avoir  
5 baissé de quatre-vingts (80) ou quatre-vingt-dix  
6 pour cent (90 %).

7 Donc, on peut facilement prévoir une  
8 moyenne de baisse de cinq pour cent (5 %) par  
9 année... Et probablement moins les premières  
10 années, et plus les dernières années, mais en deux  
11 mille trente-cinq (2035), on va probablement vendre  
12 dix (10) à vingt pour cent (20 %) du volume qu'on  
13 vend actuellement, là. Ou en deux mille quarante  
14 (2040), admettons.

15 Q. **[134]** O.K. Pour compléter sur ce sujet, quel est le  
16 volume annuel maximal que les équipements que vous  
17 avez retenus pour le calcul des coûts annuels  
18 d'exploitation de chacune des zones permettrait de  
19 vendre? Vous avez fait une moyenne, là, mais quel  
20 est le volume maximal d'essence qui pourrait être  
21 vendu avec votre calcul?

22 R. Bon, avec... Les équipements qui sont là sont pour  
23 des volumes qui ont été identifiés. Bon. C'est sûr  
24 qu'on a un volume de quatre point... Combien de  
25 volume zone 1?

1 Q. **[135]** Zone 1, vous avez quatre point deux millions  
2 de litre (4,2 Ml).

3 R. Ce n'est pas une science exacte. C'est une science  
4 inexacte. Quand on estime un volume qu'on va vendre  
5 dans un site, on met les équipements appropriés.

6 Il est certain que quatre millions deux  
7 cent quarante-cinq mille litres (4,245 Ml), bon ce  
8 site-là il peut sûrement en vendre quatre millions  
9 trois cent mille litres (4,300 Ml) sans problème,  
10 mais à cinq millions de litres (5 Ml) ou cinq point  
11 cinq millions de litres (5,5 Ml), il y aurait  
12 sûrement lieu de revoir les installations pour être  
13 capable de répondre adéquatement à la demande des  
14 clients et peut-être rajouter une distributrice ou  
15 des réservoirs supplémentaires.

16 Q. **[136]** O.K.

17 R. Comme je vous dis, ce sont les équipements optimaux  
18 pour les volumes moyens connus dans chacune des  
19 régions.

20 Q. **[137]** O.K. Comme on parle de moyenne, serez-vous  
21 d'accord avec moi pour dire que dans chaque zone en  
22 réalité il y aura des essenceries qui à cause des  
23 équipements auront un volume potentiel plus élevé,  
24 parce qu'ils auront des équipements plus coûteux?

25 R. En fait, il y en a qui ont un volume plus élevé. En

1 fait, quand on fait une étude de marché on présume  
2 un volume plus élevé à cause du secteur et on met  
3 des équipements plus coûteux ce qui fait en sorte  
4 que je vous dis si on retenait un site avec un  
5 volume plus élevé que quatre point deux millions de  
6 litres (4,2 Ml), il faudrait refaire l'exercice des  
7 coûts d'exploitation avec des équipements plus  
8 coûteux et avec plus de salaires aussi.

9 Q. **[138]** O.K. Merci. L'ACEF a observé des prix à la  
10 pompe qui ne respectent pas le minimum et quand on  
11 parle de minimum, c'est le prix IQCA du vendredi,  
12 plus les coûts d'exploitation.

13 En certaines occasions, vous dites en  
14 particulier dans la zone 1, certaines occasions  
15 dans la zone 2, mais nous on n'en a pas constaté en  
16 zone 3.

17 Mais je comprends de votre témoignage un  
18 peu plus tôt aujourd'hui ou celui de madame  
19 Marcotte, que ça se voit dans toutes les zones? Il  
20 faut répondre avec des mots, le sténographe ne peut  
21 pas prendre des signes.

22 Mme SONIA MARCOTTE :

23 R. Oui.

24 Q. **[139]** O.K. Merci. Maintenant, si la Régie devait  
25 retenir la proposition de créer trois zones avec

1           chacun un coût d'exploitation unitaire distinct qui  
2           refléterait le volume moyen de la zone, serait-il  
3           exact de dire que l'impact de ce coût unitaire sur  
4           les prix à la pompe serait limité même dans  
5           l'éventualité d'une inclusion?

6           M. LUC HARNOIS :

7           R. Bien, si on compare avec un prix uniforme pour le  
8           Québec?

9           Q. **[140]** Allez-y avec ça comme réponse pour commencer.

10          R. C'est ça. Donc, si on compare avec ce que la Régie  
11          a décidé par le passé c'est-à-dire de mettre un  
12          seul coût d'exploitation pour la province, il y  
13          aurait un impact effectivement limité.

14                   Très limité, parce qu'en général, on ne  
15          demande pas l'inclusion. Dans tous les cas, il n'y  
16          a pas d'inclusion de demandée, peu importe le coût  
17          d'exploitation qu'on fixe, il n'y a aucun impact.

18                   L'impact n'a lieu que lors des inclusions  
19          et l'impact serait minimum. On parle ici d'un sous  
20          (0,01 \$) ou deux sous (0,02 \$) le litre de  
21          différence ou trois sous (0,03 \$) maximum.

22                   Et ce serait pour des périodes temporaires  
23          pour l'inclusion et ce serait aussi pour des  
24          territoires limités. Les territoires qui seraient  
25          limités au marché qui serait dysfonctionnel à ce

1 moment-là.

2 Q. **[141]** O.K. Maintenant, nous on n'a pas constaté de  
3 non-respect du prix minimum dans la zone 3, ce qui  
4 m'amène à vous suggérer que même s'il y en a, il  
5 doit y en avoir très peu. Est-ce que je me trompe?

6 Mme SONIA MARCOTTE :

7 R. Effectivement, il y en a moins. Souvent lorsque je  
8 l'ai constaté, ce sont des détaillants qui m'ont  
9 appelée, qui m'ont informée qu'il y avait une  
10 situation dysfonctionnelle pour une période de  
11 temps et probablement que la période de temps a été  
12 beaucoup plus courte.

13 Et parfois ce n'est pas nécessairement non  
14 plus, parce que nous on évalue beaucoup les données  
15 avec les données qui sont publiées ou relevées par  
16 la Régie de l'énergie et des fois ce n'était peut-  
17 être pas nécessairement dans des secteurs où il y  
18 avait des relevés de prix de la Régie de l'énergie.

19 Mais ce sont des détaillants qui se sont  
20 plaints et après ça a pu se rétablir. Ça n'a peut-  
21 être pas été une période de temps très longue.

22 Q. **[142]** Donc, il n'y a pas cet effet de concurrence  
23 agressive, appelons-le comme ça, de façon très  
24 marquée dans la zone 3?

25 R. Ça ne s'est pas encore produit de façon prolongée,

1 si je pourrais dire, là, ça ne veut pas dire qu'il  
2 y a eu quand même de...

3 Q. **[143]** À ce moment-là, c'est quoi l'avantage d'avoir  
4 un coût unitaire d'exploitation distinct pour les  
5 essenceries de la zone 3, dans la mesure où il y a  
6 peu ou pas de dérogation au prix minimum dans cette  
7 zone-là.

8 M. LUC HARNOIS:

9 R. Mais l'avantage, tant qu'il n'y a pas de demande,  
10 tant qu'il n'y a pas lieu, autrement dit... je vais  
11 recommencer. Tant qu'il n'y a pas de marché  
12 dysfonctionnel, peu importe le coût d'exploitation  
13 qu'on va fixer, il va y avoir aucune incidence. Il  
14 va pas déranger les consommateurs.

15 Si on met un coût d'exploitation légèrement  
16 supérieur pour la zone 3, à ce qu'on suggère pour  
17 les zones 1 et 2, effectivement, lors de  
18 l'inclusion, ça va être une cenne ou deux de plus  
19 pour les consommateurs, pendant cette période-là.

20 Mais si c'est ça qu'on prétend que ça prend  
21 pour assurer le bon fonctionnement d'un marché et  
22 garder en vie la concurrence.

23 Q. **[144]** Donc, pour vous là, l'épée de Damoclès, c'est  
24 une inclusion possible à un prix légèrement plus  
25 élevé que la zone 2, aurait un impact de dissuasion

1 réelle, à partir de cette menace d'inclusion qui  
2 serait plus efficace, à, que si, par exemple, le  
3 prix de l'inclusion était le même qu'en zone 2,  
4 pour la zone 3?

5 R. Je prétends pas que ça a un impact de dissuasion.  
6 Les marchés dysfonctionnels peuvent survenir, peu  
7 importe c'est quoi le coût d'exploitation qui est  
8 fixé.

9 Cependant, le coûts d'exploitation plus  
10 élevé va rétablir le marché à un niveau plus normal  
11 en cas d'inclusion, et ce qui va permettre  
12 d'assurer la survie des joueurs qui sont  
13 nécessaires pour conserver la concurrence.

14 Q. **[145]** O.K. C'est pour l'application du prix réel et  
15 non pas pour la menace que vous le proposez, donc?

16 R. Exact.

17 Q. **[146]** O.K. Maintenant, je vais faire un petit  
18 aparté puis vous amener, j'ai terminé, là pour  
19 l'opportunité de créer des zones, en ce qui nous  
20 concerne. J'ai une question à vous poser sur les  
21 rabais à la rampe de chargement. C'est un sujet qui  
22 avait été traité par Costco dans sa preuve, et  
23 Options Consommateurs et l'APA en traitent un tout  
24 petit peu aussi et j'aimerais savoir, dans un  
25 premier temps si vous savez si ces rabais qui sont

1 rabais à la rampe, sont d'abord pris en compte dans  
2 l'établissement de l'IQCA du vendredi?

3 R. À ma connaissance, non.

4 Q. **[147]** Ils sont pas pris en compte. Maintenant, ces  
5 rabais sont offerts par rapport au prix officiel à  
6 la rampe de chargement, donc...

7 R. Exact.

8 Q. **[148]** Qui offre ces rabais?

9 R. Les rabais sont offerts par les fournisseurs,  
10 c'est-à-dire soit les raffineurs ou les  
11 importateurs.

12 Q. **[149]** O.K. À quelles conditions est-ce qu'ils sont  
13 offerts? Par exemple, là, est-ce que c'est en  
14 fonction des volumes? Est-ce que c'est en fonction  
15 du fait que ça, c'est un client depuis dix (10)  
16 ans, puis c'est un bon client qui paie tout le  
17 temps? Est-ce que c'est... c'est quoi les  
18 conditions pour qu'il y ait des rabais?

19 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS:

20 Madame la Présidente, je veux juste émettre un  
21 commentaire à ce stade-ci. Je vais référer maître  
22 Sicard à la décision procédurale qui a été rendue  
23 par la Régie, datée deux mille vingt et un zéro  
24 trente-quatre (2021-034) au paragraphe 73, où la  
25 Régie statue clairement et je vais lire la

1 citation. On dit:

2 La Régie précise également qu'elle ne  
3 traitera pas de la notion de rabais à  
4 la rampe de chargement, tel que  
5 demandé par Costco.

6 Donc, je veux juste que ce sujet-là soit  
7 clair à l'effet que la Régie a statué dès le départ  
8 que ce sujet-là n'était pas à l'ordre du jour du  
9 présent dossier. Je vois que ma collègue s'enligne  
10 vers une série de questions sur les rabais à la  
11 rampe, alors que la Régie a statué que ce n'était  
12 pas un sujet à l'Ordre du jour.

13 Alors, je veux juste mettre ça sur la table  
14 et que maître Sicard se concentre sur les sujets  
15 qui sont à l'Ordre du jour de la présente audience.

16 Me HÉLÈNE SICARD:

17 Merci, Maître Charlebois, pour ce rappel à l'ordre.

18 Madame la Présidente, j'ai juste quelques  
19 questions et en fait on s'est posé cette question  
20 parce que c'était pas à l'ordre du jour, mais comme  
21 c'était traité dans la preuve d'Option  
22 consommateurs et qu'on... on se demandait, là,  
23 si... puis ce sera des questions pour Option plus  
24 tard, on les lui annonce, s'ils voulaient traiter  
25 de ça à l'intérieur des coûts d'exploitation ou...

1 c'était pas clair. Alors on voulait quelques  
2 renseignements, mais je laisse à votre discrétion  
3 de me laisser continuer pour les deux ou trois  
4 questions qu'il me reste sur ce sujet-là ou je peux  
5 passer à autre chose aussi.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Juste un instant. Je suis désolée, Maître Sicard,  
8 ce sujet-là a été vraiment exclu...

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... dès le début du dossier, alors voilà, je ne  
13 pense pas qu'il est pertinent d'aller plus loin.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Q. **[150]** Alors je passe maintenant... pardon. Je  
20 m'excuse. Alors maintenant notre dernière série de  
21 thèmes ce sont les coûts d'exploitation. Les  
22 questions que je vais vous poser sont générales sur  
23 chacun des éléments qui composeraient les coûts  
24 d'exploitation. Et je ne me suis pas arrêtée par  
25 zones. Ma première question concerne l'élément

1 inflation que vous incluez dans certains coûts.  
2 Est-ce que ça va, Monsieur Harnois? Je ne vous  
3 entends pas, mais ça va. O.K. Alors le premier  
4 élément concerne l'inflation. D'ailleurs, dans  
5 certaines de ses décisions la Régie avait traité de  
6 l'inflation de façon séparée et dans la décision D-  
7 2013-087 avait refusé l'inflation. On retrouve ça  
8 aux paragraphes 215 et 216 de la décision. Vous  
9 proposez une inflation de trois point quarante-huit  
10 pour cent (3,48 %), qui représente la moitié de  
11 l'évaluation de la croissance ou de l'inflation  
12 prévue pour les trois prochaines années. Ma  
13 question : dans la Loi de la Régie ça ne concerne  
14 pas les produits pétroliers, mais le gouvernement a  
15 déterminé que pour l'électricité dans les années où  
16 il n'y aurait pas de dossier tarifaire, qu'il y  
17 aurait une augmentation des tarifs d'électricité  
18 pour correspondre justement à l'inflation et c'est  
19 l'article 52.2, le deuxième... deuxième alinéa. Il  
20 y a deux 2 à 52.2, au premier paragraphe où on dit  
21 de ce deuxième 2 que :

22 Le tarif va être indexé le 1er janvier  
23 de chaque année selon le taux  
24 correspondant à la variation annuelle  
25 de l'indice moyen d'ensemble pour le

1 Québec des prix à la consommation pour  
2 la période de 12 mois qui se termine  
3 le 31 mars de l'année qui précède. Et  
4 le taux d'indexation ne peut être  
5 inférieur à zéro.

6 Donc, il ne peut pas y avoir de diminution. Je  
7 voulais savoir si - et c'est probablement madame  
8 Marcotte qui peut me répondre - si vous avez  
9 considéré cette formule pour vous autres plutôt que  
10 celle que vous proposez pour l'inflation?

11 R. Merci.

12 Q. **[151]** Je veux juste...

13 R. Effectivement... Oui, allez-y.

14 Q. **[152]** ... terminer. Parce que ça, ça permet de  
15 refléter non pas une prévision d'inflation, mais  
16 l'inflation réelle qui a eu cours l'année  
17 précédente.

18 R. Effectivement dans les discussions qu'on a eues  
19 c'est une option dont on a discuté et avec laquelle  
20 on serait très d'accord. La raison pour laquelle  
21 nous avons suggéré une inflation moyenne prévue  
22 pour les trois prochaines années c'était peut-être  
23 parce qu'on pensait que la Régie doit fixer un coût  
24 qui ne variera pas dans les trois prochaines  
25 années. Mais si on s'entend sur un coût

1 d'exploitation pour aujourd'hui, je crois  
2 qu'effectivement votre suggestion de l'augmenter à  
3 chaque année de l'inflation réelle jusqu'à la  
4 prochaine audience qui refixera un nouveau coût, ça  
5 serait probablement la meilleure solution.

6 Q. **[153]** Merci. Alors, je passe maintenant, je vais  
7 couvrir sur certains items, n'en concluez pas  
8 nécessairement qu'on n'a pas de problème avec ça.  
9 Monsieur Blain reviendra en témoignage, mais je  
10 vais vous poser des questions, maintenant, sur  
11 certains items.

12 Le premier item où j'ai une question, les  
13 uniformes. Vous en avez parlé ce matin. Ce n'est  
14 pas un très gros poste de dépenses, mais j'aimerais  
15 savoir si vous avez fait une statistique de savoir  
16 quel pourcentage des essenceries ont, en pratique,  
17 un uniforme?

18 Mme SONIA MARCOTTE :

19 R. Oui, lorsqu'on a travaillé en comités, c'est  
20 vraiment un coût qui est revenu parce que les  
21 membres de notre comité fournissent, justement, des  
22 uniformes à leurs employés, là.

23 Q. **[154]** Bien, dans les faits, savez-vous... Bien,  
24 écoutez, j'ai deux essenceries près de chez moi. Je  
25 peux vous le dire, j'ai un Petro Canada puis j'ai

1 un Ultramar qui sont tout près l'un de l'autre. Ni  
2 l'un ni l'autre n'a d'uniforme. Il y a, de temps en  
3 temps, une casquette qu'on voit et c'est tout.

4 Alors, je me suis vraiment posée la  
5 question, là : Quel pourcentage? Avez-vous fait une  
6 étude du pourcentage des essenceries qui ont, de  
7 fait, un uniforme?

8 R. Non, c'était vraiment selon l'expérience des  
9 membres. Et nos membres nous ont dit : « On donne  
10 des uniformes ». Peut-être que monsieur Harnois  
11 pourrait compléter ma réponse.

12 M. LUC HARNOIS :

13 R. Nous, notre expérience, chez Harnois Énergies,  
14 c'est que dans nos sites que nous contrôlons,  
15 c'est-à-dire environ la moitié de notre réseau, il  
16 y a des uniformes de fournis à cent pour cent  
17 (100 %) des employés.

18 Les sites que nous ne contrôlons pas,  
19 c'est-à-dire un détaillant qui est propriétaire  
20 chez lui, et qui engage ses propres employés,  
21 c'est-à-dire l'autre moitié de notre raison, on ne  
22 le sait pas. On pense que la plupart en fournisse,  
23 mais on n'a pas les chiffres, effectivement.

24 Mais nous, on en fournit parce qu'on pense  
25 que c'est la meilleure façon d'aller chercher du

1           personnel. Ça prend ça pour aller chercher du  
2           personnel, aujourd'hui.

3       Q. **[155]** Et je vais vous poser d'autres questions,  
4           avant. Les essenceries, maintenant, et le modèle de  
5           base, c'est du libre-service. Vous êtes d'accord  
6           avec moi?

7       R. Je suis d'accord.

8       Q. **[156]** O.K. Donc, le contact entre le consommateur,  
9           l'acheteur d'essence ou de carburant, et l'employé  
10          se fait à la caisse.

11      R. Exact.

12      Q. **[157]** Et de nos jours, c'est même derrière une  
13          paroi vitrée.

14      R. Exact.

15      Q. **[158]** O.K. Alors, le consommateur ne voit que, de  
16          toute façon, le haut du corps et la tête de  
17          l'employé.

18      R. Exact.

19      Q. **[159]** O.K. Alors, s'il doit y avoir un uniforme,  
20          êtes-vous d'accord avec moi qu'en ce qui concerne  
21          le public, et c'est pour votre publicité ou la  
22          propreté ou la reconnaissance, tout ce qu'on voit,  
23          c'est le chemisier et ça peut même être juste un  
24          petit encart qui est mis sur la chemise et la tête.  
25          Donc, peut-être une casquette.

1 R. Je suis d'accord avec vous.

2 Q. **[160]** O.K.

3 Mme SONIA MARCOTTE :

4 R. J'aimerais ajouter...

5 Q. **[161]** Oui.

6 R. ... que, parfois, il y a aussi des manteaux qui  
7 sont fournis pour les employés qui vont faire  
8 l'entretien à l'extérieur parce que c'est ce qu'on  
9 avait considéré, aussi. Donc, faut aller faire de  
10 l'entretien à l'extérieur des pompes. Donc, ça  
11 aussi c'est fourni par le détaillant. En plus des  
12 chandails et cardigans.

13 Q. **[162]** O.K., mais vous n'avez pas fait une analyse à  
14 savoir est-ce que c'est systématique et quel  
15 pourcentage réel des essenceries fournit un  
16 uniforme?

17 M. LUC HARNOIS :

18 R. Non. Comme madame Marcotte l'a dit tantôt, il n'y a  
19 pas eu d'analyse exhaustive qui a été faite.

20 Q. **[163]** O.K.

21 R. Mais cependant, vous parlez de liens avec le  
22 consommateur. Comme je l'ai dit dans une réponse  
23 précédente, la raison principale pour laquelle on  
24 fournit des uniformes, ce n'est pas pour établir le  
25 lien entre l'employé-consommateur, bien que ça

1 compte un petit peu.

2 La raison principale, c'est pour le  
3 recrutement de nouveaux employés qui est très  
4 difficile à faire, aujourd'hui.

5 Q. [164] O.K. Maintenant, est-ce que ce recrutement  
6 est difficile à faire à cause du salaire offert ou  
7 à cause de l'uniforme, là?

8 R. Non. Le recrutement est difficile à faire, comme  
9 partout, dans plein d'autres entreprises. On vit  
10 une pénurie de main-d'oeuvre dans plein de  
11 domaines. Le salaire offert est partout...  
12 partout... C'est comme j'ai dit tantôt quand on  
13 parlait des salaires.

14 La plupart des endroits, le salaire offert  
15 est aujourd'hui supérieur au salaire minimum, ce  
16 qui n'était pas le cas lors des dernières audiences  
17 en deux mille douze (2012). Lors des dernières  
18 audiences, le salaire offert aux caissiers était le  
19 salaire minimum.

20 Donc, depuis ce temps-là, les salaires sont  
21 rendus supérieurs au salaire minimum. Et pour  
22 avoir... améliorer nos chances d'aller chercher le  
23 personnel dont on a besoin, on offre des uniformes  
24 dans... en tout cas, chez nous, c'est cent pour  
25 cent (100 %) du temps. Et on...

1 Les gens du Comité des affaires économiques  
2 qui ont participé à la préparation du mémoire  
3 étaient du même avis que moi. Mais, effectivement,  
4 on n'a pas fait de travail exhaustif.

5 Q. **[165]** Un sondage. O.K. Mon prochain point, c'est  
6 l'amortissement. Alors, dans la D-2013-087, vous  
7 demandiez à ce moment-là un amortissement de vingt  
8 (20) ans pour les réservoirs.

9 La Régie a divisé : équipements pétroliers,  
10 a donné dix (10) ans d'amortissement pour les  
11 distributrices et pompes, vingt (20) ans pour la  
12 tuyauterie, vingt-cinq (25) ans pour les  
13 réservoirs. Pour les équipements électroniques,  
14 elle a donné : systèmes de caisse, dix (10) ans;  
15 caméras de surveillance, cinq ans. Pour les  
16 équipements publicitaires, elle avait donné pour  
17 les enseignes quinze (15) ans; la marquise, vingt  
18 (20) ans. Équipements complémentaires : asphaltage  
19 et main-d'oeuvre spécialisée, respectivement quinze  
20 (15) ans et vingt (20) ans.

21 Vous, dans votre proposition, dans le  
22 présent dossier, vous demandez quinze (15) ans pour  
23 tout, sauf trente (30) ans pour réservoirs,  
24 tuyauterie et travaux d'installation.

25 Vous nous dites, dans votre preuve : « Ces

1 coûts... » Et je suis à la page 17, qui est la 20  
2 en PDF :

3 Ces coûts sont basés sur l'expérience  
4 des membres du comité des affaires  
5 économiques qui opèrent des postes  
6 d'essence dans les différentes zones.  
7 L'amortissement a été calculé sur une  
8 période de quinze (15) ans, à  
9 l'exception des équipements relatifs  
10 aux réservoirs où l'amortissement a  
11 été calculé sur une période de trente  
12 (30) ans.

13 Et ça, c'est réservoirs, tuyauterie, travaux  
14 d'installation. Vous dites :

15 La Régie doit aussi projeter une  
16 augmentation de six point huit pour  
17 cent (6.8 %)...

18 Bon. Alors, l'inflation, on a couvert ça tout à  
19 l'heure.

20 Est-ce que je peux présumer que votre  
21 comité a pris connaissance des divers éléments  
22 traités avec des périodes d'amortissement  
23 différentes, qui sont exposées dans la D-2013-087  
24 aux pages 34 à 38? Et que vous ne retenez pas, ni  
25 ne voulez discuter des durées d'amortissement pour

1 les divers items, autres que le réservoir, mais  
2 vous demandez plutôt cet amortissement global,  
3 quinze (15) ans sur tout ce que je vous ai énuméré  
4 tout à l'heure, et trente (30) ans pour tuyaux,  
5 réservoirs et travaux d'installation?

6 Mme SONIA MARCOTTE :

7 R. Oui, on y est allé de cette façon-là, parce  
8 qu'évidemment, bon, maintenant, les réservoirs  
9 durent un peu plus longtemps. Alors, c'est pour ça  
10 que l'amortissement est pour quinze (15) ans. Et  
11 après...

12 Q. **[166]** Euh...

13 R. ... on a fait une moyenne, là. Il y a certains  
14 éléments qui peuvent être amortis sur dix (10) ans.  
15 D'autres, un peu plus, puis on est arrivé avec...  
16 On a pris quinze (15) ans, là, d'amortissement pour  
17 l'ensemble des autres éléments.

18 Q. **[167]** O.K. Alors, de choisir cette solution, quinze  
19 (15) ans, là, est-ce que selon vous ça reflète  
20 quand même la réalité? Puis, est-ce que c'est  
21 pour... c'est pour une solution de facilité du  
22 calcul ou c'est... Qu'est-ce que c'est les raisons  
23 qui sous-tendent, là, de ne pas aller...

24 La Régie avait pris le temps d'aller item  
25 par item en deux mille treize (2013). Pourquoi

1 rejeter cette façon de fonctionner?

2 M. LUC HARNOIS :

3 R. Bon, pour commencer, je vais faire un petit  
4 commentaire. La Régie avait prévu vingt-cinq (25)  
5 ans pour la tuyauterie... ou vingt (20) ans pour la  
6 tuyauterie, puis une période d'amortissement  
7 différente pour les réservoirs avec... si je me...

8 Q. **[168]** Oui.

9 R. ... souviens de ce que vous avez énuméré tantôt.

10 Q. **[169]** Oui. Vingt (20) ans pour la tuyauterie, puis  
11 vingt-cinq (25) ans pour les réservoirs.

12 R. Bon, ça...

13 Q. **[170]** C'est ce qui était...

14 R. ... en partant, ça n'a aucun sens. Quand on change  
15 les réservoirs, on change la tuyauterie, ça va  
16 ensemble. Fait que ça doit...

17 Q. **[171]** O.K.

18 R. ... nécessairement avoir le même amortissement. Et,  
19 effectivement, c'est pour un souci de  
20 simplification. C'est déjà un travail assez  
21 complexe et long d'établir les coûts d'exploitation  
22 et selon les membres du Comité des affaires  
23 économiques qui ont participé à ce travail-là, ce  
24 n'est pas tout le monde qui classe tout ses  
25 investissements par poste de la même façon.

1                   Je pense qu'en y allant avec trente (30)  
2                   ans pour installation pétrolière et tuyauterie et  
3                   quinze (15) ans pour le reste, on est très près de  
4                   l'amortissement réel moyen.

5                   Comme madame Marcotte le mentionnais, il y  
6                   a certains équipements, effectivement, qui n'ont  
7                   pas une durée de vie de quinze (15) ans comme les  
8                   caisses enregistreuses, les systèmes de caméra  
9                   comme vous avez mentionnés et qui a été identifiés  
10                  par la Régie.

11                  Je pense qu'en y allant avec le quinze (15)  
12                  ans, on est très... On ne dépasse pas les coûts  
13                  réels et on est conservateurs et ça rend le travail  
14                  techniquement possible si on veut y arriver un  
15                  moment donné dans le délai qui nous est offert pour  
16                  calculer nos coûts d'exploitation.

17                  Q. **[172]** O.K. Juste pour reconfirmer, parce que madame  
18                  Marcotte l'a dit en passant, mais très rapidement.  
19                  Je vous demanderais, Madame Marcotte, de reprendre  
20                  ou réexpliquer brièvement si vous le pouvez  
21                  pourquoi vous recommandez trente (30) ans pour  
22                  réservoirs et tuyauterie maintenant, alors que vous  
23                  aviez demandé vingt (20) ans en deux mille treize  
24                  (2013), puis la Régie vous avait donné vingt-cinq  
25                  (25) ans?

1 Mme SONIA MARCOTTE :

2 R. Je vais laisser répondre monsieur Harnois.

3 Q. **[173]** O.K.

4 M. LUC HARNOIS :

5 R. Alors, en fait, si on remonte aux premières  
6 audiences, il y avait encore beaucoup  
7 d'installations qu'on faisait avec des réservoirs  
8 d'acier à ce moment-là et maintenant la pratique la  
9 meilleure a évolué avec les équipements  
10 disponibles. Et maintenant on fait presque toujours  
11 nos installations avec des réservoirs de fibre de  
12 verre qui ont une durée de vie plus longue que les  
13 réservoirs d'acier qu'on utilisait jadis.

14 Q. **[174]** O.K. Alors, vous avez choisi les réservoirs  
15 qui ont la durée de vie la plus longue?

16 R. Exact.

17 Q. **[175]** O.K. Maintenant, vous ajoutez dans votre  
18 preuve et je suis toujours à cette page 17-20 pour  
19 le PDF, vous nous dites :

20 Nous attirons l'attention sur des  
21 changements réglementaires qui peuvent  
22 impliquer de nouveaux coûts. À titre  
23 d'exemple, le ministère de l'Énergie  
24 et des Ressources naturelles a publié  
25 un nouveau règlement sur l'intégration

1 du contenu à faible intensité carbone  
2 dans l'essence et le carburant diesel.  
3 Cette nouvelle réglementation imposera  
4 l'ajout d'une certaine teneur en  
5 éthanol qui sera croissante dans le  
6 temps.

7 Alors, première chose, le règlement auquel vous  
8 référez est-il en vigueur présentement?

9 Mme SONIA MARCOTTE :

10 R. Je ne crois pas. Je crois qu'il devrait être en  
11 vigueur sous peu cependant. Il était en  
12 consultation au printemps.

13 Q. **[176]** Il est en consultation? Donc, il n'est même  
14 pas adopté. Ce n'est pas une question d'un  
15 règlement qui aurait été adopté où on a dit « Bien,  
16 il sera en vigueur à une date X. »? Il n'est même  
17 pas adopté à l'heure actuelle. C'est ce que je  
18 comprends?

19 R. Il n'est pas adopté, et c'était... On est dans une  
20 deuxième période de consultation. Autrement dit il  
21 y a deux ans il y a eu une première consultation et  
22 ils ont réécrit le règlement et là il y a... La  
23 consultation est terminée et à mon avis ça devrait  
24 arriver très bientôt si ce n'est déjà...

25 Q. **[177]** Mais est-ce qu'il y a une date de fixée pour

1 sa mise en vigueur ou toujours pas?

2 R. Il y a des dates dans le règlement, mais le  
3 règlement n'est pas encore adopté. Mais il y a des  
4 dates dans le règlement, mais je ne les ai pas en  
5 mémoire.

6 Q. **[178]** Dans le règlement est-ce qu'il va y avoir un  
7 délai de grâce pour la mise à niveau et la mise en  
8 conformité des équipements des différentes  
9 essenceries?

10 M. LUC HARNOIS :

11 R. Non.

12 Q. **[179]** Dans le projet de règlement je devrais dire,  
13 est-ce qu'il y a...

14 R. Et cet aspect-là n'est pas touché par le règlement.  
15 En fait, il faut comprendre qu'aujourd'hui le  
16 minimum dans l'essence de cinq pour cent (5 %)   
17 d'éthanol qui doit être contenu dans l'essence,  
18 mais c'est tout.

19 Ce minimum-là c'est une moyenne provinciale  
20 qui est imposée par le gouvernement aux raffineurs  
21 et aux distributeurs si bien que le produit qui est  
22 livré à Montréal, à la raffinerie de Montréal ou au  
23 quai de chargement de Montréal, contient plus que  
24 cinq pour cent (5 %) d'éthanol, alors que le  
25 produit qu'on ramasse à Québec ou sur la Côte-Nord,

1 il n'y a pas d'éthanol du tout.

2           Donc, ce qui fait une moyenne de cinq pour  
3 cent (5 %) et l'objectif provincial est atteint. La  
4 volonté du gouvernement est clairement d'augmenter  
5 ce pourcentage-là d'éthanol ce qui va faire en  
6 sorte que les essenceries dans une partie du Québec  
7 qui n'ont pas d'éthanol dans leur essence et les  
8 réservoirs qu'ils ont actuellement font l'affaire  
9 parce qu'il n'y a pas d'éthanol.

10           Le jour où il y aura de l'éthanol à la  
11 grandeur du Québec c'est ce qui va arriver quand le  
12 gouvernement va passer le minimum de cinq pour cent  
13 (5 %) à dix (10 %), parce que là on ne pourra plus  
14 faire une moyenne admettons mettre vingt pour cent  
15 (20 %) à Montréal et dix... Zéro (0 %) à Québec,  
16 parce que là vingt pour cent (20 %) ça va être gros  
17 pour les véhicules.

18           Donc, on va être obligés d'en avoir à  
19 travers le Québec et là les essenceries qui ont des  
20 réservoirs qui techniquement ne sont pas capables  
21 de recevoir l'éthanol vont devoir changer de  
22 réservoir.

23           Et ça c'est un coût supplémentaire qu'on  
24 n'a même pas mis dans nos coûts, c'est un coût  
25 qu'on prévoit qui va arriver...

1 Q. **[180]** Non, non, j'ai compris que vous l'avez pas  
2 mis, mais j'essaie de comprendre... ou enfin...

3 R. Mais le minimum est pas imposé au détaillant, il  
4 est imposé aux raffineurs et aux importateurs et  
5 eux doivent s'assurer d'inclure dans leurs produits  
6 un pourcentage d'éthanol qui va donner une moyenne  
7 provinciale, au minimum cinq pour cent (5 %) et  
8 cette moyenne-là devrait passer à dix (10) et les  
9 distributeurs qui, eux, vont recevoir le produit  
10 avec de l'éthanol, sans vraiment l'avoir commandé,  
11 là.

12 Q. **[181]** O.K. Maintenant, vous avez dit, dans votre  
13 réponse, bon, plusieurs, les réservoirs d'acier qui  
14 auraient pas pu prendre de l'éthanol, tout est...  
15 les gens changent, alors c'est pour ça qu'on a  
16 trente (30) ans maintenant. Maintenant, avez-vous  
17 évalué le pourcentage des essenceries dont les  
18 installations sont toujours les vieilles  
19 installations, là, puis donc, qui seraient pas  
20 conformes et vont devoir devancer le changement de  
21 leurs réservoirs? Si leurs réservoirs, de toute  
22 façon vont être en fin de vie, puis ils vont devoir  
23 les changer.

24 Mme SONIA MARCOTTE :

25 R. On l'a pas évalué, mais on sait que c'est

1 particulièrement dans l'Est du Québec où il n'y a  
2 pas d'éthanol présentement. C'est sûr que c'est une  
3 chose qu'on aimerait, là, mais savoir... mais on  
4 n'a pas l'information. Cependant, il y en a  
5 beaucoup... moi, ce qu'on m'a dit, c'est qu'il y en  
6 a qui ont des réservoirs présentement qu'ils  
7 peuvent pas avoir d'éthanol et qui ne seront pas en  
8 fin de vie, lorsque va arriver l'éthanol dans l'Est  
9 du Québec.

10 Alors, c'est pour ça, là, qu'il va y avoir  
11 des coûts supplémentaires. Ces gens-là vont devoir  
12 devancer leur investissement.

13 Q. **[182]** O.K. Je vais... puisqu'on est dans les  
14 réservoirs et la durée de vie, je vais passer tout  
15 de suite à l'item « Frais environnementaux » qui  
16 est un... « Coûts environnementaux ».

17 Alors, vous nous avez expliqué ce matin,  
18 Monsieur Harnois, que les coûts que vous avez mis  
19 dans les coûts environnementaux qui, d'ailleurs,  
20 avaient été refusés, là, dans la décision  
21 D-99-187... 133 puis D-2013-087.

22 Vous nous expliquez, là, ce que vous  
23 demandez, c'est pas de couvrir les frais de  
24 décontamination, vous les présentez pas ces frais-  
25 là, c'est de couvrir les frais des évaluations

1           environnementales. Puis, là, pour chaque zone, vous  
2           avez donné un coût d'évaluation environnementale.

3           C'est correct?

4           M. LOUIS HARNOIS :

5           R. Oui, exact.

6           Q. **[183]** Bon. Maintenant, vous avez également, j'ai  
7           compris de votre preuve, puis dites-moi si je me  
8           trompe, c'est que ces évaluations environnementales  
9           sont requises lorsque vous changez le réservoir?

10          R. En fait, elles sont requises pour obtenir du  
11          financement et lorsqu'on change le réservoir, on a  
12          besoin de financement pour changer de réservoir.

13          Q. **[184]** Donc, vous avez besoin, quand vous changez le  
14          réservoir, de financement, donc, d'une évaluation  
15          environnementale?

16          R. Exact.

17          Q. **[185]** Bon, maintenant, les coûts environnementaux,  
18          vous les avez mis sur quinze (15) ans. Par contre  
19          la durée de vie d'un réservoir, vous l'avez mise  
20          sur trente (30) ans. Pour moi, je suis pas une  
21          experte en comptabilité, là, mais quelque part, ça  
22          fonctionne pas. Il me semble que si l'évaluation  
23          environnementale pour avoir un emprunt de la banque  
24          est nécessaire aux trente (30) ans, quand je change  
25          mon réservoir aux trente (30) ans, pourquoi est-ce

1 que j'aurais quinze (15) ans comme amortissement de  
2 l'évaluation environnementale?

3 R. Je vous l'accorde et je crois que c'est une erreur  
4 qu'on a fait dans notre préparation.

5 Q. **[186]** Bon. Alors, on pourrait donc mettre les coûts  
6 environnementaux sur trente (30) ans, tels qu'ils  
7 sont présentement?

8 R. Exact.

9 Q. **[187]** Merci. Je m'excuse, Madame la Présidente,  
10 mais j'en ai pour... ça me prend un peu plus de  
11 temps que ce que j'avais prévu.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Vous en avez encore pour combien de temps, Maître  
14 Sicard, environ?

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 De façon pessimiste, une demi-heure. De façon  
17 optimiste, quinze (15) minutes, ça dépend de la  
18 générosité des réponses.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K. Merci.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Q. **[188]** O.K. Alors, voilà. Donc, j'ai sauté, là,  
23 alors... bon, alors, ça, c'est couvert pour le  
24 réservoir quinze (15) ans. O.K. Vous demandez des  
25 frais de financement. Deuxième partie du deuxième

1           paragraphe à la page 22 PDF de votre preuve, vous  
2           écrivez :

3                           Nous estimons que la Régie doit  
4                           considérer des frais inhérents à un  
5                           emprunt représentant entre 60 et 70 %  
6                           du capital investi. On estime que les  
7                           éléments à considérer sont 50% de la  
8                           valeur d'un terrain et les coûts de  
9                           l'installation [...] auxquels on  
10                          ajoute la moitié des prévisions  
11                          inflationnistes [...] L'emprunt  
12                          représente 60 % de l'investissement  
13                          total, [à un] taux d'intérêt de 2,5 %  
14           C'est le taux courant, si j'ai bien compris,  
15           préférentiel.

16                           réclamé par une institution  
17                           financière.

18           Tout ça, c'est basé parce que vous traitez soixante  
19           pour cent (60 %) de l'investissement comme si  
20           c'était un emprunt. Correct?

21           R. Exact.

22           Q. **[189]** Et cet emprunt, si je ne me trompe pas, vous  
23           le mettez sur trente (30) ans. Ou est-ce que je me  
24           trompe?

25           R. Je vais laisser Sonia répondre, je ne me souviens

1 pas de ce détail-là.

2 Mme SONIA MARCOTTE :

3 R. Moi non plus je ne me souviens pas de ce détail-là,  
4 mais ça...

5 M. LUC HARNOIS :

6 R. De mémoire, on n'a pas mis d'amortissement. On a  
7 pris soixante pour cent (60 %) du montant multiplié  
8 par...

9 Q. **[190]** Ah, vous avez pris deux point cinq pour cent  
10 (2,5 %) puis il n'y a pas d'année. C'est comme si  
11 l'emprunt durait éternellement.

12 R. Exact, oui.

13 Q. **[191]** Voilà. O.K. Maintenant êtes-vous d'accord  
14 avec moi que si je vais à la banque et que je fais  
15 un emprunt, j'emprunte un montant X à... pour  
16 acheter une propriété qui vaut... la propriété vaut  
17 un million (1 M), j'emprunte cinq cent mille  
18 (500 000 \$), je paye deux point cinq pour cent  
19 (2,5 %) sur cinq cent mille (500 000 \$) pendant  
20 toute la durée de mon hypothèque, mais je paye sur  
21 cinq cent mille (500 000 \$), vous êtes d'accord  
22 avec moi?

23 R. D'accord.

24 Q. **[192]** O.K. Alors si vous allez considérer qu'une  
25 partie de votre investissement est un emprunt à un

1       taux d'intérêt qui est deux point cinq pour cent  
2       (2,5 %) puis qui pourra, vous êtes d'accord avec  
3       moi, varier quand le taux d'intérêt... je veux dire  
4       en deux mille treize (2013) vous demandiez trois  
5       pour cent (3 %), ça veut dire que dans trois ans  
6       vous pourriez demander le taux d'intérêt courant  
7       qui existera à ce moment-là, c'est correct?

8       R. Exact.

9       Q. **[193]** Alors pourquoi est-ce que vous ajoutez de  
10       l'inflation?

11       R. L'inflation n'est pas sur le taux d'intérêt.

12       Q. **[194]** Je... je sais.

13       R. C'est plutôt sur l'investissement requis.

14       Q. **[195]** Oui, mais si je vais à la banque pour  
15       emprunter, là, vous êtes d'accord avec moi, si j'ai  
16       emprunté cinq cent mille (500 000 \$) sur une  
17       propriété d'un million (1 M), la banque dans cinq  
18       ans quand je renouvelle mon hypothèque ne me dira  
19       pas : ta propriété vaut trois millions (3 M)  
20       maintenant, ça fait que ton cinq cent mille  
21       (500 000 \$), là, ce n'est plus cinq cent mille  
22       (500 000 \$), c'est un point cinq million (1,5 M)  
23       sur quoi on te charge des intérêts.

24       R. Le modèle de référence qu'on a présenté à la Régie  
25       c'est quelqu'un qui construit une station-service

1           aujourd'hui. Et le montant qu'il faudrait financer.  
2           Le même modèle de référence l'année prochaine c'est  
3           une station-service qu'on construirait l'année  
4           prochaine, encore avec du financement. Et  
5           l'investissement requis l'année prochaine serait  
6           supérieur à l'investissement requis cette année,  
7           etc. C'est la façon dont on a travaillé.

8           Q. **[196]** Mais n'êtes-vous pas d'accord avec moi que  
9           vous...

10          R. Je vous entends mal.

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Maître Sicard, on ne vous entend plus.

13          Me HÉLÈNE SICARD :

14          Q. **[197]** Je m'excuse. C'est mon... mon micro qui a été  
15          déplacé quand j'ai pris une gorgée d'eau, je  
16          m'excuse. Êtes-vous pas d'accord avec moi que le  
17          montant qu'on considère comme un emprunt, un  
18          emprunt ça doit être un montant fixe. Ça ne peut  
19          pas être un montant qui est augmenté d'une année à  
20          l'autre par l'inflation. On emprunte un montant X,  
21          c'est ça le montant de l'emprunt.

22          R. Je comprends, mais ici comme je vous expliquais, on  
23          présente un modèle théorique. On dit quelqu'un qui  
24          achète une station-service aujourd'hui, qui démarre  
25          aujourd'hui : voici ce que ça va lui coûter. Si on

1 reprend le même modèle l'année prochaine, quelqu'un  
2 qui démarre l'année prochaine ou qui achète une  
3 station-service l'année prochaine ça va lui coûter  
4 plus cher que cette année, on présume du montant de  
5 l'inflation. Et donc, il va se financer pour un  
6 plus gros montant et ça va lui coûter plus cher de  
7 financement. Donc, notre modèle, comme je vous le  
8 disais, théorique.

9 Et j'aimerais revenir un petit peu sur  
10 l'aspect financement. Je l'ai abordé, un petit peu,  
11 ce matin, et aussi par le biais de la question de  
12 demande de renseignement.

13 La Régie n'avait pas retenu les coûts de  
14 financement, par le passé. Bien, en fait, c'est  
15 quoi le coût de financement? C'est le coût  
16 d'occupation des lieux. Quelqu'un qui opère une  
17 station-service a deux choix pour occuper les  
18 lieux. Soit qu'il achète la station-service. Et,  
19 normalement, un homme d'affaire avisé, s'il était  
20 capable, il emprunterait cent pour cent (100 %).  
21 Pourquoi n'emprunte-t-il que soixante (60 %) ou  
22 soixante-dix pour cent (70 %)? C'est parce que ça  
23 serait ce que les banques sont prêtes à lui prêter.

24 Donc, comme je vous le disais, un premier  
25 moyen, c'est d'acheter les lieux. Et l'autre moyen

1 qui, dans nos calculs de coûts d'opération, chez  
2 nous ou chez n'importe quels hommes d'affaire  
3 avisés, alors ça pourrait être de louer les lieux à  
4 un promoteur immobilier.

5 Nous, on calcule qu'un revient à l'autre.  
6 Ça aurait été probablement plus simple, dans notre  
7 modèle, de dire : Voici combien ça coûte louer une  
8 station-service. Et, là, effectivement, il faut  
9 calculer les intérêts, à ce moment-là, sur cent  
10 pour cent (100 %) d'investissement et non soixante  
11 pour cent (60 %) d'investissement.

12 Donc, en calculant des intérêts sur  
13 soixante pour cent (60 %) d'investissement, on  
14 sous-estime les coûts d'occupation des lieux.

15 Q. [198] Je vais vous poser la question autrement  
16 parce que quelqu'un qui est propriétaire, le jour  
17 où il ne veut plus l'opérer, sa station-service, il  
18 a l'option de la revendre. Donc, il va reprendre un  
19 capital.

20 Maintenant, quel pourcentage les  
21 essenceries... Parce que le modèle retenu par la  
22 Régie, c'était un propriétaire qui opère son  
23 essencerie. Vous êtes d'accord avec moi? Et non pas  
24 un locataire qui opérerait l'essencerie.

25 R. D'accord

1 Q. **[199]** Et que vous n'avez pas demandé de changer ce  
2 modèle-là?

3 R. Non.

4 Q. **[200]** O.K. Alors, je vais maintenant à « perte  
5 d'inventaire ». Merci pour votre... Je cherche dans  
6 mon tableau, voilà. Alors, perte d'inventaire, la  
7 Régie, dans sa décision D-99... en mille neuf cent  
8 quatre-vingt-dix-neuf (1999), avait retenu. Elle  
9 n'a pas retenu, dans la D-2013-087. Et,  
10 aujourd'hui, vous demandez que la perte  
11 d'inventaire soit retenue parce que vous estimez  
12 que c'est un véritable coût que doit assumer le  
13 détaillant. Et, pour vous, la perte d'inventaire,  
14 c'est les vols et les pertes par évaporation, c'est  
15 bien ça?

16 Mme SONIA MARCOTTE :

17 R. Oui, c'est bien ça.

18 Q. **[201]** Mais on s'entend, les vols ont un tout petit  
19 pourcentage?

20 R. Oui.

21 Q. **[202]** O.K. Maintenant, êtes-vous d'accord avec moi  
22 qu'avec les nouvelles fonctionnalités des pompes,  
23 où on peut contrôler l'ouverture de la pompe puis  
24 où les gens paient avec la carte de crédit puis la  
25 pompe s'ouvre juste à partir du moment où la carte

1 a été acceptée ou que la personne est allée payer à  
2 la caisse d'avance ce qu'elle va mettre d'essence  
3 dans sa voiture, la protection contre le vol, si  
4 une essencerie peut en bénéficier, il peut être  
5 protégé à cent pour cent (100 %) contre le vol?

6 M. LUC HARNOIS :

7 R. Effectivement, si une essencerie exigeait que cent  
8 pour cent (100 %) du temps que ses clients paient à  
9 l'avance, à l'intérieur ou à la pompe, il n'y  
10 aurait effectivement pas de vol. C'est un équilibre  
11 entre la perte de volume parce qu'on va frustrer  
12 certains clients qui vont refuser de payer à  
13 l'avance et le nombre de vols qu'on va subir.

14 Donc, en général, ce qu'on fait dans  
15 l'industrie, c'est qu'aux heures les plus risquées,  
16 le soir, tard, la nuit, on exige le paiement à  
17 l'avance.

18 Et le jour, lors des périodes de grande  
19 achalandage où le risque de vols est le moins élevé  
20 et où, aussi, il y a un plus grand achalandage,  
21 exiger le paiement à l'avance ralentirait la  
22 transaction, créerait un embouteillage aux pompes  
23 et ferait fuir les clients à cause des  
24 embouteillages.

25 Donc, l'équilibre fait en sorte qu'on

1 n'exige pas le paiement à l'avance, cent pour cent  
2 (100 %) du temps, et qu'à cause de ça, il reste  
3 quand même certains vols.

4 Q. **[203]** Mais c'est quand même un choix de l'opérateur  
5 de l'essencerie, de s'exposer au vol pendant  
6 certaines heures pour pouvoir vendre un maximum de  
7 carburant le plus rapidement possible.

8 R. Oui, et je vais ramener ça autrement. Dans la  
9 région de Montréal, dans la zone 1, on sait que le  
10 volume moyen est autour de quatre point deux  
11 millions (4.2 M) de litres et on a prévu une  
12 installation qui répond à cette demande-là.

13 Si on devait exiger le paiement en tout  
14 temps, pour répondre à la demande de quatre point  
15 deux millions (4.2 M) de litres et pour faire face  
16 aux congestions que le paiement à l'avance  
17 causerait lors des heures de pointe, on referait la  
18 même... La meilleure installation, à ce moment-là,  
19 serait probablement avec une pompe de plus.

20 Et, en tant qu'homme d'affaires, ça serait  
21 plus payant de rajouter une pompe de plus que de  
22 rester à trois pompes si le paiement était  
23 obligatoire vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

24 Mais, la solution la moins coûteuse demeure  
25 celle qu'on a choisie, avec trois pompes en

1           assumant les vols.

2       Q. **[204]** O.K. Maintenant, vous... Le taux  
3           d'évaporation est la plus grande perte, selon votre  
4           preuve. Comment avez-vous calculé le taux  
5           d'évaporation?

6       R. En fait, c'est l'évaporation réelle qu'on subit. On  
7           la connaît, on la comptabilise, on contrôle nos  
8           inventaires. Donc, c'est la perte réelle  
9           d'inventaire qu'on subit, année après année, jour  
10          après jour.

11       Q. **[205]** Mais, comment elle est calculée?

12       R. Bien, à tous les jours, on prend un inventaire  
13          physique. On mesure l'inventaire qui nous reste  
14          physiquement.

15                   Présumons qu'on achète cinquante mille  
16                   litres (50 000 l), une livraison, le lendemain...  
17                   S'il n'y a jamais aucune vente, là, chaque jour où  
18                   on prendrait l'inventaire, on constaterait qu'on a  
19                   perdu quatre ou cinq litres, ce qui... ou, peut-  
20                   être... je ne me souviens pas du chiffre, là, mais  
21                   qui correspond à un demi d'un pour cent. À tous les  
22                   jours, on perdait... Non, excusez-moi. Le demi d'un  
23                   pour cent, ça, c'est sur les ventes.

24                   Donc, l'essence s'évapore de façon  
25                   naturelle. Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on prend

1           notre inventaire le matin, on calcule nos ventes,  
2           puis on regarde combien il reste le lendemain  
3           matin. Il en reste, de façon générale, moins que ce  
4           que théoriquement il devrait nous rester.

5                        Il y a une imprécision de lecture. Donc, la  
6           perte d'un demi d'un pour cent, c'est une moyenne  
7           qu'on fait sur l'ensemble de nos ventes. Et ça peut  
8           varier, des fois, de quelques centièmes de  
9           pourcentage, mais le demi d'un pour cent est la  
10          perte... Même, je pense que c'est moins que ça  
11          qu'on a obtenu, c'est zéro point trois (0.3)...

12          Mme SONIA MARCOTTE :

13          R. Oui.

14          M. LUC HARNOIS :

15          R. C'est zéro point trente-deux pour cent (0.32 %),  
16          exactement. Quand je dis zéro point 5 pour cent  
17          (0.5 %), c'est une vieille notion que j'ai depuis  
18          longtemps, au moment où on n'avait pas les mêmes  
19          équipements. Mais, zéro point trente-deux pour cent  
20          (0.32 %), c'est l'évaporation réelle expérimentée  
21          par l'ensemble des membres.

22          Q. **[206]** O.K. Mais ça, vous me dites, c'est mesuré à  
23          partir de ce que j'ai le matin dans ma « tank »,  
24          puis ce que j'ai le soir dans ma « tank ». Mais...

25          R. Le lendemain matin. À tous les jours, on prend

1 l'inventaire...

2 Q. **[207]** Mais, entre... Est-ce que je dois comprendre  
3 qu'il n'y a pas moyen de départager quelle portion  
4 est dû à l'évaporation et quelle portion est due au  
5 vol?

6 R. Oui, il y a moyen de départager. Ce qui est dû...

7 Q. **[208]** O.K.

8 R. ... au vol, on sait que... C'est considéré vendu,  
9 mais le client ne paye pas. On constate la  
10 transaction. Le zéro point trente-deux pour cent  
11 (0.32 %)...

12 Q. **[209]** O.K.

13 R. ... ce n'est que de l'évaporation, il n'y a pas de  
14 vol dans ça.

15 Q. **[210]** Vous êtes en mesure de savoir que c'est  
16 vraiment que de l'évaporation. O.K.

17 R. Oui.

18 Q. **[211]** O.K. Maintenant, vous demandez également des  
19 frais pour l'utilisation des cartes de crédit et  
20 frais de transaction. Alors, ce que j'aimerais  
21 savoir, c'est... En quatre-vingt-dix-neuf (99),  
22 vous indiquiez vingt pour cent (20 %) des  
23 transactions étaient des cartes de crédit. En...

24 Bien, en deux mille douze (2012), dans la  
25 décision 2013, on relate que soixante-quinze pour

1 cent (75 %) des transactions étaient par cartes de  
2 crédit ou débit.

3 Et, cette année, vous nous donnez les  
4 chiffres, là, c'est quarante et un (41) puis  
5 quarante-trois pour cent (43 %), je pense,  
6 respectivement, pour cartes de crédit et cartes de  
7 débit.

8 Est-ce que le coût pour l'essencerie est le  
9 même si le client utilise une carte de crédit ou  
10 s'il utilise une carte de débit?

11 R. Le coût pour les cartes de débit est calculé en  
12 sous... quelques sous par transaction, alors que  
13 les coûts pour les cartes de crédit est de l'ordre  
14 d'environ un point huit pour cent (1.8 %) du  
15 montant. J'allais dire environ deux pour cent  
16 (2 %), là, mais c'est... un point huit pour cent  
17 (1.8 %) est plus précis. Donc, en moyenne, c'est  
18 beaucoup plus coûteux, pour le détaillant, accepter  
19 un paiement par carte de crédit qu'un paiement par  
20 carte de débit.

21 Q. **[212]** O.K. Avez-vous pris en considération ces  
22 différences de coûts quand vous avez calculé ce que  
23 vous demandez comme allocation, là, pour cartes de  
24 crédit et frais de transactions?

25

1 Mme SONIA MARCOTTE :

2 R. Monsieur Harnois a perdu sa connexion, alors... Il  
3 va être là dans quelques secondes.

4 M. LUC HARNOIS :

5 Excusez-moi. Problème technique. Est-ce que vous  
6 m'entendez?

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Oui.

9 Q. **[213]** Avez-vous entendu la dernière question?

10 M. LUC HARNOIS :

11 R. Non. S'il vous plaît.

12 Q. **[214]** O.K. Alors, je vous demandais, en fait vous  
13 m'avez expliqué la différence de coûts pour  
14 l'essencerie pour un client qui utilise une carte  
15 de débit, puis un client qui utilise une carte de  
16 crédit. La carte de crédit coûte beaucoup plus cher  
17 à l'essencerie. Je vous ai demandé si, parce que  
18 vous nous donnez les proportions dans votre preuve.  
19 Quarante et un pour cent (41 %) était je pense du  
20 débit, puis quarante-trois (43 %) du crédit ou  
21 vice-versa, mais avez pris dans l'évaluation du  
22 montant que vous nous donnez comme allocation de  
23 coûts, que vous demandez comme coûts  
24 d'exploitation, est-ce que vous avez pris en  
25 considération ces proportions et la différence de

1 coût pour chacune des différentes cartes?

2 R. Oui, on avait pris les coûts réels pour chacune des  
3 deux types de carte.

4 Q. **[215]** O.K. Maintenant, publicité. Vous nous avez  
5 expliqué ce matin et nous avons « publicité » ces  
6 coûts vous avaient été reconnus, mais partiellement  
7 seulement. Limités à la publicité directement sur  
8 le site dans la décision de mil neuf cent quatre-  
9 vingt-dix-neuf (1999).

10 Ces coûts ont été refusés en deux mille  
11 treize (2013) et là vous avez expliqué ce matin que  
12 la publicité c'est des vraies dépenses et vous  
13 demandez que ces coûts vous soient reconnus.

14 J'aimerais tout d'abord clarifier. Les  
15 dépenses que vous voudriez voir reconnaître à titre  
16 de coûts d'exploitation est-ce que ce sont les  
17 mêmes que celles qui vous ont été refusées par la  
18 D-2013-087?

19 Mme SONIA MARCOTTE :

20 R. Oui. Ce sont les mêmes coûts, parce qu'on considère  
21 que ce sont les coûts réels et nécessaires à la  
22 vente d'essence.

23 Q. **[216]** O.K. Est-ce qu'il y a eu des changements  
24 depuis la décision D-2013-087 qui vous amènent à  
25 faire cette demande sur les mêmes coûts?

1 R. Non. En fait, ce sont, pour se maintenir pour se  
2 faire connaître, c'est vraiment un détaillant a  
3 besoin de s'impliquer dans sa communauté pour  
4 maintenir sa clientèle, pour amener sa clientèle et  
5 pour maintenir son volume.

6 Alors, c'est un coût qui est là qui est  
7 essentiel et donc tous les détaillants utilisent ce  
8 coût-là. C'est vraiment un coût.

9 Q. **[217]** Tous les détaillants font cette dépense-là?

10 R. Oui. Tous les détaillants font cette dépense-là.  
11 Oui.

12 Q. **[218]** Maintenant, parmi les dépenses que vous  
13 prenez en considération, est-ce qu'il y a par  
14 exemple des dons à des organismes de charité ou si  
15 ce n'est pas considéré. C'est traité ailleurs dans  
16 leur comptabilité?

17 M. LUC HARNOIS :

18 R. Non.

19 Q. **[219]** Ce n'est pas considéré dans la publicité?

20 R. Oui. C'est inclus. En fait, quand on parle de  
21 commandites, dons etc. qui est prévu dans la  
22 publicité, ça peut être soit des commandites comme  
23 je le mentionnais ce matin d'équipes sportives  
24 locales, mais aussi ça peut être des dons à des  
25 organismes locaux autour de la station-service.

1                   Moi, ce que je prétendais ce matin lors de  
2                   ma réponse c'est qu'un homme d'affaires qui veut  
3                   bien réussir dans son quartier, aller chercher le  
4                   volume maximal, doit s'impliquer dans son quartier  
5                   et faire soit des dons ou soit des commandites.

6           Q. **[220]** O.K. Maintenant, êtes-vous d'accord avec moi  
7                   que tous les dons à des organismes de charité, il y  
8                   a quand même un gros maximum dans la Loi de l'impôt  
9                   qui vous permet une déduction solide qui n'est même  
10                  pas prise en... Qui vous permet d'annuler ça  
11                  complètement de vos revenus?

12          R. En fait, on parle ici de... toutes les dépenses  
13                  dont on parle ne sont toutes des dépenses avant  
14                  impôt. Que ça soit de l'amortissement, que ça soit  
15                  un don, c'est tout déductible d'impôt.

16          Q. **[221]** Oui, mais sauf que les dons de charité c'est  
17                  déductible directement du revenu.

18          R. Les dépenses de salaire aussi. L'amortissement  
19                  aussi...

20          Q. **[222]** O.K.

21          R. ... c'est traité exactement de la même façon je  
22                  crois.

23          Q. **[223]** O.K. Alors, je vais vérifier, mais je pense,  
24                  Madame la Présidente, que ça va compléter mes  
25                  questions.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Sicard. Avant de passer OC-APA, avec  
3 maître David, Maître Charlebois, on me faisait  
4 remarquer que dans la réponse à la DDR-2, vous avez  
5 répondu pour le nombre d'essenceries, mais vous  
6 avez pas répondu pour les membres de l'ADEQ.

7 Est-ce que vous savez cette réponse-là, de  
8 manière approximative ou... ou si vous l'avez pas,  
9 là, rapidement?

10 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

11 Q. **[224]** Monsieur Harnois, est-ce que vous pouvez  
12 apporter la précision en question? Parce  
13 qu'effectivement, vous l'aviez abordé du point de  
14 vue de l'ensemble des essenceries. Peut-être, si  
15 vous avez l'information, Monsieur Harnois?

16 M. LUC HARNOIS :

17 R. La DDR-2, c'est les pourcentages que j'ai donnés  
18 pour les six catégories, ça?

19 Q. **[225]** C'est exact, c'est exact.

20 R. Donc, la question étant, pouvez-vous répéter la  
21 question, s'il vous plaît

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[226]** Bien, en fait, la première colonne, c'était  
24 le pourcentage par essencerie. Il y avait une autre  
25 colonne qui était le pourcentage par membre?

1 R. J'ai pas cette information-là. Moi, je suis allé  
2 avec ma connaissance du marché. J'ai regardé les  
3 joueurs les plus influents, j'ai essayé de voir,  
4 avec ma connaissance, c'est quoi leurs proportions  
5 de, de chacun des types d'essenceries. Si on veut  
6 savoir la proportion pour chacun des membres, je  
7 pense qu'il faudrait poser la question à chacun des  
8 membres, là, je n'ai pas cette réponse-là, là.

9 Q. **[227]** O.K. Je vous remercie.

10 Alors, nous allons passer au contre-  
11 interrogatoire de OC-APA, Maître David.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ERIC McDEVITT DAVID :

13 Oui. Bonjour. Alors, bonjour, Madame la Présidente,  
14 Madame la Régisseure, Monsieur le Régisseur, Eric  
15 David pour Option Consommateurs. Donc, je vais  
16 aborder, ça ne sera pas très long, le contre-  
17 interrogatoire, là, je vais aborder quelques sujets  
18 ici.

19 Q. **[228]** Le premier sujet que j'aimerais aborder,  
20 c'est la question de la création des régions, des  
21 zones.

22 Comme vous le savez, Option Consommateurs  
23 et l'APA appuient la proposition de l'ADEQ de créer  
24 trois zones. J'aimerais juste explorer avec vous  
25 davantage les justificatifs derrière la création de

1 ces zones-là. À la réponse 2.1 de la DDR de la  
2 Régie, Option Consommateurs a mentionné trois  
3 facteurs au moins, là, qui peuvent, qui justifient  
4 le création de zones. Le premier facteur étant  
5 la... puis ça, c'est la pièce C-OC-0016, là, les  
6 réponses à la DDR de la Régie, puis c'est la  
7 réponse 2.1. Là, c'est pas nécessaire de le mettre  
8 à l'écran, là, je fais juste le mentionner pour les  
9 fins des notes sténographiques.

10 Donc, les facteurs qui justifieraient la  
11 création de zones, on a mentionné la densité de la  
12 population qui varie énormément, des zones 1 à 3.  
13 Il y a toute la question, l'enjeu de la main-  
14 d'oeuvre qui est un enjeu beaucoup plus important  
15 dans certaines zones. Et il y a la question aussi  
16 des coûts de livraison, des coûts de transport qui  
17 sont plus élevés dans les régions éloignées.

18 Ma question, c'est à monsieur Harnois et à  
19 madame Marcotte, c'est : est-ce que, selon vous, il  
20 y aurait d'autres facteurs qui viendraient  
21 justifier la création de zones pour l'établissement  
22 des coûts d'exploitation, hormis ces trois-là?

23 Puis je peux vous donner un autre exemple  
24 qui m'est venu à l'esprit, là, mais je voudrais  
25 d'abord voir si vous en aviez vous-même à suggérer?

1 Mme SONIA MARCOTTE :

2 R. Bien nous, on a aussi considéré les zones de  
3 taxation qui sont très très similaires avec nos  
4 zones aussi, donc, quand on prend la zone 1 qui est  
5 la CMM, la Communauté métropolitaine de Montréal,  
6 il y a une taxe supplémentaire de trois sous.

7 Donc, il y a déjà des distorsions, là, qui  
8 sont amenées avec les zones de taxation et la zone  
9 3, c'est la zone où on retrouve normalement, là,  
10 des rabais pour régions éloignées. Donc, ça vient  
11 aussi délimiter nos zones.

12 Donc, il y avait ça, mais évidemment, la  
13 densité, la main-d'oeuvre, mais le coût de  
14 livraison, je voudrais revenir là-dessus, c'est que  
15 c'est pas inclus, là, dans les coûts  
16 d'exploitation, parce que dans le prix minimum,  
17 estimé de la Régie, le coût de livraison est  
18 ajouté, donc, ça fait pas partie, là, des coûts  
19 d'exploitation.

20 Q. **[229]** O.K. Est-ce que la question de  
21 l'électrification du parc immobilier... du parc  
22 automobiles, excusez-moi, est-ce que c'est un  
23 facteur qui milite aussi en faveur de la création  
24 de zones? Et je... je m'explique, là. La question  
25 c'est de savoir si l'électrification du parc

1 immobilier (sic) est-ce que ça évolue à des rythmes  
2 différents dépendamment des zones, donc, zone  
3 urbaine versus les zones éloignées? Et vous  
4 comprenez que la raison pourquoi je pose la  
5 question c'est que ce phénomène-là va sûrement  
6 augmenter dans les prochaines années. Ou c'est pas  
7 une question que vous avez étudiée.

8 M. LUC HARNOIS :

9 R. En fait, on n'a pas de données disponibles pour  
10 donner les ventes d'autos électriques par région.  
11 On peut peut-être présumer que la pénétration des  
12 autos électriques se fait plus rapidement dans les  
13 grands centres parce que les distances à parcourir  
14 sont plus petites. Mais si on regarde à un horizon  
15 à moyen terme, tout le monde va cesser de se  
16 promener à l'essence. Il n'y aura plus de vente  
17 d'autos à essence d'ici deux mille trente-cinq  
18 (2035), ce qui est quand même un horizon assez  
19 court, là, quatorze (14) ans pour une industrie. Il  
20 est possible que ça aille un petit peu plus vite  
21 dans les grandes villes, mais à moyen terme on va  
22 revenir même point, là.

23 Q. **[230]** O.K. Une autre problématique aussi qui a été  
24 vécue plus récemment, là, cet été dans certaines  
25 régions, c'est la question des difficultés

1 d'approvisionnement en région, dans certaines  
2 régions. Je mentionne, entre autres, là, la  
3 Gaspésie, la Mauricie, le Centre-du-Québec. J'ai  
4 transmis, là, des liens d'articles, si c'est  
5 nécessaire, mais je présume, Monsieur Harnois et  
6 Madame Marcotte, que vous êtes au courant de la  
7 problématique qu'on a vécue cet été, là, dans ces  
8 trois régions-là. Il y a eu des jours où les  
9 détaillants étaient incapables de vendre de  
10 l'essence. Dans certains cas plusieurs jours de  
11 suite. Ça a été un problème important au mois de  
12 juillet, au mois d'août, comme je l'ai dit en  
13 Gaspésie, en Mauricie, au Centre-du-Québec. Et ce  
14 n'est pas un problème qui a été vécu dans les  
15 grandes régions urbaines, donc Montréal, Québec,  
16 etc. Donc, la question... j'ai quelques questions à  
17 ce sujet-là. Est-ce que c'est également un facteur  
18 qui devrait être tenu en compte ou qui justifierait  
19 aussi l'adoption de différentes zones, en ce que  
20 ces difficultés d'approvisionnement se vivent plus  
21 en région, clairement la zone 3, les régions  
22 éloignées ou peut-être la zone 2, mais pas dans la  
23 zone 1?

24 R. Bon.

25 Q. **[231]** Et donc... et donc, évidemment que ça affecte

1 les coûts d'exploitation. Il y a des pertes de  
2 revenus importantes pour les jours où les  
3 détaillants ne sont pas capables de vendre de  
4 l'essence, etc., etc.

5 R. Bon, pour répondre à votre question, les problèmes  
6 d'approvisionnement qui ont eu lieu cet été c'est  
7 dû à une pénurie de chauffeurs. Le produit était  
8 disponible à la raffinerie, les camions étaient  
9 disponibles, on manquait de chauffeurs. Et  
10 effectivement il y a eu des régions touchées plus  
11 que d'autres. Si on voulait aller dans votre sens  
12 il faudrait inclure dans les coûts d'exploitation  
13 les pertes encourues par les problèmes  
14 d'approvisionnement, ce qui est très complexe à  
15 faire. On n'a pas mis ça dans nos calculs. Et on  
16 espère que ça ne se reproduira pas, là. Mais je ne  
17 pense pas que ce facteur-là vient justifier la  
18 création de trois zones, là. Parce que c'est arrivé  
19 que ce soient ces zones-là qui ont manqué de  
20 produits cet été, ça pourrait être d'autres zones  
21 éventuellement, ça dépend du hasard des  
22 configurations, où sont les transporteurs et les  
23 camions disponibles.

24 Q. **[232]** Est-ce que par contre c'est une problématique  
25 qui pourrait affecter la détermination des volumes

1 de référence?

2 R. Honnêtement, je pense que c'est trop sporadique,  
3 c'est trop court. Il n'y a pas vraiment de... il y  
4 a certains détaillants qui ont subi des pertes,  
5 ceux qui ont eu la malchance d'avoir des... des  
6 problèmes d'approvisionnement. Le volume moyen n'a  
7 pas été affecté, les gens ont quand même pu acheter  
8 toute l'essence dont ils ont eu besoin pendant une  
9 période de... un certain temps, des semaines ou des  
10 mois. Et c'est un problème, comme je vous dis, très  
11 ponctuel et insuffisant pour venir influencer les  
12 coûts d'exploitation.

13 Mme SONIA MARCOTTE :

14 R. Moi, j'aimerais... j'aimerais ajouter que c'est  
15 vrai qu'on l'a davantage perçu dans les zones  
16 éloignées, mais par contre il y a quand même eu  
17 certaines stations-service, même dans les grands  
18 centres autour de la région de Montréal, qui ont  
19 aussi manqué d'essence. Mais comme il y a plus de  
20 stations-service, ça a probablement été moins  
21 perceptible.

22 Q. **[233]** Est-ce qu'il y a, aussi, un impact potentiel  
23 sur les coûts de livraison? Est-ce qu'autrement  
24 dit, les coûts de livraison pourraient augmenter à  
25 cause de la problématique, des livraisons en

1           urgence, et caetera?

2           M. LUC HARNOIS :

3           R. Les livraisons d'urgence, comme je vous le dis,  
4           c'est tellement exceptionnel que ça ne fait pas  
5           augmenter les coûts de livraison moyens. Cependant,  
6           il est clair que la pénurie de chauffeurs va faire  
7           en sorte que ça va faire augmenter les salaires et  
8           que ça va faire augmenter les coûts de livraison.  
9           Et pour cette raison-là, les coûts de transport qui  
10          sont estimés par la Régie pour ajouter aux coûts  
11          d'acquisition, devraient être ré-évalués plus  
12          souvent parce qu'à mon humble avis, les coûts de  
13          transport utilisés actuellement sont inférieurs aux  
14          coûts de transport réels.

15          Q. **[234]** Et vous pensez que ce phénomène-là va  
16          continuer l'été prochain ou dans les années à  
17          venir?

18          R. On espère que non. En fait, c'est difficile à  
19          prévoir. Comme je vous le dis, on est dans une  
20          période où les marchés sont perturbés. Il y a  
21          certaines régions qui ont vu leurs volumes  
22          augmenter à cause du changement dans les habitudes  
23          touristiques, ce qui a débalancé certaines  
24          prévisions de transport. Ce n'est pas simple à  
25          gérer. Il n'y a personne qui souhaite manquer de

1 produits. Tout le monde fait du mieux pour ne pas  
2 en manquer. C'est sûr qu'on apprend de ce qui s'est  
3 passé cet été. Chez Harnois Énergies, on a été un  
4 des plus touchés en Mauricie dans les stations qui  
5 ont manqué d'essence, mais comme je vous le dis,  
6 étant donné que c'est un phénomène sporadique, on  
7 ne peut pas établir une tendance avec ça.

8 Q. [235] O.K. Une autre question que je voulais  
9 aborder avec vous, là, puis encore une fois, ça a  
10 trait aux volumes de référence, c'est la volatilité  
11 dans les prix du pétrole. Je regardais les  
12 nouvelles, hier soir, les nouvelles américaines  
13 d'ailleurs, qui parlaient d'une flambée dans les  
14 prix de pétrole. On est, je crois, dans des prix  
15 qui n'ont pas été vus depuis deux mille sept  
16 (2007), si je ne me trompe pas, là. Je ne veux pas  
17 faire d'erreur. Je n'ai pas pris en note ce que le  
18 reportage a dit, mais bref, on est dans une période  
19 où les prix augmentent de façon quand même  
20 soutenue, de façon substantielle. Est-ce  
21 qu'éventuellement, de telles augmentations, est-ce  
22 que ça pourrait affecter les volumes vendus? Et si  
23 oui, à partir de quel point?

24 R. L'augmentation du prix à la pompe n'a pas un effet  
25 immédiat à très court terme sur les ventes

1 d'essence. La demande à très court terme, si on  
2 parle des mois qui suivent l'augmentation, les gens  
3 conservent leurs habitudes, gardent le même  
4 véhicule, ils continuent à effectuer les mêmes  
5 distances. Mais à long terme, ça a une influence.  
6 Si le prix augmente beaucoup, les gens, quand ils  
7 changent de véhicule, ils vont peut-être avoir plus  
8 tendance à prendre un véhicule moins énergivore.  
9 Mais ça n'a pas d'effet immédiat qu'on peut  
10 constater, là. Et le prix est élevé, actuellement.  
11 Il a déjà été plus élevé que ça, dans le passé, là.  
12 Si on remonte à Katrina, c'est en quelle année?  
13 C'est en... En tout cas, en deux mille sept (2007),  
14 je crois? Il y a déjà eu des prix davantage plus  
15 élevés qu'aujourd'hui, là.

16 Q. **[236]** O.K. Puis est-ce que vous avez pris en  
17 considération la volatilité des prix dans le  
18 développement de votre modèle de référence?

19 R. La volatilité des prix n'a pas une grosse influence  
20 sur le modèle de référence parce que la volatilité  
21 des prix n'influence pas énormément, à court terme,  
22 les volumes. On a déjà prévu une décroissance qui  
23 est beaucoup plus influencée par l'électrification  
24 des transports que par le prix, lui-même.

25 Q. **[237]** D'accord. La prochaine ligne de questions

1           concerne... Bien, c'est un sujet que ma consoeur,  
2           maître Sicard, a abordé dans son contre-  
3           interrogatoire, et qu'on a abordé, aussi, dans  
4           notre mémoire. Et, peut-être, avant...

5                        J'ai développé plusieurs questions que je  
6           voulais poser concernant les rabais à la rampe de  
7           chargement. Par contre, évidemment - ce n'est pas  
8           nécessaire, Maître Charlebois, je sais que vous  
9           allez vous objecter. Donc, on saute tout de suite à  
10          la prochaine étape. Je vais répondre à votre  
11          objection, mais je m'adresse également à la  
12          formation parce qu'évidemment, on aborde cette  
13          question-là en grand respect de votre décision  
14          procédurale. N'empêche que votre décision  
15          procédurale a été rendue avant de nous avoir  
16          entendus sur le sujet.

17                       Alors, nous n'avons pas, comme organisme,  
18          été entendus sur pourquoi on évalue que la question  
19          des rabais à la rampe de chargement devrait être  
20          abordée dans la présente cause.

21                       Oui, la Régie, en deux mille treize (2013),  
22          dans un paragraphe relativement bref, avait statué,  
23          il y a donc huit ans de ça, qu'ils n'évaluaient pas  
24          la pertinence de regarder la question des rabais à  
25          la rampe pour bien honnêtement basé sur une

1 interprétation extrêmement littérale d'un article  
2 de la Loi sur les produits pétroliers.

3 Nous n'avions pas participé à cette cause-  
4 là en deux mille treize (2013). Nous sommes  
5 intervenus dans la présente cause après de  
6 nombreuses années d'absence dans les causes  
7 concernant les produits pétroliers. Nous avons lu  
8 la décision procédurale que vous avez rendue. Ce  
9 n'est pas par manque de respect que nous avons  
10 abordé cette question-là dans notre mémoire. Nous  
11 l'avons abordée parce que nous jugions que c'était  
12 essentiel de l'aborder pour des raisons que je n'ai  
13 pas encore eu la chance d'expliquer. Et que les  
14 témoins d'Option consommateurs et d'APA n'ont pas  
15 encore eu la chance non plus d'expliquer.

16 Alors, c'est sûr que l'approche que  
17 j'allais vous suggérer aujourd'hui, c'est de me  
18 donner une certaine latitude, de me permettre de  
19 poser certaines questions sur la question des  
20 rabais à la rampe. Pourquoi? Parce que c'est la  
21 seule façon que nous pouvons mettre en preuve cette  
22 question-là. Ce n'est pas une question qui a été  
23 abordée par l'ADEQ évidemment dans sa preuve. Nous  
24 l'avons abordée brièvement dans notre mémoire, mais  
25 nous n'avons pas accès aux données que l'ADEQ a. Et

1           donc, il est très difficile pour Option  
2           consommateurs et APA de mettre les faits, c'est-à-  
3           dire de mettre la preuve au dossier qui justifie ou  
4           qui explique pourquoi nous sommes d'avis que la  
5           Régie devrait revenir sur la position énoncée en  
6           deux mille treize (2013).

7                       Voilà, c'est la démarche que j'allais vous  
8           proposer aujourd'hui. Mais évidemment je me soumetts  
9           à votre décision. C'est de me donner la latitude  
10          pour poser mes questions. Si vous êtes disposé à  
11          m'entendre, je devance un peu la plaidoirie, mais  
12          je peux élaborer davantage dès maintenant sur les  
13          raisons d'ordre juridique pourquoi je pense que  
14          cette question-là devrait être abordée par la  
15          Régie. Mais pour l'instant, comme j'ai dit, je ne  
16          veux pas aller plus loin, à moins que vous me  
17          donniez cette autorisation.

18          Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

19          Madame la Présidente, si je peux juste me permettre  
20          avant que vous procédiez à votre délibéré.

21          LA PRÉSIDENTE :

22          Certainement. Allez-y!

23          Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

24          Je veux tout simplement revenir sur un élément que  
25          mon confrère a indiqué. Si je comprends bien, il

1        prétend ne pas avoir eu l'occasion, avant la  
2        décision procédurale, de faire valoir son point en  
3        ce qui concerne les rabais à la rampe. Or, il y a  
4        bel et bien eu une rencontre préparatoire le vingt-  
5        six (26) février deux mille vingt et un (2021). La  
6        décision procédurale a été rendue le vingt-deux  
7        (22) mars. Lors de la conférence préparatoire, mon  
8        confrère aurait eu à ce moment-là toute la latitude  
9        possible pour justifier la nécessité de parler des  
10       rabais de rampe dans le cadre de son mémoire ou  
11       dans le cadre du présent dossier. Donc, il a eu  
12       l'occasion de le faire. La décision procédurale a  
13       été rendue postérieurement à la rencontre  
14       préparatoire évidemment. Et c'est dans cette  
15       décision procédurale-là que la Régie a pris la  
16       position qu'elle a prise.

17                Alors, je réitère mon objection tout comme  
18        je l'ai fait pour maître Sicard. Si mon confrère  
19        souhaite l'aborder en plaidoirie d'un point de vue  
20        juridique qu'il le fasse. Mais ceci étant dit, dans  
21        le cadre du témoignage des témoins de l'ADEQ, ce  
22        n'est pas l'endroit pour faire de la plaidoirie. Et  
23        donc, je réitère mon objection considérant la  
24        décision procédurale qui a été rendue par la Régie.

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Est-ce que vous permettez, Madame la Présidente,  
3 que je réponde à ce que mon collègue vient  
4 d'ajouter au débat?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Juste de répondre à ses arguments.

7 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

8 Oui. Bien, il a raison de souligner le fait que  
9 cette question-là a été abordée lors de la  
10 rencontre préparatoire. Sauf qu'elle a été abordée  
11 par Costco et non pas par nous. Et à ce stade-là du  
12 dossier, nous étions rassurés ou nous étions disons  
13 confiants que la question allait être abordée tant  
14 en preuve qu'en plaidoirie par un autre  
15 intervenant.

16 Or, par la suite, donc nous ne l'avons pas  
17 abordée de notre initiative simplement parce que  
18 Costco l'abordait déjà. Et la Régie nous incite  
19 souvent à ne pas dupliquer ou de dédoubler les  
20 preuves et les sujets que d'autres intervenants  
21 abordent. Alors, on s'est abstenu de le mentionner  
22 à ce stade-là. Sauf, par la suite, il y a eu la  
23 décision procédurale et ensuite le retrait de  
24 Costco. Donc, on s'est retrouvé avec un enjeu  
25 orphelin, qui n'était pas apporté par un

1 intervenant et où la Régie était privée de toute  
2 preuve. Et donc, voilà, c'est simplement pour  
3 répondre à l'argument de mon collègue maître  
4 Charlebois.

5 Il est peut-être pertinent pour moi  
6 d'aborder dès maintenant les raisons d'ordre plus  
7 juridique, si vous le souhaitez, pourquoi j'estime  
8 que cette question-là devrait être examinée par la  
9 présente formation.

10 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

11 Je ne voudrais surtout pas abuser de votre temps,  
12 Madame la Présidente, mais si on laisse mon  
13 confrère plaider juridiquement pour l'intégration à  
14 ce stade-ci de ce sujet-là, on va devoir me  
15 permettre d'y répondre. Alors, je ne suis pas  
16 certain qu'on veuille s'embarquer là-dedans.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K. Merci. Juste un instant, on vous revient. En  
19 fait, on va prendre une pause de dix minutes et on  
20 revient... on va revenir à quatorze heures  
21 cinquante (14 h 50). Merci.

22

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bonjour. Est-ce que maître David est là?

5 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

6 Oui. Désolé, j'avais oublié d'allumer ma caméra.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bon. Écoutez, Maître David, on a tenu une rencontre  
9 préparatoire dans laquelle Costco effectivement a  
10 parlé de mettre à l'ordre du jour les rabais à la  
11 rampe. Et à la suite de cette rencontre-là, la  
12 Régie a rendu une décision procédurale dans  
13 laquelle les rabais à la rampe ont été exclus du  
14 présent dossier. Et je vais vous citer... En fait,  
15 on a repris la décision D-2013-087 dans laquelle la  
16 Régie avait clairement établi que les rabais à la  
17 rampe ne font pas partie des coûts d'exploitation.  
18 Et le présent dossier, c'est justement pour fixer  
19 les coûts d'exploitation.

20 Donc, à la suite de cette décision-là,  
21 Costco s'est retiré justement parce que la Régie  
22 avait décidé de ne pas traiter des rabais à la  
23 rampe. Donc, j'avoue qu'on est surpris d'entendre  
24 que vous n'avez pas eu la possibilité d'être  
25 entendu dans ce forum-là alors qu'on a discuté de

1 ce sujet-là. Donc, on n'autorisera pas la ligne de  
2 questions que vous avez actuellement sur les rabais  
3 à la rampe.

4 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

5 D'accord. Alors, j'ai dans ce cas-là pour le panel  
6 une dernière question relativement brève.

7 Q. **[238]** Et je pense, c'est monsieur Harnois qui en  
8 avait parlé. Mais il y a la question de la  
9 décroissance qui est à venir. Vous avez expliqué  
10 évidemment avec la fin de la vente des autos à base  
11 de carburant, bien, évidemment, il y a une  
12 décroissance qui devra être gérée dans les années à  
13 venir. La question que je pose, c'est : est-ce que,  
14 encore une fois, il y aurait une différence  
15 régionale concernant cette décroissance-là, dans le  
16 sens qu'il serait... serait-il possible pour les  
17 détaillants dans les grands centres urbains qu'il y  
18 ait une forme de rationalisation, donc il risque  
19 peut-être d'avoir des volumes qui restent quand  
20 même assez élevés simplement parce qu'il y aura un  
21 moins grand nombre de détaillants dans les grands  
22 centres urbains alors que le phénomène serait géré  
23 de façon très différente dans les régions éloignées  
24 où, des fois, il y a un seul détaillant pour une  
25 zone géographique donnée?

1 M. LUC HARNOIS :

2 R. Effectivement, votre hypothèse tient la route qu'il  
3 pourrait... Prenons par exemple qu'il y aurait  
4 d'ici quelques années une réduction du volume total  
5 dans une région de cinquante pour cent (50 %), il  
6 est probable qu'il y ait certaines stations-service  
7 de moins dans les grands centres et que le volume  
8 moyen ait diminué mais moins de cinquante pour cent  
9 (50 %). C'est quelque chose qui tient la route.  
10 Alors que dans une région en zone 3 où il y a déjà  
11 très peu de stations-service, les volumes moyens  
12 pourraient descendre plus rapidement parce qu'il y  
13 a moins de places à la rationalisation.

14 Ceci étant dit, il est difficile de prévoir  
15 à court terme comment ça va se produire. Là, on  
16 fixe les coûts d'exploitation pour trois ans, je  
17 pense que la meilleure façon de faire, c'est de  
18 revoir dans trois ans, est-ce qu'il y a lieu de  
19 revoir les modèles ou de réévaluer les coûts  
20 d'exploitation. Une chose est certaine, c'est que  
21 les volumes ne vont pas augmenter. Ils peuvent  
22 diminuer seulement dans chacune des régions.

23 Q. **[239]** D'accord. Je n'ai plus de questions. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître David. Alors, on va terminer la

1 journée aujourd'hui. Donc, demain, on va commencer  
2 avec les questions de la Régie demain matin neuf  
3 heures (9 h). Et on vous remercie de votre  
4 participation à cette journée, là, qui fut riche en  
5 renseignements. Alors, on vous souhaite une bonne  
6 soirée et on vous dit à demain matin neuf heures  
7 (9 h).

8 AJOURNEMENT

9

10

11 SERMENT D'OFFICE :

12 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
13 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
14 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
15 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
16 moyen du sténomasque d'une retransmission en  
17 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

18

19 ET J'AI SIGNE:

20

21

22

---

Sténographe officiel. 200569-7